

NÉOLIBÉRALISMES

*renouvellements
régressifs
et totalitarisme
marchand*

CM

CAHIERS

MARXISTES



nicolas bárdos féltoronyi -
yves de wasseige -
isabelle durant -
hedwige peemans-pouillet -
pierre jonckheer - rosine lewin -
gabriel maissin - jacques nagels -
rené schoonbrodt -

août-sept. 1996 203

Les *Cahiers Marxistes*

Référant aux courants marxistes, la revue tend à considérer la société comme totalité; à privilégier donc une approche multidisciplinaire critique et l'articulation entre théories et pratiques sociales. Les engagements y seront assumés comme clé de scientificité ou comme valeur philosophique et morale. La revue se conçoit comme lien entre chercheurs, citoyens actifs et responsables d'organisations sociales et politiques. Elle procède actuellement plutôt par thème.

abonnement

(6 numéros par an)

pour la Belgique	1 000 F
pour l'Union Eur.	1 200 F
hors Union Eur.	1 400 F

au compte 001-1047600-76
des *CM* (21, av. de Stalingrad,
1000 Bruxelles)
Tél + fax : 32-2-511.93.89

comité de rédaction

Mateo Alaluf, Jacques Aron,
Albert Carton, Ouardia Derriche,
Pascal Delwit, Jean-Michel De
Waele, Pierre Gillis, Michel
Godard, Serge Govaert, Jean-
Jacques Heirwegh, Claude
Herne, Rosine Lewin,
Bérangeère Marquès-Pereira,
Jacques Moins, Jacques
Nagels, Nadine Plateau, Marc
Rayet, Claude Renard, Jean-
Maurice Rosier, Christian
Vandermotten, Benoît
Verhaegen.

secrétariat de rédaction

Hélène De Noose

rédacteurs en chef

Pierre Gillis & Michel Godard

C	M
CAHIERS	
MARXISTES	

sommaire

- <i>éditorial</i>		3
- la société réduite au marché: un aperçu de l'idéologie néolibérale	gabriel maissin	11
- du capitalisme sauvage au capitalisme civilisé et du capitalisme civilisé au capitalisme débridé	jacques nagels	33
- éloge de la remise jubilaire des dettes, rien qu'une métaphore ?	nicolas bárdos-féltoronyi	69
- la sécurité sociale et le néolibéralisme	hedwige peemans-poullet	87
- «petrella a raison» disait l'un d'eux	isabelle durant	103
- la ville néolibérale, ébauche de réflexion	rené schoonbrodt	113
- la rtbf sous influence	rosine lewin	131
- le néolibéralisme : pour ou contre quelle europe	pierre jonckheer	143
- à propos du néolibéralisme des élites centre-européennes	nicolas bárdos-féltoronyi	159
- nécessaire retour de l'Etat	yves de wasseige	187

août-sept. 1996 203

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès d'Augustin Duchateau. Avec nos plus anciens lecteurs, nous nous souviendrons qu'il fut le premier rédacteur en chef des *CM*, de 1969 à 1973.

Le projet d'une revue autonome - et non de parti - initié par Jean Terfve et la première équipe prit, sous la direction d'Augustin Duchateau, la forme d'une publication ouverte délibérément aux contributions de nombreux progressistes. C'était d'ailleurs aussi l'époque de l'UDP, dont il fut un protagoniste actif au sein du PCB.

A son épouse et à ses proches, le comité de rédaction exprime les condoléances particulières de ceux qui poursuivent aujourd'hui ce projet éditorial et de culture politique, auquel la mémoire d'Augustin Duchateau doit être associée.

néolibéralismes renouvellements régressifs et totalitarisme marchand

Pour qualifier les néolibéralismes, la formule «ni très néos, ni très libéraux» eût été plus enlevée, elle incline trop à sous-estimer et la nouveauté relative, et le rapport au libéralisme.

C'est qu'après vingt ans d'augmentation du chômage dans toute l'Europe, et presque autant d'années d'austérité et de croissance très ralentie, il est bien temps de donner aux trente glorieuses précédentes, celles de l'après deuxième guerre, la particularité historique qu'elles croyaient avoir dépassé. La conjonction de l'Etat keynésien et des compromis fordistes et social-démocrates n'a pas eu la stabilité que ses acteurs lui prêtaient pour définitivement acquise, celle d'une croissance désormais continue et sans crise, régulée.

Clore cette période, c'est en même temps prendre la mesure de ce qui s'est passé ensuite de différent, et qui a duré, et qui dure : le règne des néolibéralismes.

Reconnaître et analyser le fait ne nous conduit pas à prendre des vessies pour des lanternes : il faut résister aux jeux de mots qui baptisent «modernisation» le recul social, «compétitivité» mondiale la misère de pays presque entiers, ou «efficacité» des catastrophes écologiques comme le démantèlement du chemin de fer.

Mais encore faut-il bien prendre la mesure de ce qui est nouveau, ou renouvelé. Ainsi la fameuse formule «ce qui est bon pour GM est bon pour les US, et ce qui est bon pour les US est bon pour le monde» se trouve-t-elle sensiblement modifiée du fait de la mondialisation effective des grandes sociétés, qui contrôlent les secteurs-clés de l'économie.

des libertariens archéos ?

Au chapitre des renouvellements régressifs on ne saurait sous-estimer le fait que ce sont depuis quelque temps les débats du début du XIX^e siècle qui sont revisités.

On avait déjà vu alors que la liberté valait surtout pour le renard libre, que l'égalité ne se pensait qu'en droit des propriétaires, et que la fraternité se dégradait en odieuses charités. Si le socialisme s'est construit dans cette critique-là, le néo-proudhonnisme de bien des écologistes est du bon côté du *remake*, tandis que le néo-libertarisme et son anarchisme de *western* ne s'inscrivent jamais que dans un bégaiement des classes moyennes : antifiscal en dernière analyse, et repu des petites saucisses qui attachent le mieux *les chiens de garde*, le poujadisme en costume trois-pièces ou en jeans des jeunes cadres dynamiques et des intellectuels soldés ne fera jamais que le jeu des puissants, c'est la *trahison des clercs* qu'on rejoue.

un retour keynésien ?

Il est vrai que la crise sociale apparaît - à d'aucuns et depuis peu - dangereuse, et que les résultats économiques sont médiocres. Le jour où les jeunes - immigrés, punks, ... - ne se contenteront plus de taper sur les jeunes gendarmes et les voitures de leurs quartiers n'est peut-être pas loin. Imaginons qu'ils aillent resserrer les cravates des eurocrates et péter leurs BMW...

Voilà pourquoi il vaudrait mieux «sauver la sécu». La question qui se pose est à nouveau celle d'un état des dégâts déjà produits. Gabriel Maissin nous explique dans ce numéro que des inflexions décisives ont été opérées : il y a eu changement de

modèle. Et Jacques Nagels nous montre en quoi le socle social-démocrate et keynésien a été «*égrugé*» et ébranlé.

Entre les pratiques reagano-thatchériennes et celles du capitalisme «*rhénan*», il semble bien que l'Europe des ministres ventriloques soit également néolibérale : plus dogmatique et doctrinale ici, plus pragmatique là où des considérations gestionnaires poussent des démocrates sociaux ou chrétiens à ménager leurs électeurs.

Le compromis avec les travailleurs est désormais vide de contenu programmatique, les outils étatiques sont impuissants : l'austérité compétitive et la mondialisation sous direction privée se déploient tous les jours, et les privatisations sont à peine moins napoléoniennes à l'Ouest qu'à l'Est.

les néolibéralismes dominant réellement

Notre numéro commence par un aperçu idéologique et une vue ou rappel plus factuels, comme en miroir historique.

La société réduite au marché que décrit Gabriel Maissin - sa contribution a présidé à l'appel aux collaborations pour le numéro - est marquée par un «*individualisme ontologique*». La formule réveillera plus d'un althussérien non repent, qui se souviendra que «*l'idéologie interpelle l'individu en sujet*». Et le parcours en néolibéralisme que nous propose GM, outre les nécessaires détours indique le rôle stratégique du domaine culturel, nous y reviendrons.

Il précise aussi en quoi les libertariens se distinguent des libéraux classiques, en une vision de «*l'Etat consubstantiel au marché*», en quoi aussi leur construction est logico-littéraire, et peu soucieuse de la réalité de la *reconquista* sociale à quoi le discours néolibéral sert de référence.

Notons enfin comment, désireuse de limiter l'envie mauvaise conseillère, la quête de l'égalité se réfugie dans la segmentation en «*communautés*» : «*l'Etat minimal*» pourra se contenter de la police des quartiers et du cloisonnement relatif des marchés fonciers. Et l'autoritarisme sera aussi le prix du tabou sur le débat économique.

Les pauvres qui ne croient pas qu'on les aide quand on leur promet les miettes et les retombées des subventions données aux riches, et tamisées par les nouvelles classes moyennes,

ont en plus le mauvais goût de considérer que la démocratie court le risque de devenir une coquille vide.

Jacques Nagels de son côté nous invite à un bref survol d'histoire économique et sociale pour mettre en évidence les éléments de l'inflexion de la décennie 1971-81: si du *capitalisme sauvage* on était passé précédemment au *capitalisme civilisé*, cette décennie vit la mise en place du *capitalisme débridé*. L'analyse fine du processus reste à produire, mais la mesure terme pour terme de l'avant et de l'après est démonstrative. JN pour sa part esquisse une double piste: la révolution «informaticielle» - le terme vise les forces productives - et la mondialisation du capital - en extension géopolitique et en approfondissement sur ses bases originelles - requièrent une concentration-redistribution financière qui est au cœur de ce processus. C'est celle-ci qui explique, qu'alors que le PIB des pays du Centre continue à croître, le compromis social-démocrate est vidé de sa substance (chômage limité, Etat-providence, mixité économique), et de sa force propulsive historique.

Nous enchaînons sur deux analyses particulières, mais de questions-clé: la dette publique et la sécurité sociale. Nicolas Bardos nous propose d'abord un *éloge de la remise jubilaire des dettes*. En substance, nous verrons mieux comment la dette publique à un moment n'est en somme que l'ensemble accumulé des impôts non payés de la période précédente. En Belgique en particulier, depuis 81 spécialement, là où le commun paye ses impôts, les autres les prêtent! Il s'agit d'une lutte sociale gigantesque nous dit d'emblée NB, avant de nous guider dans la compréhension d'une question réputée technique: la métaphore du budget de la ménagère obscurcit d'autant mieux le sujet qu'il y a bien coexistence des dettes des ménages, des entreprises et des pouvoirs publics sur un marché financier, et que celui-ci n'est plus nationalement isolé. L'exposé très didactique de NB donne en particulier un cadre pour le débat - aujourd'hui heureusement public - à propos de l'impôt sur la fortune popularisé par Max Frank. Il suggère également quelques pistes complémentaires.

Quant à Hedwige Peemans-Poullet, elle commence abruptement par décortiquer la terminologie de l'Etat «providence»: curieusement il n'est pas question du ciel pour les subventions aux entreprises! Son plaidoyer est un appel à la lucidité des salariés sur le financement de la Sécu: le salaire indirect

fait partie du salaire, là où la fiscalité indirecte reprend surtout dans leurs poches. En somme, le «ni impôts, ni cotisations» des classes moyennes - anciennes et nouvelles - trouve dans le discours néolibéral commun tous les accents d'un néo-poujadisme.

la culture peut résister au néolibéralisme

Nous sommes moins convaincus que Gabriel Maissin de la capacité des économistes à régenter l'ensemble des sciences sociales, en particulier à dominer la sociologie et l'histoire. C'est qu'il y a belle lurette que la césure s'est opérée : depuis les marginalistes au début du siècle, c'est une psychologie de roman-photo qui tient lieu de support à l'Entrepreneur et au Consommateur des manuels d'économie. Même au pays du *marketing* on s'est rendu compte que la méthode d'analyse des préférences pour une savonnette ou un homme politique - un produit, un instant - ne tenait pas la route sur le moindre phénomène social complexe, historique, culturel.

Mais GM a bien raison de souligner l'hégémonie médiatique et les ambitions renouvelées, et de désigner l'enjeu. Les trois contributions suivantes présentent la difficulté.

Ainsi Isabelle Durant montre-t-elle, dans son analyse de l'école, comment le processus de sélection-reproduction se heurte à un discours traditionnel et déclaré sur l'égalité des chances.

Nous l'avions vu à l'épreuve du *numerus clausus* (dans notre numéro précédent - 202), ce discours revendiqué par une longue tradition libérale (et social-démocrate, il est vrai) ne tient pas devant les faits de la sélection et la pression sociale qui ne s'en contente pas.

René Schoonbrodt pour sa part nous laisse apercevoir comment le militant de l'urbanité peut être tenté de séduire le néolibéral : la ville serait bonne pour lui, aussi. Vus par un mouvement qui s'est développé contre les destructions de l'époque glorieuse, les ennemis des ennemis ne pourraient-ils pas être des alliés ?

Outre qu'il est bien difficile d'articuler une histoire lente - celle de la forme urbaine - et celle rapide de l'économie politique, RS pense manifestement que la ville néolibérale pourrait être pire, ou aussi «*anti-urbaine*» : l'espace urbain fragmenté, le «*communautaire répressif*» - on fera le lien avec la présentation

de Rawls par Gabriel Maissin, et on se souviendra de notre numéro 200, *Dérives sécuritaires* - c'est le contraire de l'outil démocratique que constitue la Ville aux yeux de RS.

Enfin, Rosine Lewin nous emmène du côté de la culture radio-télé, et précisément de *la RTBF sous influence*. Si la trahison des clercs y prend un tour des plus évidents, la résistance à la dérive marchande n'y est pas moins présente, articulée en des combats multiformes : des batailles ont certes été perdues, mais il reste des forces pour une guerre au décervèlement, et de nouvelles surgissent.

la dimension internationale

En matière de mondialisation nous n'irons pour cette fois pas trop loin de chez nous. Pierre Jonckheer nous a accordé un entretien sur son analyse de l'approche monétaire qui a dominé la construction européenne au cours de la dernière période. Au risque de l'échec d'un projet essentiel pour la paix sur notre continent.

Et Nicolas Bardos nous présente, à la porte de l'Union, les nouvelles élites d'Europe centrale. C'est l'occasion de reprendre le fil de nos analyses - auxquelles NB a déjà bien contribué - où, depuis 1990, nous nous efforçons de comprendre le processus de tiers-mondisation que connaissent les anciens pays du Comecon.

Pour cette fois, l'accent est mis sur la continuité des *nomenklaturas*, sur les recompositions. La montée des classes moyennes, produites par les succès des régimes soviétiques, a débouché sur le partage des biens nationaux, et sur la revendication d'espaces nationaux à contrôler, pour compte propre et comme antennes du capital mondialisé.

nécessaire retour de l'Etat

Le dernier mot est laissé à Yves de Wasseige, et nous revendiquons ici le titre de son article qui reprend plusieurs points du programme éditorial que nous nous étions donné sur la proposition de Gabriel Maissin.

La conclusion de YdW est une interpellation au courant socialiste, et sans doute accepterait-il de l'étendre avec nous au courant écologiste.

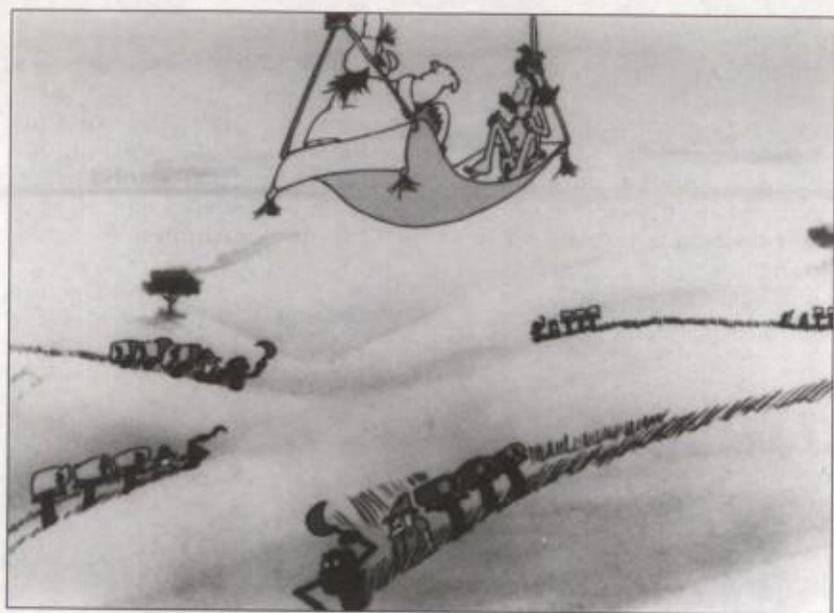
Nous y verrons comme une invitation à poursuivre : le retour de l'Etat, ce ne sera pas celui de l'Etat-nation, et la croissance devra emprunter de nouveaux chemins. Ajoutons-y que les services publics constituent en l'espèce un enjeu stratégique : point d'appui moins ébranlé pour la résistance quotidienne, comme on l'a vu l'hiver dernier, espace de redéploiement pour le service au public, outils d'un Etat démocratique. A suivre donc.

Michel Godard

illustration

En matière d'individualisme ontologique, l'image inaugurale de *Robinson Crusoë* s'imposait sans doute pour saluer le courant libertarien. Celle de *Tarzan* aurait mieux convenu pour l'intelligence des manuels d'économie qui ambitionnent un rôle éminent en sciences sociales. Comme nous ne respectons rien, c'est finalement *Tarzoön* que nous avons invité. Figure «néo» incontestable, son portrait est comme le miroir que nous tendons aux héros et aux hérauts du néolibéralisme.

Avec l'aimable autorisation de Picha, créateur de *Tarzoön* qui devint *la honte de la jungle*, dans un long-métrage d'animation produit en Belgique en 1975 (pas de cocorico, dans ce contexte). Après deux autres longs métrages (*Le Chaïnon manquant* et *Big Bang*), Picha s'est consacré à des séries télé comme les *Zoolympics*: l'actualité du zoo, des sots,... nous oblige à les saluer. Comme on disait, la résistance est aussi culturelle : les néolibéros ne sont pas si rigolos (que les cocos, *of course*).



la société réduite au marché : un aperçu de l'idéologie néolibérale

gabriel maissin*

Pour décrire l'offensive «idéologique» du néolibéralisme sur les vingt dernières années, on peut recourir à l'image toute militaire de la manœuvre en tenaille. Le premier mouvement de la mâchoire est assez connu, c'est la mise en mouvement des thèses monétaristes et de l'économie de l'offre au nom desquelles va s'opérer un renversement de perspective dans le domaine de la politique économique. De remède aux maladies cycliques du capitalisme, l'intervention étatique va devenir la cause de tous ses maux¹.

Le second mouvement s'étend progressivement à d'autres aspects. Le «modèle économique» voit croître son influence épistémologique dans l'ensemble des sciences sociales. La radicalisation d'une nouvelle philosophie politique libérale accompagne la remise en cause des mécanismes de la «démocratie économique et sociale» de l'après-guerre. Une vision de la société réduite au marché se développe au point de tendre à modeler l'ensemble des activités et la socio-culture.

* Gabriel Maissin est économiste, il anime le groupe «Economie et Société» du réseau Charte 91.

1. Ces aspects ont été traité dans Maissin G., *Le rôle économique de l'Etat à l'épreuve du néolibéralisme - Le cas belge de 1977 à 1994*, Université Catholique de Louvain, FOPES, 1995.

Ces développements entremêlés dessinent une véritable *Weltanschauung* néolibérale, à laquelle communient non seulement les libéraux les plus pointus, mais aussi la majorité des courants sociaux-démocrates et démocrates-chrétiens, et qui imprègne à des degrés divers les cadres syndicaux et les «nouveaux» mouvements sociaux.

Même si la moitié des années 90 voit l'offensive idéologique marquer le pas - elle est confrontée aux «conséquences sociales» de l'application des recettes néolibérales - et même si des voix s'élèvent pour «accuser l'économie triomphante»² et pour tenter de réhabiliter la régulation sociale et le rôle de l'Etat, l'influence néolibérale est un fait marquant et durable. En effet, il ne suffit pas de se référer aux seules déclarations plus ou moins tapageuses des hommes et femmes politiques de gauche, qui s'efforcent de pourfendre l'égoïsme néolibéral au nom d'une solidarité passe-partout, pour en conclure au recul *de facto* des décisions politiques répondant aux normes de cette idéologie, devenue «la pensée unique».

Actons cependant qu'au niveau de la bataille des idées, le champ devient plus complexe. En effet, les défenseurs d'un néolibéralisme intransigeant se font plus discrets. En mai dernier, on pouvait lire dans *Le Soir* que le «G7 s'inquiète du coût social de la globalisation». Et, certains universitaires donnent de la voix pour contrer la nouvelle orthodoxie en affirmant, par exemple, que «la pensée unique repose en effet sur une interprétation erronée, non authentique, des grands textes [libéraux]»³.

Nous sommes sans doute arrivés à un moment charnière où l'on passerait d'un néolibéralisme «doctrinal» à une voie plus modérée, plus «gestionnaire», où les arguments de principe seraient affaiblis au profit d'un discours pragmatique sur «les contraintes».

Dans un souci d'éclairer la situation présente, cette contribution veut décrire quelques éléments principaux de l'offensive idéologique telle qu'elle s'est développée au cours des vingt dernières années.

2. Suivant le titre du dernier livre d'Albert Jacquart.

3. Paul Mandy, Professeur à l'UCL. *Le Soir*, 17 mai 1996.

l'universalisation de l'individu rationnel ou l'impérialisme de la méthode économique

Simultanément à la montée du monétarisme et de l'économie de l'offre au sein des théories économiques, une autre tendance se développe dès les années 60 et prend son essor durant les années 70. Méthodologiquement, ce courant se fonde sur les principes micro-économiques de la synthèse néoclassique et définit un programme de recherche visant à intégrer dans cette synthèse «*l'ensemble des comportements humains et sociaux*». Le protagoniste le plus en vue de cette orientation est Gary Becker, Prix Nobel en 1992.

L'œuvre de Gary Becker⁴ explore systématiquement des domaines aussi variés des sciences sociales que la discrimination raciale, l'éducation (théorie du capital humain), la consommation et allocation du temps, le travail domestique, le crime et son châtement, l'usage des stupéfiants, la fécondité, la famille, ... Il définit sa méthode de la façon suivante : «*l'association des hypothèses de maximisation du bien-être, d'équilibre du marché et de stabilité des préférences, utilisée **continuellement** sans réserves (nous soulignons - G.M.) forme le cœur de l'analyse économique telle que je la conçois*». Par cette méthode, l'étude de domaines tels que ceux des relations familiales débouche - conformément à la rigueur méthodologique - sur la création de marchés là où il n'y en a pas (encore). Des marchés sont ainsi construits sur base de prix et coûts «virtuels» et suivant les canons du modèle néoclassique. La stabilité des préférences individuelles suppose, par exemple et en toute rigueur, qu'il y ait une substitution entre les quantités produites d'enfants de «bonnes qualités» et de «moindres qualités» en fonction du coût de cette production au sein du ménage. Ou que l'on puisse tracer la courbe d'indifférence entre la consommation de deux «biens» tels que les repas et les rapports sexuels.

La démarche d'un Becker radicalise la position libérale, dans le sens où pour les courants néoclassiques, si la question du

4. Pour une synthèse de l'œuvre de Becker on lira : Sandamo Agnar, «Gary Becker : la science économique, science de l'ensemble des comportements humains», in *Problèmes économiques* n°2339, septembre 1993; et Becker G. *The Economic approach of human behaviour*, The University of Chicago Press, 1976.

marché a toujours été cruciale, ceux-ci reconnaissaient des circonstances de *markets failures* (failles du mécanisme marchand), par exemple dans les théories des externalités de Pigou. Ou devant l'impossibilité que se crée un marché (théorie des biens collectifs), ils admettaient au moins une limite «réelle» aux mécanismes marchands. Chez Becker, on passe outre. Que le marché existe ou non, il est possible de raisonner comme si on se trouvait sur un marché. On entre dans l'économie virtuelle !

Ces théories ont suscité un engouement chez de très nombreux économistes universitaires, qui y ont vu une avancée constante de la méthode micro-économique. Par un phénomène de contagion, elle a été reprise dans le domaine des sciences politiques et par certains sociologues. Au lendemain du prix Nobel de Gary Becker, les voix critiques étaient plutôt rares. On en est venu à parler d'un «*impérialisme de la théorie économique*» par rapport aux autres sciences sociales et humaines ⁵. Mais rares sont ceux qui le critiquent : «*les sciences non économiques sont ravalées au niveau de simples champs d'application spécifiques de la théorie et de la méthode économiques*» ⁶; et plus nombreux sont ceux qui le revendiquent : «*Après tout, s'il y a une discipline des sciences sociales qui puisse prétendre élaborer un véritable corpus théorique, utiliser des outils intellectuels de plus en plus raffinés, nouer dans une pratique commune et dans un dialogue permanent les efforts d'un grand nombre de chercheurs, c'est bien l'économie [néoclassique]*» ⁷.

Cette méthode économique consiste essentiellement en la mise en œuvre de l'hypothèse d'une rationalité individuelle

5. «*Il n'y a qu'une seule science sociale. Ce qui donne à la science économique son pouvoir d'invasion impérialiste est le fait que nos catégories analytiques (rareté, coût, préférence, opportunité) sont véritablement d'applicabilité universelle (...) ainsi la science économique constitue la grammaire universelle de la science sociale.*» Hirschleifer, «*The expanding domain of economics*», *American Economic Review*, 1985.
6. Berthoud G., «*L'économie, un ordre généralisé? Les ambitions d'un Prix Nobel*» in *Pour une autre économie, Revue du MAUSS*, La Découverte, Paris, 1994.
7. Van Parijs P., *Le modèle économique et ses rivaux*, Genève-Paris, Droz, 1992.

instrumentale. En déduisant l'ensemble des comportements à partir de cette rationalité, une telle théorie opère deux réductions simultanées. Premièrement, elle pose l'individu comme un être premier, abstrait, a-social et sans obligation *a priori* vis-à-vis d'autrui. Deuxièmement cette rationalité est consubstantielle à l'individu. Elle tire de cette individualité ses caractéristiques et en retour ces caractéristiques font agir cet individu. L'individu est rationnel ou il n'est pas. La rationalité est individuelle ou elle n'est pas. C'est ce qui fait dire à Gérard Berthoud : «*L'individualisme d'un Becker n'est pas simplement méthodologique, mais plus fondamentalement ontologique*».

La transformation de l'économie politique en une théorie générale des comportements humains permet de définir la société comme l'agrégation des choix de l'individu, cet «être calculateur». Toute interaction sociale est strictement déterminée par un intérêt économique, simplement matériel ou formel. «*Dans ce jeu infini de circulation d'équivalences, être un individu revient à ne rien devoir à personne*»⁸. L'échange - relation calculée sur le mode marchand - est à la fois le fondement même de la société et son principe régulateur.

Ce courant théorique aboutit à deux types de résultats qui caractérisent l'ère néolibérale.

D'une part on peut fonder la possibilité d'une société sans institutions autre que l'agrégation des actions individuelles. Sans donner à cette agrégation un statut «social» particulier. La famille, l'entreprise, les coalitions, les groupes d'intérêts, les classes sociales, l'Etat, l'Ecole ne sont que des épiphénomènes d'un même principe premier : l'utilité pour les agents qui les composent. Toute épaisseur historique et culturelle - permettant d'en expliquer la genèse et le développement - est superflue. L'ensemble des registres faisant appel aux sens, aux valeurs, aux représentations et aux mécanismes de pouvoir sont évacués.

D'autre part, en identifiant l'échange rationnel bâti sur le modèle de la micro-économie comme le principe social unique, ces théories apportent un appui certain à la tendance à la «marchandisation» croissante. Non pas en préconisant normativement une extension de la sphère marchande, mais plutôt «positivement», par la reconnaissance que toute poussée de cette

8. Berthoud G. *op.cit.*

marchandisation dans quelque domaine que ce soit est une solution rationnelle correspondant à un jeu de préférences.

Outre son poids épistémologique dans le domaine des sciences sociales⁹, cette évolution théorique a contribué, dans le cadre de l'offensive néolibérale, à poser le marché comme la forme indépassable de l'organisation des sociétés humaines. Pour cette lecture économique néoclassique, il y a bien une fin de l'histoire.

la philosophie politique du néolibéralisme

L'offensive anti-étatique du néolibéralisme et la réhabilitation du marché s'appuient également sur une réactivation de la philosophie politique libérale et de sa quête désormais séculaire de l'Etat minimal.

Dès 1973, David Friedman¹⁰, le fils du prix Nobel, reproche à son père et à son ami von Hayek de ne pas être assez radicaux dans leurs critiques de l'interventionnisme étatique. En France, quelques années plus tard, Henri Lepage reprend ces thèses dans son ouvrage intitulé *Demain le capitalisme*¹¹. Pour ces ultra-libéraux, ou libertariens, l'Etat peut disparaître et laisser place à une société-marché intégrale.

Cette philosophie libertarienne n'a pas pour objectif premier de convaincre de sa faisabilité. Cependant, les théories qui s'en réclament ont bien servi à encadrer, à radicaliser les positions néolibérales¹². Elles jouent un rôle de référent pour l'ensemble du courant libéral.

9. Par exemple, l'incitation à recourir à la «méthode économique» en histoire, car *«l'économie moderne ne se formule pas en termes de réponses économiques spécifiques à des conditions historiques données, mais parce qu'elle est au contraire l'étude de processus de la décision concernant échanges et production chez des individus soumis à différentes sortes de contraintes»*. Root H.-L., *La construction de l'Etat moderne en Europe*, Paris, PUF, p. 351.
10. Friedman D., *Guide to Radical Capitalism*, 1973.
11. Lepage H., *Demain le capitalisme*, Librairie générale, 1978. On peut notamment y lire ce passage : *«la solution au problème posé par les autogestionnaires passe non pas par le passage à l'autogestion généralisée, mais par la réhabilitation d'une véritable économie de marché»* (p.415).
12. Voir Lemieux P., *Du libéralisme à l'anarcho-capitalisme*, Paris, PUF, 1983.

Mais tant les libertariens que des auteurs aussi influents que Nozick et Rawls ne reviennent pas simplement à l'héritage libéral classique en la matière. Ils produisent une nouvelle vision du rapport entre Etat et marché, qui est caractéristique du néolibéralisme contemporain.

les anciens et les modernes

Pour les pères fondateurs du libéralisme, le marché est l'élément moteur de la richesse, mais non le garant unique de la prospérité et de l'équilibre social. Il faut que le bourgeois puisse vaquer à ses occupations le jour, mais encore dormir tranquille, une fois la nuit venue. L'Etat doit être un Etat protecteur, capable de défendre les propriétaires des incursions des non-propriétaires (ou des propriétaires d'Etats rivaux). Et il ne doit pas négliger de prendre en charge les conditions nécessaires de la prospérité, chaque fois qu'on ne trouve pas de «particulier» pour s'y atteler. *«Le troisième et dernier des devoirs du souverain ou de la République est celui d'élever et d'entretenir ces ouvrages ou ces établissements publics dont une grande société retire d'immense avantages, mais qui sont néanmoins de nature à ne pouvoir être entrepris ou entretenus par un ou quelques particuliers, attendu que pour ceux-ci le profit ne saurait jamais leur en rembourser la dépense»*¹³. De même, les conséquences «sociales» de l'économie de marché doivent être prises en compte, et éventuellement corrigées, chaque fois que ces conséquences menacent la marche des affaires et la sécurité.

Certes, il y eut des auteurs pour s'opposer à ces conceptions et revendiquer une définition de l'Etat minimal réduit à la fonction du veilleur de nuit, dont les tâches sécuritaires *sensu stricto* seraient l'unique raison d'être¹⁴. Mais au fur et à mesure que le développement du mouvement ouvrier moderne met en évidence l'antagonisme social que produit la société libérale, et la menace que celui-ci peut signifier pour son équilibre global, le recours à l'Etat apparaît comme «naturel» dans sa forme répressive. Mais se dégagent également au sein de la doctrine des opinions visant à atténuer ces antagonismes¹⁵, à améliorer un

13. Smith A., *Enquête sur les causes de la richesses des nations*, édition Garnier, Paris, 1991.

14. Tels Frédéric Bastiat, Guillaume de Humbolt, Edmund Burke.

15. de Laubier P., *L'Etat libéral et l'émergence des politiques sociales 1800-1870*, Ed. Economica, Paris, 1984.

système dont l'harmonie spontanée se fait attendre. Tel John Stuart Mill qui affirmait que *«l'intervention de l'Etat peut être nécessaire pour contraindre tous les entrepreneurs à agir dans leur propre intérêt à long terme»*.

En fin de compte, et peut-être à l'opposé d'une idée communément admise, le rôle économique de l'Etat est présent dans l'ensemble du discours de l'économie politique classique. Il existe une compréhension des conditions politiques et sociales nécessaires au fonctionnement optimum du marché. Durant les XVIII^e et XIX^e siècles, c'est un guide du «bon usage» de l'Etat qui s'élabore. Même si la bourgeoisie ascendante y a inscrit en exergue «le moins possible et au moindre coût»...

Les «modernes» qui prétendent reprendre le flambeau du libéralisme originel dans les années 1970-80, en remettant en cause de manière virulente l'interventionnisme étatique ne renouent pas réellement avec cette tradition. En fait ils en reprennent les prémisses, les radicalisent et se passent de l'analyse du contexte historique et théorique dans lequel celles-ci se sont développées.

Dans ce sens, si les «classiques» élaboraient une théorie du rôle de l'Etat - permettant soit d'en contenir l'extension, qui serait contradictoire aux intérêts de la propriété privée capitaliste, soit d'y avoir recours pour permettre son développement - les libéraux modernes, selon l'expression de Rosanvallon, *«ne théorisent pas la limitation de l'Etat par le marché, mais visent au contraire à définir un type d'Etat consubstantiel à la société de marché, totalement immergé en son sein»*¹⁶.

Illustrons ce point de vue à partir de la définition par Robert Nozick de l'Etat minimal et de la fameuse théorie de la justice de John Rawls ¹⁷.

16. Rosanvallon P., *La crise de l'Etat-providence*, Paris, 1983.

17. Ce choix peut apparaître arbitraire. Pourtant, d'après une étude réalisée en France pour établir la liste des «cinquante penseurs» les plus influents, ces deux auteurs arrivent en seconde et troisième place! cfr. *Philosophie Magazine*, Leusden NL, mars 1995.

L'Etat minimal selon nosick

Bien que fort proche des libertariens qui refusent toute forme d'Etat, même réduit à une simple fonction de police, Robert Nozick entreprend dans son ouvrage *Anarchy, State and Utopia*¹⁸ de justifier l'existence d'un Etat minimal.

A la différence des versions libérales plus anciennes, celle-ci n'a plus pour origine un «contrat social initial» qui fait que les individus cèdent à une agence extérieure à la société une part de leur liberté pour être protégés, créant ainsi les conditions d'une extension progressive des fonctions de l'Etat : soit à partir de principes utilitaristes, la recherche du bien le plus grand ; soit à partir de principes découlant de «droits naturels».

Pour Nozick, il est possible de montrer «logiquement» - à partir d'un état de nature initial, caractérisé par l'existence du droit fondamental à la propriété privée, tel que supposé par Locke - l'émergence d'une agence protectrice. Strictement privée au point de départ, son action s'étendra d'abord à ses clients, et ensuite par un principe de compensation à l'ensemble des habitants d'un territoire. En bout de course, cette agence est devenue «publique» et peut se définir comme un Etat minimal.

Cet Etat minimal, étant apparu - ou plutôt logiquement construit - par un processus de type «main invisible», il est moralement légitime. Car la procédure de sa constitution ne montre aucune mise en cause des droits de la personne¹⁹. Rien d'historique dans cette démonstration, simplement une argumentation «logique» pour «prouver» la possibilité d'un tel Etat, au sein même de la pensée libérale.

Nous retiendrons ici que, pour Nozick, en admettant simultanément trois prémisses - celle des droits de propriété absolus, celle d'une «procédure» juste se résumant à la cession libre de ces droits, et celle de l'existence d'un Etat minimal

18. Publié en 1974 et traduit en français en 1988. Pour une présentation voir Dupuy J-P., «La liberté comme marchandise», in *Ethique et philosophie politique*, (ouvrage collectif), Odile Jacob, Paris, 1988, pp. 73-103.

19. Pour l'exposé complet de la démonstration, cfr. Dupuy J-P., *op. cit.*, pp. 88-97.

garantissant ces droits et cette procédure - la société n'a besoin d'aucune autre forme de régulation.

la société juste de john rawls

Si Nozick défend le flanc droit du libéralisme contre les libertariens, John Rawls défend son flanc gauche en construisant une théorie de la justice distributive, tout en sauvant l'ensemble de l'édifice libéral. C'est une tentative de définition d'une société qui soit à la fois moralement équitable et économiquement efficace, mais hors du cadre de l'Etat-providence, ou de tout dépassement des mécanismes de marché.

Le cœur de la théorie de la justice de Rawls²⁰ est constitué par un couple de principes, hiérarchisés entre eux et formulés ainsi.

«[1^{er} principe] *Chaque personne a un droit égal au plus large système de libertés de base égales pour tous* [parmi lesquelles Rawls compte le droit de propriété et les libertés politiques] *compatible avec un système de liberté pour tous.*

[2^e principe] *Les inégalités économiques et sociales doivent être telles qu'elles soient : a) au plus grand bénéfice des plus mal lotis, dans la limite du juste principe d'épargne, et b) attachées à des fonctions et à des positions ouvertes à tous conformément au principe de la juste égalité des chances*»²¹. Les deux principes sont ensuite organisés suivant un ordre de priorités strict impliquant que le second ne peut être appliqué que pour autant que le premier ait été entièrement satisfait.

Par cette théorie, Rawls vise à maintenir le postulat libéral classique : le premier principe garantit la liberté individuelle fondée sur l'inviolabilité des droits, et notamment le premier entre tous, le droit de propriété. Propriété et liberté d'action individuelles sont parfaitement encadrés dans la justification du marché comme forme générale. Mais ce premier principe ne va pas sans poser de graves problèmes à la théorie libérale. Ses défaillances ou ses conséquences n'ont-elles pas conduit à penser une place pour l'Etat, et à ses fonctions de

20. Rawls J., «La théorie de la justice comme équité: une théorie politique et non pas métaphysique», in *Individu et justice sociale*, Paris, Seuil, 1988, pp. 297-317.

21. *Ibidem*, pp. 250-251.

régulation ou de redistribution ? Pour mettre en cause ces «extensions» illégitimes par rapport au premier principe, Rawls y articule le second principe (avec ses deux versants : différence et égalité de chances). Il élabore ainsi un principe de «distribution» qui soit compatible avec la propriété individuelle²².

Il ne faut pas s'y tromper, il ne s'agit pas de redistribuer en permanence les biens et les richesses, cela serait contraire au premier principe, mais de «doter équitablement» chaque individu au départ. Il s'agit donc non pas d'une égalité «mesurable», mais d'une égalité de chances reconnue comme équitable («fair») par tous. «Encore une fois, les deux principes de justice ne postulent pas que la distribution effective devra refléter une quelconque structure **observable** [nous soulignons - G.M.] disons l'égalité, ni aucune mesure calculée sur base de cette distribution, comme un certain coefficient de Gini. Ce qui est requis est que les inégalités 'autorisées' apportent une contribution fonctionnelle au cours du temps aux attentes des moins favorisés. Cependant le but n'est pas d'éliminer les diverses contingences de la vie sociale, car celles-ci sont en partie inévitables»²³. C'est une conception, suivant les termes de l'auteur, purement procédurale de la justice. Le critère pour juger si une situation est juste n'est plus le résultat, mais la procédure. La société est juste dès que l'on a admis «rationnellement» le fondement de sa théorie et que celle-ci se diffuse et se perpétue²⁴ au sein de la société. Avec la théorie de la justice, le marché et la propriété individuelle sont hors portée de la critique, pour autant que l'on admette que, sur base de leur principe de fonctionnement, on puisse y articuler une procédure garantissant la justice.

22. «Pour apprécier la pleine valeur du principe de différence, il faudrait se placer dans le contexte de la démocratie des propriétaires (ou d'un régime socialiste libéral [socialisme de marché, précision - GM] et non dans celui de l'Etat-providence». Préface à l'édition française de la *Théorie de la justice* (1987).

23. Rawls, J., «La structure de base comme sujet», *Revue M*, n°49, consacré à la protection sociale, Paris, octobre 1991, p.51.

24. Il s'agit d'arriver à un *overlapping consensus* qui est plus large «qu'un simple *modus vivendi* prudent [adopté] étant donné l'équilibre des forces en présence» (Rawls J., *La théorie de la justice*,... *op. cit.*, p. 305).

Certains²⁵ voient dans la théorie de Rawls un nouvel argumentaire en faveur de l'État-providence, d'autres une arme contre l'individualisme néolibéral, essentiellement à partir du second principe : différence et égalité des chances.

Cependant, il nous semble légitime de considérer Rawls comme un penseur libéral. Certes, dans la première édition de *Theory of justice* en 1971, il se définit comme un «libéral de gauche» (au sens européen), mais on le voit évoluer durant vingt années, jusqu'à réfuter toute possibilité de défendre à partir de sa théorie un quelconque type d'État-providence. L'on soulignera qu'au fur et à mesure que se précise la montée des théories économiques néolibérales, il abandonnera les références keynésiennes que l'on trouve dans ses premiers écrits, et affirmera que sa préoccupation constante est de «*préserver l'économie de marché*».

Enfin, pour Rawls (comme pour Nozick), la justice se définit comme «absence d'envie». Il est vain de rechercher une «*égalité que l'on ne peut jamais atteindre*» (Nozick). Et le conflit, généré par cette envie, doit donc être évacué. Une société organisée autour des principes de justice rawlsiens n'a besoin que d'un arbitrage rationnel. Toujours dans le même sens, John Rawls propose de «*tendre à réduire la visibilité sociale*» par une fragmentation en une multitude de «*groupes de références*», au sein desquels il serait possible d'ignorer les différences car elles y seraient, par définition, réduites²⁶.

Nous sommes donc confrontés à une nouvelle vision de la société, avec le marché comme modèle idéal de relation socia-

25. Il faut constater une influence de sa méthode chez certains écologistes ou sociaux-démocrates. Frank Vandebroucke faisant même de Rawls le penseur de la gauche du XXI^e siècle (*Knack*, mai 1996).

26. Cette démarche proclamant la centralité des principes de justice ou des libertés fondamentales, en limitant immédiatement les possibilités réelles de leur conquête, n'est pas sans rappeler John Stuart Mill, grand partisan de la liberté d'expression mais qui indiquait immédiatement les conditions dans lesquelles il faudrait la limiter. «*Soit l'opinion que les marchands de grains sont des affameurs de pauvres, ou que la propriété c'est le vol : si elle s'exprime par voie de presse, il ne faut pas intervenir. Mais, il est très juste de la réprimer si quelqu'un la clame face à une populace en furie amassée devant la demeure d'un marchand de grains, ...*» (cité par Dupuy J-P., «L'individu libéral cet inconnu», in *Individu et Justice sociale*, Paris, Seuil, 1988).

le, des individus qui agissent suivant leur seul intérêt, mais sans envie, et un Etat minimal dont la seule mission serait de garantir une justice procédurale, sans même en vérifier l'efficacité «réelle».

Dans le domaine de la philosophie politique, c'est bien une tentative de renforcer la légitimité du marché, par le biais de l'argumentation éthique. Concomitante, mais différente, de la seule référence à une philosophie des droits de l'Homme.

la poussée autoritaire et le refoulement de la participation démocratique

Accompagnant ce mouvement de justification éthique du marché, le néolibéralisme devra également régler ses comptes avec les notions de démocratie sociale et économique.

La période de l'économie mixte a vu émerger certaines formes démocratiques spécifiques. Schématiquement, la démocratie n'était plus seulement politique, elle se voulait également sociale et économique. Au travers d'un vaste ensemble d'institutions, l'ensemble de la société était «réticulée» par des formes de concertation et de cogestion.

Accompagnant l'interventionnisme étatique keynésien, ce modèle démocratique était censé intégrer l'ensemble des groupes d'intérêts à un objectif commun de croissance. Produit d'un certain rapport de force social, il était aussi un puissant régulateur de conflits : selon une expression qui a fait fortune, il reflétait le compromis social-démocrate.

Dans, cette optique, la démocratie politique est parachevée par la démocratie sociale. Cette présentation générale est bien au centre du consensus des années 60-70. Chez les plus optimistes, l'Etat-providence apparaît même comme l'horizon indépassable de notre temps²⁷. Certes, c'est faire peu de cas

27. L'expression est de François Ewald. Ce qui fonde pour cet auteur le principe de l'Etat-providence est le principe «*assurantiel*» qui permet de collectiviser le risque (social). Vision à la fois actuarielle et optimiste. Pour une présentation des différentes théories des politiques sociales, voir Merrien F-X., «Etat et politiques sociales», in *Sociologie du travail*, n°3, 1990, pp. 267-294, et les remarques d'Hedwige Peemans-Poullet dans ce numéro des *CM*.

de mouvements sociaux de grande ampleur et de vagues de grèves qui jalonnent cette période²⁸, indiquant par-là que les «bénéficiaires» de ce compromis tendent périodiquement à lui donner un contenu différent, à le dépasser...

Symétriquement à la mise en cause de l'interventionnisme keynésien au plan économique, la doctrine néolibérale va s'attaquer à l'ensemble des mécanismes politiques et sociaux caractéristiques de cette période.

Ce n'est pas en premier lieu le principe de la démocratie parlementaire qui est mis en cause, mais bien l'ensemble des autres institutions qui gravitent dans son orbite. Emblématique à cet égard est le discours sur le pouvoir des «groupes de pression» et des instances de la concertation sociale. Et plus largement, toute l'argumentation visant à présenter toute appartenance à un groupe, un parti, un syndicat comme favorisant l'intérêt «corporatiste» plutôt que l'intérêt général. Nous sommes donc devant une nouvelle inversion du discours.

Ce qui, dans la période précédente, était valorisé sous certaines formes comme contribuant au progrès harmonieux de l'ensemble devient, dans la bouche des néolibéraux, la cause des maux de la société. Ce qui servait de légitimation aux relations sociales, change de fonction et devient instrument de délégitimation.

Cette offensive néolibérale est fortement marquée par un regain des formes autoritaires. Ce n'est pas fortuitement qu'un premier ministre, incarnation du nouveau libéralisme, reçoit le surnom de «Dame de fer». Les années 80 ont vu se multiplier les pressions pour réduire l'exercice de certaines libertés fondamentales. On songe en premier aux libertés syndicales, attaquées par le biais de recours de plus en plus systématiques aux tribunaux pour obtenir la condamnation des actions de grèves (piquets, occupation, ...), ou par les propositions d'introduire la responsabilité juridique des syndicats. La progression de certaines libertés civiles a été sim-

28. Pour une approche globale, voir Mandel E. «Les grèves belges (60-61): Essai d'explication socio-économique», in *Les Temps modernes*, avril 1961, n°180 pp. 1291-1310. Et Louche M.-J., *Nouvelles formes conflictuelles dans l'entreprise, 1969-1976*, mémoire, Université Catholique de Louvain, 1976.

plement stoppée, comme l'extension du droit de vote aux résidents d'origine étrangère, avec en prime des restrictions intolérables au droit d'asile. Dans certains pays, il y a tentative d'un vigoureux retour en arrière avec la remise en cause des lois dépenalisant l'interruption volontaire de grossesse.

Schématiquement, pour les sociétés industrielles avancées, la poussée démocratique «post-68» (en matière de droits des femmes, de démocratisation de l'enseignement, de la culture, etc.) s'est ralentie, puis inversée au milieu des années 80. Selon l'expression de Samuel Huntington, «il faut reconnaître qu'il y a des limites désirables à l'extension indéfinie de la démocratie politique»²⁹. Le néolibéralisme développe une «tendance conservatrice», contradictoire à première vue avec ses proclamations vigoureuses pour la démocratie et les droits de l'homme.

Mais la contradiction n'est qu'apparente. De la même manière qu'il prétend que le marché est la forme «universelle» de l'organisation sociale, le libéralisme peut prétendre que la démocratie libérale parlementaire est la forme «universelle» de l'organisation politique. Il n'existe plus qu'un seul projet de société possible : celui qui est caractérisé par le binôme marché-démocratie, celui de la société capitaliste. Tel est le résultat de cette offensive idéologique menée avec force pendant les années 80, sur tous les fronts et à l'échelle internationale. Et que l'effondrement des régimes communistes semble avoir confirmé.

La preuve de l'excellence du capitalisme ayant été administrée, il est inutile d'imaginer autre chose³⁰. Mais c'est justement dans cette «universalisation» que réside la contradiction qui marque la conjoncture idéologique présente. Toute proposition de transformation globale de l'organisation sociale, tout

29. In *Le Monde*, avril 1988, Dossier «Le libéralisme contre les libertés».

30. Un exemple parmi d'autres de cette intériorisation de la nouvelle idéologie : «*La gauche devrait convenir (...) qu'il n'est pas possible, ni souhaitable [nous soulignons - G.M.] de sortir de l'économie de marché, tout en sachant que celle-ci crée en permanence (...) des accumulations de pouvoir, de monopole, des poches d'inégalités, qu'il faut corriger en permanence. Par une intervention sociale et non seulement étatique, bien entendu*» (Jorge Semprun, *Le Monde*, avril 1994).

rappel de la conflictualité, tout mouvement revendicatif est immédiatement suspect, taxé d'utopie (naïve ou totalitaire). Toute visée «émancipatrice» est immédiatement ramenée à la dimension de ces bonnes intentions qui pavent les allées de l'enfer.

L'aspect autoritaire ne se manifeste donc pas, en premier lieu, par des moyens répressifs et de coercition, mais plutôt par une sorte de «*huis clos historique, cette contrainte qui paralyse l'imagination et l'activité politiques; qui renforce l'apathie et le repli sur la sphère privée qui consolident à leur tour le sentiment de blocage de la société*»³¹.

Ainsi, la pluralité d'opinions politiques, le pluralisme politique, se ramènent à une unanimité sur le modèle libéral de société et de ses institutions. Si on y ajoute la tendance à considérer les questions économiques comme ne faisant plus l'objet - vu «les contraintes du marché mondialisé»- d'un débat politique, on comprend que les passes d'armes électorales perdent leur sens. La démocratie représentative semble tourner à vide.

De là cette désaffection que l'on observe un peu partout dans les «démocraties occidentales» face à «la politique».

Désaffection et démobilisation, qui ne se limitent pas à la politique : elles s'étendent à l'ensemble des engagements syndicaux, associatifs, ...

Alors, que les trente glorieuses auraient été plutôt celles de la canalisation de la participation démocratique, les années 80 et 90 sont celles de son refoulement.

la «révolution culturelle» du marché

Quelques auteurs soulignent judicieusement que la décennie néolibérale a inscrit dans la vie quotidienne une représentation forte et envahissante de la notion de marché. «*Le marché ne se contente plus de régir la vie matérielle; il a investi la sphère culturelle pour désigner de la façon la plus large possible*

31. Castoriadis C., «Penser la politique», in *Le Monde*, n° spécial, juin 1993.

tout ce qu'il y a dans la tête des gens, les valeurs de la société, la culture qui les fait vivre et dont on vit» ³².

Dans cette optique, il ne s'agit pas seulement de souligner la marchandisation de biens culturels, mais bien de montrer comment «*via un travail sur l'imaginaire, tout l'humain-social est attiré dans une logique de rationalité instrumentale, de profit et d'intérêt*». On aboutit ainsi à une forme particulière de marché qui joue du culturel et sur le culturel, où le pouvoir économique de l'entreprise se double de sa capacité à sonder les reins et les cœurs et à faire appel à «*une autre strate de l'humain-social: la strate des images, de l'imaginaire, des effets immédiats car c'est là que travailleurs et consommateurs sont séductibles, leur propre rationalité pouvant ainsi être contournée*». En investissant la sphère culturelle, le marché disqualifie les socialités qui vivent d'autre chose et pour autre chose; les socialités qui seraient indispensables pour contrer les effets même du marché, comme le chômage, les inégalités, la dévastation de l'environnement, le mal-développement planétaire, l'insignifiance culturelle...

Progressivement, le débat se déplace, il ne s'agit plus seulement de prouver la supériorité de la rationalité économique des mécanismes de marché par rapport à d'autres types de régulations sociales, mais de faire entièrement coïncider les modes de vie avec cette logique marchande. Quoi d'étonnant dès lors qu'un Alain Minc puisse s'écrier : «*le marché est l'état naturel de la société*» ³³.

Il nous paraît justifié de souligner cette prégnance du marché pour désigner cette conjoncture idéologique particulière qui couvre les années 80 et qui se poursuit aujourd'hui. Le concept de «*marché réticulaire*», utilisé par Robert Leroy pour qualifier ce marché en forme de filet qui retient et relie l'ensemble de la société, indique bien cette interconnexion où il devient de plus en plus difficile de discerner ce qui relève de la sphère économique au sens traditionnel et les phénomènes de la socio-culture.

32. Leroy R., «Le marché, sa culture et la société», in *Mutations de la société et transformations des solidarités*, Actes de la Journée d'études - XX^e anniversaire FOPES, Université Catholique de Louvain, 1994.

33. Minc A., *L'ivresse démocratique*, Paris, 1995.

On ne peut pourtant faire l'économie de relier la valorisation culturelle du marché, l'éloge de la consommation, de la compétition, ... à la nécessité de la reproduction élargie de l'économie capitaliste dans son ensemble.

Le capitalisme n'est pas seulement un mode de production. Il est aussi mode de consommation et mode de suggestion : *«Pour l'individu soumis dans sa vie toute entière aux lois du marché - non seulement dans la sphère de la production comme au XIX^e siècle, mais aussi dans les sphères de la consommation, des loisirs, des idées, de l'art, de l'enseignement et même dans la vie privée - la rupture paraît impossible au vu de son 'expérience quotidienne'. Ainsi se renforce et s'extériorise l'idéologie néo-fataliste du caractère immuable de l'ordre social capitaliste. Il ne reste à cet individu que le rêve de l'évasion - dans le sexe ou la drogue, qui sont à leur tour promptement industrialisés. Le destin de 'l'homme unidimensionnel' semble complètement prédéterminé»*³⁴.

Cette revalorisation culturelle du marché, loin d'annoncer une nouvelle ère dans le développement des sociétés³⁵, constitue en elle-même le mode d'existence du capitalisme. La tendance qu'il manifeste depuis son origine. *«La richesse des sociétés dans lesquelles règne le mode de production capitaliste s'annonce comme une immense accumulation de marchandises»*, nous prévient Karl Marx dès 1859. La marchandise en tant qu'objet extérieur propre à satisfaire les besoins humains - directement ou indirectement - devient, par le développement même de la production capitaliste, le but et le moyen de la satisfaction de nos besoins, *«que ces besoins aient pour origine l'estomac ou la fantaisie ne change rien à l'affaire»*, ajoute-t-il ironiquement.

Parmi les auteurs qui s'en prennent à cette nouvelle hégémonie du marché, beaucoup³⁶ adoptent consciemment ou de fait

34. Mandel E., *Le troisième âge du capitalisme*, Vol. 3, Union Générale d'éditions, Paris, 1976.

35. Un peu comme «la société des loisirs» des années 70.

36. Voir Perret et Roustang, *L'économie contre la société*, Odile Jacob, Paris, 1993: *«Contrairement à ce qui est implicitement admis par l'idéologie commune, la synergie entre le développement économique et le développement de la société ne va pas de soi : on peut au contraire redouter que la croissance non maîtrisée de l'économie ne détruise le tissu social aussi sûrement qu'elle a commencé à dégrader notre environnement naturel»* (p.14).

l'approche célèbre de Karl Polanyi qui présentait les économies modernes comme n'étant plus enchâssées (*«embedded»*) dans le lit de la société. Cette approche, lorsqu'elle a pour but de mettre en évidence la primauté de la logique économique - au détriment d'autres aspects de la vie en société, du développement plein et entier des individualités - paraît légitime.

Mais la caractéristique dominante du développement capitaliste aujourd'hui apparaît d'avantage comme combinant et intégrant l'ensemble des aspects économiques, sociaux et culturels. L'économie, dans sa logique marchande, n'est pas opposée à l'ensemble de la société. Elle se veut plutôt le moteur du développement, le régulateur de l'ensemble social, en même temps que sa légitimation. Dans ce sens, les économies modernes - capitalistes - n'échappent pas à la règle de l'*embeddedness* de l'économie. Les sociétés forment toujours une totalité, mais le mouvement qui conduit leur évolution s'accélère : le règne de la marchandise se fait universel. Et c'est ce mouvement - temporairement non contrecarré par l'action sociale consciente - qui renforce l'hégémonie de ce que l'on appelle la logique marchande. Que ce mouvement soit loin d'être harmonieux, qu'il s'accompagne d'un coût social et culturel toujours plus élevé ne change rien à l'affaire. Comme le disait encore Karl Marx : *«Il faut donc que le marché s'agrandisse sans cesse, si bien que ses connexions internes, et les conditions qui le règlent, prennent de plus en plus l'allure de lois de la nature indépendantes des producteurs et échappent de plus en plus à leur contrôle»*³⁷.

A isoler ainsi le marché ou la logique économique on peut certes être en position de dénoncer leurs ravages, mais on se prive de la possibilité de saisir toute la portée des rapports que les divers sous-systèmes - politique, économique, social et culturel - entretiennent. Cette critique trop partielle débouche sur une erreur politico-pratique importante. A partir de ce détachement de la logique marchande, la critique sociale se concentre essentiellement sur la remise en cause des excès, des conséquences négatives. L'action politique porte alors, logiquement, sur la correction de ces dérapages.

37. Marx K., *Le Capital*, Livre III, Editions sociales, Paris, 1976, p. 261.

Et le marché en tant que tel n'est plus «dépassable». Seule reste en discussion la part des vices et des vertus qu'il renferme. Voilà sans doute une des résultantes très particulières de cette «révolution culturelle» néolibérale.

l'hégémonie de la société réduite au marché

Pour résumer cette influence, il peut être utile de distinguer une combinaison particulière entre un moment de la force et un moment de la persuasion.

Le moment de la force n'a pas été abordé dans cet article. Au centre de celui-ci se trouve une redéfinition du rôle économique à jouer par l'Etat. Non pas, comme l'a clamé l'idéologie néolibérale, vers «moins d'Etat», mais bien en visant à modeler une autre politique économique, plus fonctionnelle par rapport aux nécessités de la gestion de la crise et à l'insertion croissante des économies nationales dans la mondialisation capitaliste. Cette coercition se mesure bien par les résultats engrangés. Ainsi, par exemple, l'ampleur des privatisations, l'interdépendance créée entre les fonds de sécurité sociale et les marchés financiers via la dette publique, l'inégalité de la redistribution des revenus, le volume absolu du chômage et la fragmentation sociale qu'il implique,... décrivent bien ce rapport de force devenu défavorable, par la contrainte économique.

D'autant que les décisions prises dans un cadre national dépendent de plus en plus de celles prises au niveau de ce que Jean-Philippe Peemans nomme des «*réseaux transnationaux de pouvoirs où sont inextricablement mêlés représentants des entreprises transnationales, des organisations multilatérales et internationales, et des institutions nationales*». Décisions qui se présentent sous la forme de solutions techniques à des problèmes complexes correspondant à «des contraintes internationales inévitables», mais qui finalement restreignent la sphère de la décision qui peut être soumise à contrôle démocratique³⁸.

38. Peemans J-Ph., «Mondialisation et développement durable : 'le meilleur des mondes capitalistes' ou 'projet socialiste'?» in *Cahiers Marxistes*, n°196, décembre 1994, pp. 43-70.

Le moment de la persuasion a mis en œuvre un tout autre registre. Ce n'est sans doute pas un hasard s'il est difficile de trouver des études synthétiques et approfondies de l'évolution du rôle joué par les médias, par la production culturelle, par l'enseignement et la recherche comme mécanismes de diffusion et de renforcement de cette offensive. Sans doute, comme le dit Ignacio Ramonet, la diffusion de cette «pensée unique» est-elle le résultat d'un enchevêtrement très particulier de réseaux de communication. Réseaux hiérarchisés et spécialisés en fonction des publics à toucher (de l'économiste distingué à monsieur-tout-le-monde) ou des objectifs à atteindre. Les rapports sur la situation économique d'un pays du type FMI, OCDE,... loin d'être des études objectives semblent d'avantage relever du dialogue ventriloque où s'encouragent les gouvernements dans leurs prises de décisions «impopulaires» mais «nécessaires». La télévision et la presse écrite diffusant un flot d'informations financières et boursières, mais consacrant une part infinitésimale à des analyses critiques de l'évolution économique, autant de signes de cet effort persuasif !

Mais l'analyse de ce moment de la persuasion ne doit pas être vu comme une simple relation univoque : émetteur-receveur-intériorisation. Pour que cette persuasion fonctionne, il faut encore qu'un certain nombre d'acteurs, de groupes sociaux soient réceptifs. Qu'ils assimilent - en tout ou en partie - les idées véhiculées par l'offensive néolibérale à leur intérêt individuel ou de catégorie. Dans cette évolution, l'adaptation des fonctionnaires, des gestionnaires des grandes institutions étatiques et para-étatiques, des dirigeants et idéologues issus des, ou liés aux organisations sociales et politiques du mouvement ouvrier a joué un rôle, d'autant plus grand que leur intégration antérieure était forte. Sans doute l'avertissement, lancé par le syndicaliste belge André Renard, était-il oublié depuis longtemps : «*Habilement présentées comme des 'lois économiques', comme des choses 'allant de soi', comme 'ce qui est normal', les thèses néo-libérales pénètrent aussi dans les milieux socialistes... Ces thèses libérales du capitalisme social, nos militants doivent les dénoncer comme non socialistes. Ils doivent pouvoir les reconnaître. Ils doivent savoir ce qu'elles ont de faux*»³⁹. Ne pouvant s'opposer au changement

39. André Renard, *Le socialisme par l'action*, septembre 1958, pp. 20-21.

néolibéral de politique, ils se sont mués en vecteur de la nouvelle idéologie du «moins d'Etat» et du «mieux gérer»⁴⁰.

Au terme de ce survol, on soulignera que le néolibéralisme, la virulence des premières années en moins, est aujourd'hui un courant hégémonique. Son influence a déstabilisé l'ensemble de l'édifice théorique et idéologique de la gauche (social-démocrate, social-chrétienne ou communiste). Elle rend, aujourd'hui encore, plus difficile l'émergence de tout contre-projet. Que ce soit à partir des courants du mouvement ouvrier traditionnel, des courants écologistes ou des «acteurs de la société civile» ...

Certes une contre-offensive ne peut vraiment se développer qu'au départ d'une remontée globale de l'action sociale, entraînant à sa suite une modification de la conjoncture idéologique. Pour s'y préparer, il n'est sans doute pas inutile d'apprécier l'ampleur du mouvement des idées que l'adversaire a déclenché voici maintenant plus d'un quart de siècle.

40. Pour une approche complète de ce mécanisme, voir Mandel E., *Power and Money*, Verso, London-New-York, 1992. En particulier, le chapitre IV: *Administration and Profit Realization*.

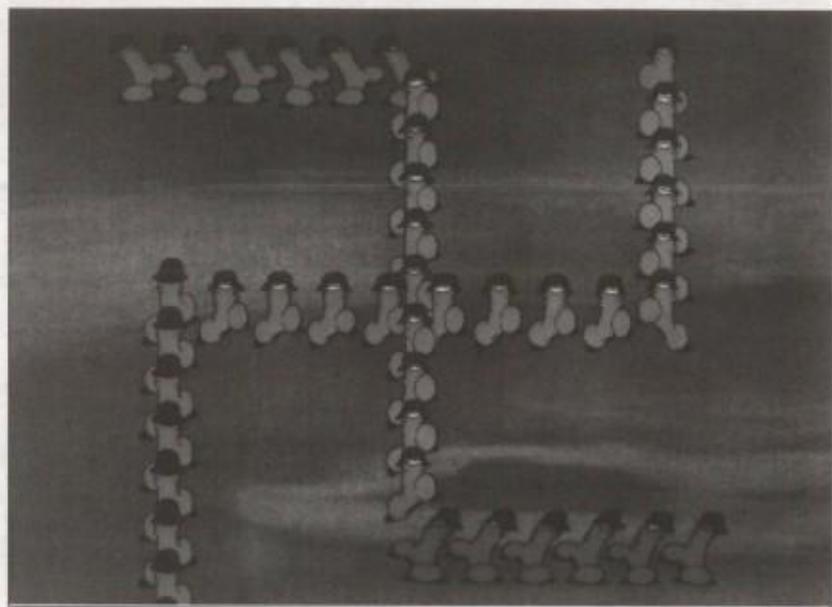
du capitalisme sauvage au capitalisme civilisé et du capitalisme civilisé au capitalisme débridé

jacques nagels *

Le capitalisme **sauvage** constitue une première phase du capitalisme industriel qui se développe en Belgique du début à la fin du XIX^e siècle. La première révolution industrielle ¹, dont le berceau est l'Angleterre dès la fin du XVIII^e, triomphe dans la plupart des pays d'Europe occidentale pendant le XIX^e.

* Cet article-essai avance des idées-forces, des idées-coups de poing. Des recherches ultérieures permettront d'approfondir, de nuancer, de peaufiner ce qui n'est encore qu'à l'état d'ébauche. Je remercie G. De Bernis, J.-J. Heirwegh, M. Telo et S. Rillaerts pour leurs remarques stimulantes. Augustin Duchateau qui, depuis une vingtaine d'années a commenté, avec une perspicacité "gaulienne", la plupart de mes textes avant leur publication a critiqué, une dernière fois, ce manuscrit. Il est décédé le 14 juin. Ces quelques lignes lui rendent hommage.

1. L'historiographie contemporaine remet partiellement en question le concept de révolution industrielle, la notion de *take-off*, le rôle pionnier de la Grande-Bretagne, etc. (par exemple Cochet F. et Henry G.-M., *Les révolutions industrielles*, A. Collin, Paris, 1995). Dans le cadre de cet article ce n'est pas le lieu de réfuter ces thèses.



La principale source d'énergie est constituée par le charbon. Il est présent en abondance en Angleterre, en France, en Allemagne, en Belgique. Le moteur à vapeur révolutionne les forces productives à l'intérieur des usines comme dans les transports. Le rail supplante le cheval; le bateau à vapeur concurrence le bateau à voile pour le dépasser pendant la décennie 1890-1900. La produit-phare est l'acier. Les secteurs porteurs de l'époque sont les mines de charbon et de minerai de fer, la sidérurgie qui fait des progrès considérables, les fabrications métalliques et mécaniques qui produisent des fours, des grues, construisent des ponts, des navires en acier, des locomotives, des rails, des wagons comme des machines textiles. Bien sûr, les branches industrielles liées au textile et à la confection demeurent très importantes.

Dans tous ces secteurs la Belgique est très bien placée. Son sous-sol est riche en charbon. Elle hérite d'une vieille tradition mécanicienne. Elle dispose de tous les atouts pour former un petit dragon du Nord qui se développe dans la foulée de l'Angleterre.

Les salaires sont bas, très bas, proches du minimum vital. Le *Hire and Fire* est de règle : le patron licencie comme bon lui semble. Les journées de travail sont extrêmement longues. Le travail des femmes et des enfants au fond des mines est normal. L'inégalité juridique entre patrons et ouvriers est patente. Elle est complétée par une inégalité politique : jusqu'en 1893 - abolition du cens - l'ouvrier ne disposait pas du droit de vote. L'Etat est un régulateur violent du marché du travail : à chaque grève, à chaque manifestation, à chaque bris de machine... on fait donner la troupe et il y a des morts.

phase de transition : du capitalisme sauvage au capitalisme civilisé, de 1880 à 1950

La fin du XIX^e siècle connaît des bouleversements technologiques, économiques, politiques, sociaux... d'une ampleur exceptionnelle. Ils reflètent le début d'une transformation qualitative du mode de régulation du capitalisme.

La «deuxième révolution industrielle» est axée sur le moteur à explosion qui permet le développement de l'automobile, du camion, du tracteur, et plus tard, des moissonneuses-batteuses. En 1894, le moteur à explosion a supplanté le moteur à vapeur pour les véhicules terrestres et les transports collectifs à l'exclusion des chemins de fer.

Le moteur diesel est breveté en 1892. A la même époque le moteur électrique fait son apparition. Il permettra aussi bien le développement du tram, du trolleybus, du métro que de la radio, du télégraphe, du téléphone, du réfrigérateur, de l'ascenseur ...

Aux côtés du charbon qui continue à jouer un rôle crucial, il y a évidemment la nouvelle source énergétique : le **pétrole**². Aux côtés de l'acier, les non-ferreux (cuivre, aluminium, zinc, étain...) et de nouveaux produits comme la bakélite, le papier photographique, la rayonne, la margarine ... voient le jour.

Les industries chimiques avec la soude, les engrais artificiels, la pétrochimie et, plus tard les produits pharmaceutiques, vont compléter le paysage industriel et lui donner les contours de celui qu'on a connu jusqu'à la fin des années 60. Il y a eu, certes, des percées innovatrices dans des secteurs pilotes : l'énergie nucléaire, l'aviation, l'aérospatiale, la télévision, la pénicilline. Néanmoins, les progrès qualitatifs restent sectoriels et le paysage industriel n'est pas modifié dans sa globalité.

La deuxième révolution industrielle permet la transformation de la production artisanale en production de masse. Les ateliers étaient composés d'ouvriers très qualifiés qui construisaient, notamment dans le secteur de l'automobile, les produits un à un et à la main. Petit à petit, grâce au taylorisme, on passe à la chaîne de montage en continu. C'est chose faite avec la Ford modèle T en 1908. Ford produira deux millions de voitures par an en 1920 alors que Panhard-Levassor en produisait mille par an en 1894... et elles étaient toutes dissemblables. Les Ford T sont identiques.

2. En Europe, le pétrole est longtemps resté une source d'énergie secondaire. A la veille de la première guerre mondiale, il ne représentait qu'approximativement 1% de l'énergie consommée (Bairoch P., *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*, Paris, 1994, p.91).

La transformation du capitalisme sauvage en capitalisme civilisé a pris plus d'un demi-siècle. Chaque avancée s'est faite à la faveur de luttes sociales intenses : dans les usines, dans la rue, après 1894 au Parlement et après 1919 également au sein des commissions paritaires. L'évolution n'est pas linéaire : elle procède par grands bonds.

La Belgique n'a raté le coche ni de la première, ni de la deuxième révolutions industrielles, grâce notamment à la possession du Congo, qui était riche en matières premières de pointe de l'époque : caoutchouc, cuivre et zinc, les principaux non-ferreux.

de la fin du XIX^e à 1914-18

Les vingt dernières années du XIX^e siècle et le début du XX^e constituent un tournant. Les grèves «insurrectionnelles», les émeutes, les destructions d'installations de 1886 et la répression meurtrière qui s'ensuit sont des signaux forts qui font fléchir la bourgeoisie : abolition du *truck-system* en 1887, réglementation du travail des femmes et des enfants en 1889, primes à des sociétés de secours mutuel (1894, 1898), crédits aux pensions de vieillesse (loi du 10 mai 1900),... les formes primitives de sécurité sociale, voire d'un début de concertation sociale³, sont en gésine.

Sur le plan institutionnel, l'Etat censitaire est supprimé en 1893 et les premières élections au suffrage universel, certes encore tempéré par un vote plural⁴, se tiennent en 1894. Le nombre des électeurs passe de 136 775 à 1 370 687. A cette occasion le Parti ouvrier belge fait son entrée fracassante à la Chambre et au Sénat : il enlève 28 sièges.

Entre les dernières années du XIX^e siècle et la guerre 14-18 la classe ouvrière «en soi», objet de l'histoire, devient, comme

3. Les «Conseils d'industrie et du travail» voient le jour par la législation du 16 août 1887.

4. L'article 47 de la nouvelle mouture de la Constitution stipule que tout citoyen de vingt-cinq ans accomplis a le droit de vote. Il peut avoir une ou deux voix supplémentaires, en fonction de son statut de père de famille, de son âge, des impôts qu'il paie, etc. Ainsi 850 000 électeurs avaient une voix, 290 000 avaient deux voix et 220 000 en avaient trois (Luykx Th., *Politieke geschiedenis van België*, Bruxelles, 1964, p.209).

dit Lukacs une classe «pour soi», sujet de l'histoire. Elle prend conscience d'elle-même et de sa force potentielle. Elle a ses organisations et un grand Parti (1885). Elle se donne un projet. En Belgique : la Charte de Quaregnon (1894).

l'après 1914-18

La guerre 14-18 a été un accélérateur inouï de l'histoire. En 1919, le suffrage universel simple - un homme, une voix - triomphe ... du moins pour la moitié de la population en âge de voter. L'ouvrier est politiquement émancipé... la femme devra attendre une autre guerre mondiale - et sa participation active dans la résistance anti-nazie - pour avoir le droit de vote.

Sur le plan juridique, le droit de grève est pratiquement reconstruit par l'abolition de l'art. 310 du Code pénal en 1921. La même année, la journée de travail des 8 h. et la semaine des 48 h., avec maintien des salaires à leur niveau antérieur, sont institués ⁵.

Sur le plan de la régulation du travail, l'Etat transforme le moment «force et violence» en moment «persuasion et solution pacifique des conflits sociaux» : les premières commissions paritaires se réunissent en 1919, sept d'abord et bientôt vingt-deux, en 1922. Grâce à la mise en place d'un indice des prix de détail par le ministre Wauters en 1919, on procède aux premières indexations de salaires à un moment où des poussées inflationnistes se répandent.

Depuis 1914-1918 on assiste à la mise en place de l'embryon du compromis social-démocrate qui s'épanouira après la deuxième guerre mondiale. Les ministres socialistes entrent au gouvernement. La thèse du réformisme gradualiste de Vandervelde - transformation graduelle du capitalisme par la voie des réformes - a gagné. La paix sociale l'emporte sur la guerre sociale.

Toutes ces avancées sociales n'auraient pas pu avoir lieu sans une formidable pression des travailleurs. Les syndicats ont vu leur nombre d'adhérents quintupler durant la guerre 14-18 : de 26 745 adhérents en 1913 à 129 736 en 1919. Le ren-

5. La semaine des 40 h. ne sera introduite qu'après la crise 1929-1934.

forcement du mouvement ouvrier va de pair avec l'intégration, sur le plan social, des syndicats dans un système de concertation et, sur le plan politique, avec celle du POB au sein des coalitions gouvernementales.

l'après grande crise 1929-34

Si la guerre 14-18 a été un moment décisif de l'évolution de l'histoire politique, sociale et institutionnelle, la grande crise 1929-1934 a constitué un deuxième moment fort de cette transformation du capitalisme sauvage en capitalisme «civilisé». L'Allemagne comme épicerie européenne de la crise, et ses économies limitrophes - l'Autriche, la Tchécoslovaquie, la Pologne - virent leur PIB chuter de 1928 à 1935 de plus de 20%; le PIB des Etats-Unis, second épicerie outre-Atlantique, chute de 28.5% et entraîne dans sa dépression l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande ainsi que les principaux pays d'Amérique latine⁶. Le chômage industriel a atteint des taux plus importants. Ainsi, il a atteint un maximum annuel pour la période 1930-38 de 43.8% en Allemagne, de 37.6% aux Etats-Unis, de 15.4% en France et de 19% en Belgique⁷.

L'Etat coercitif du XIX^e siècle s'était mué en un Etat conciliateur. A la faveur de la grande dépression, il devient un Etat acteur. Le *New Deal* aux Etats-Unis, les autoroutes et la *volkswagen* en Allemagne alimentent la sortie de crise par une relance de la demande. Les grands travaux publics illustrés en Belgique par le canal Albert et les tunnels sous l'Escaut participent de la même politique économique.

Les grands mouvements populaires en France, en Espagne et, chez nous, la grève de 1936 renforcent les conquêtes sociales : la semaine des 40 heures, les congés payés et les allocations de chômage plus substantielles l'attestent.

6. OCDE, *L'économie mondiale 1820-1992*, Paris, 1995.

7. BAIROCH P., *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*, Paris, 1984, p.25.

les grands piliers du capitalisme civilisé (1950-1973)

Dans l'histoire du capitalisme, du début du XIX^e siècle à nos jours (1996), la période 1950-73 est une période tout à fait exceptionnelle. Jamais pendant deux décennies la croissance n'a été aussi forte : les forces productives se développent sans poussées inflationnistes aiguës, sans mouvements conjoncturels importants.

Ce capitalisme civilisé s'appuie sur trois socles : le plein-emploi et une croissance économique soutenue; l'Etat-providence; la mixité de l'économie - politique keynésienne et Etat marchand.

plein emploi et croissance économique

Pendant cette période le PIB mondial augmente de 4.9% par an, soit trois fois plus que durant la période précédente 1913-1950, marquée évidemment par deux guerres mondiales et la grande dépression de 1929-1934. Au demeurant, il croît également plus de deux fois plus vite qu'au cours des vingt années suivantes, 1973-1993. Les chiffres relatifs à la productivité du travail sont similaires.

Quant au chômage, il est extrêmement bas : il s'agit du chômage frictionnel, de chômage saisonnier et selon les années d'un peu de chômage conjoncturel. C'est à partir de 1975 qu'il refait son apparition pour croître sans cesse. La moyenne de ces dix dernières années (1984-1993) est plus de trois fois supérieure à celle de 1950-1973 dans les pays européens : Allemagne (6.2%), France (10.0%), Royaume-Uni (9.6%) et Belgique (9.6%).

Cette croissance soutenue pendant plus de vingt ans permet, selon les pays, de doubler, voire de tripler le revenu par habitant. C'est le triomphe du fordisme qui établit une conjonction entre un «modèle de production» et un «modèle de consommation». Dans la sphère de la production, le travail à la chaîne permet d'abaisser les coûts unitaires et donc les prix. Il permet également des hausses salariales substantielles. Dans la sphère de la consommation, des biens de consom-

mation durables (voiture, radio, pick-up, électroménager...) deviennent accessibles à de larges couches de la population.

l'Etat-providence

La sécurité d'existence et la satisfaction de besoins collectifs ont atteint un niveau élevé. Elles étaient garanties par :

- une stabilité de l'emploi, qui allait de pair avec des contrats à durée indéterminée;
- l'indexation généralisée et automatique de tous les salaires, du secteur public comme du secteur privé, ce qui permettait de sauvegarder le pouvoir d'achat;
- un système de sécurité sociale donnant l'accès à la santé et à l'enseignement aux plus larges couches de la population;
- une réglementation du travail dans l'entreprise et des tribunaux du travail qui protègent le travailleur.

De plus en plus, la rémunération du travail se scinde en deux grandes parties : une partie va directement au travailleur (salaire poche); une autre partie va dans un «pot commun» des travailleurs et finance les dépenses de sécurité sociale (salaire indirect, salaire social). Une logique de solidarité entre travailleurs qui ont un emploi et ceux qui sont au chômage, entre actifs et retraités, entre travailleurs en bonne santé et travailleurs malades ... est à la base du système de sécurité sociale instauré en Belgique en décembre 1944.

Le développement de l'ensemble de ces acquis sociaux a certes été rendu possible par la forte croissance mais également par l'organisation du dialogue social à tous les niveaux : au niveau de l'entreprise, au niveau du secteur (commissions paritaires), au niveau national (Conseil National du Travail et Conseil Central de l'Economie).

Cette concertation sociale, où le patronat et les syndicats cherchent des solutions dans le consensus plutôt que dans l'affrontement, se fonde sur ce qu'on a appelé le compromis social-démocrate. Le compromis s'appuie sur un «donnant-donnant» macro-social.

la mixité de l'économie : politique keynésienne et Etat marchand

Une politique keynésienne, active et dynamique, a fait «donner l'Etat». L'Etat a été un des acteurs principaux de cette croissance. Par ses investissements publics extrêmement importants il a construit des routes et des autoroutes; modernisé et agrandi les ports; électrifié les chemins de fer; développé les lignes aériennes, la poste, le téléphone; bâti des hôpitaux, des écoles, des universités. A côté des investissements d'infrastructures économiques et sociales, les transferts de l'Etat aux ménages ont cofinancé la sécurité sociale et éperonné la consommation privée.

Le poids spécifique de l'Etat dans l'économie est devenu de plus en plus grand. Les dépenses publiques courantes formaient 10% du PNB en 1910 ... et plus de 50% en 1973. La masse salariale gérée par l'Etat constituait plus ou moins un quart de la masse salariale totale. Aussi bien en jouant sur ses recettes que sur ses dépenses, l'Etat a accru son impact sur l'économie. Il est devenu un agent économique de première importance.

En troisième lieu, l'Etat est devenu au cours de ces deux décennies un acteur économique crucial dans certaines zones de l'économie marchande. Il gère les transports publics: SNCB, transports urbains, voies aériennes. Il contrôle les moyens de communication: poste, téléphone, télégraphe. Il est extrêmement présent dans la sphère monétaire, de l'épargne, du crédit et de l'assurance-crédit: CGER, SNCI, OCP, Crédit Communal, OND (Office National du Dueroire). Un holding public, la Société Nationale d'Investissement (SNI) vient en 1962 compléter cette intervention étatique dans l'économie.

La croissance de l'économie belge pendant cette période a été stimulée par un environnement international stable: parités fixes entre les devises (Bretton-Woods) et libre-échange généralisé des produits manufacturés dans la CEE.

Ce qui avait été acquis sur le plan national par chacun des six membres, a été transposé, sur le plan supra-étatique, dans le Traité de Rome: le plein-emploi, la relance économique, la quête de la justice sociale. De la convergence entre l'écono-

mique et le social a résulté une adhésion massive de la population à l'idée européenne et une consolidation du développement économique et social de la Communauté européenne pendant deux décennies.

Si le Traité de Rome symbolise le capitalisme civilisé, le Traité de Maastricht inaugure le capitalisme débridé.

parenthèse méthodologique

la périodisation

La périodisation proposée ci-devant constitue une hypothèse de travail susceptible d'être modifiée. Elle repose sur deux grands moteurs. En premier lieu, le développement des forces productives, l'évolution de la « machine économique » où les mutations technologiques jouent un rôle décisif. En second lieu, l'évolution du rapport de forces entre les classes sociales en présence.

Marx forçait la note en écrivant à Annenkow le 28 décembre 1846: « Depuis 1825 ⁸ l'invention et l'application des machines ne sont que le résultat de la guerre entre les maîtres et les ouvriers. Encore ceci n'est pas vrai que pour l'Angleterre. Quant aux nations européennes, elles ont été forcées d'appliquer les machines par la concurrence que les Anglais leur faisaient, tant sur leur propre marché que sur le marché mondial » ⁹. Retenons de ces réflexions brutes, à l'emporte-pièce, le lien indissoluble entre les pôles « luttes sociales » et « progrès technique ». Et à partir de là, voyons comment « périodiser » l'évolution du capitalisme en Belgique.

Ces deux moteurs ne sont pas les seuls. La dernière phrase de la citation de Marx ajoute d'ailleurs un facteur explicatif supplémentaire à l'évolution du progrès technique : il n'y a pas que la lutte des classes, il y a également la concurrence. Cette concurrence, qui constitue l'élément vital du développement du capitalisme, ne réalise pas ses effets - innover, restructurer, s'internationaliser - indépendamment de la dynamique

8. Pour Marx, 1825 est « l'époque de la première crise universelle ».

9. K. Marx à P-W. Annenkow, Bruxelles, le 28 décembre 1846 (Mega, Berlin, 1979, III/2, p.74). La lettre est rédigée en français, comme le dit Marx dans son P.S. en « mauvais français ».

sociale. «Innover» à lui seul, peut notamment résulter d'un appel du marché (*demand pull*) comme d'un développement interne de la sphère scientifique (*science push*)¹⁰. Certes. Mais l'innovation ne devient facteur de croissance que si l'environnement économique, social, juridique, institutionnel ... est favorable.

Comme on le constate on peut insister sur le poids respectif d'innombrables éléments - eux-mêmes complexes et interactifs - qui interviennent pour expliquer l'évolution du capitalisme en Belgique. On finira par accorder une place privilégiée aux deux moteurs fondamentaux - forces productives et forces sociales - pour rendre compte, dans la longue durée, des bonds qualitatifs, de la périodisation proposée.

le poids de l'URSS

Si ces deux moteurs internes constituent les éléments déterminants de l'évolution du capitalisme industriel, il semble néanmoins indéniable qu'à partir de 1917, l'existence même d'un pays «socialiste» a amplifié, souvent de manière considérable, les mutations internes en Europe occidentale. Certes, ici aussi, d'autres facteurs liés aux mouvements sociaux sur la scène internationale (Front populaire en France, conquête de la *Mitbestimmung* en Allemagne, l'Accord de Saltjöbaden en Suède...) ont joué un rôle. J'ai l'impression qu'en se focalisant sur l'URSS, on ne caricature pas de manière outrancière.

L'après 1914-18 est également l'après 1917. Les élites dominantes d'Europe occidentale voient dans le communisme non seulement un spectre qui les hante mais un projet idéal qui s'est concrétisé. Le spectre abstrait prend la forme d'une menace qui surdétermine les conflits internes. Elle est intériorisée. Il est plausible de considérer que, par exemple, la partie XIII du Traité de Versailles déclarant solennellement que «la paix universelle ne peut être fondée que sur la base de la

10. Les équipes de chercheurs patronnées par l'OCDE ont contribué à la compréhension des relations entre recherche théorique, recherche appliquée, concurrence, complémentarité entre grandes firmes, rôle des Etats ... Ces apports sont utiles mais partiels parce qu'ils sous-estiment continuellement l'impact des forces sociales en présence (cfr. OCDE, *Technology and The Economy, The Key Relationships*, Paris, 1992).

justice sociale», et les conquêtes démocratiques et sociales acquises entre 1918 et 1922-23 ont été positivement influencées par 1917.

L'après 1928-34 est d'abord une réponse à la récession et au chômage dramatiques de la grande crise, une réponse à la montée des luttes sociales en France, en Belgique... Cette réponse a également été alimentée par le succès du premier plan quinquennal soviétique qui assurait, notamment, le plein emploi.

L'après 1940-45, et plus spécialement l'organisation de la sécurité sociale en Belgique en décembre 1944, ne peuvent être perçus convenablement sans la prise en compte des succès de l'Armée rouge, la construction d'un bloc de pays qui se réclament du socialisme.

Les premières politiques néolibérales ont été mises en place, selon les pays, à la fin de la décennie 70 et durant la décennie suivante. En Belgique, les années 1981-82 constituent des années-pivot. L'époque brejnévienne de la stagnation constituait de moins en moins une force d'attraction. Le début de la période Gorbatchev - 1985-1988 - a pu faire illusion, mais il s'est avéré bien vite que cette politique mena à l'implosion du «socialisme perversi». Ce n'est que lors de la destruction du mur de Berlin, de la formation d'un gouvernement non-communiste en Pologne et, en définitive, de l'effondrement du «socialisme perversi» à l'Est qu'il n'y a plus eu de contre-poids sérieux au système capitaliste. L'absence d'une sorte d'épouvantail - qui obligeait les bourgeoisies européennes à jeter du lest quand les conflits sociaux internes prenaient de l'ampleur - se fait sentir et favorisera le durcissement du rapport social à l'Ouest.

Pour me concentrer sur l'essentiel, j'ai peu évoqué l'environnement international dans la partie précédente et n'en parlerai plus dans les pages qui suivent. Il me semble néanmoins qu'on ne peut pas passer au bleu le rôle de l'URSS et l'effet de sa disparition sur l'évolution interne de notre vie économique et sociale.

du capitalisme civilisé au capitalise débridé

Le capitalisme civilisé ne s'est pas mué en capitalisme débridé en un jour et sans grincements de dents. La baisse du taux de profit aux Etats-Unis en 1965, le déficit de la balance commerciale américaine à la fin des années 60, la crise du système monétaire international de 1971, la crise énergétique de 1973, le net ralentissement de la croissance (en général et de celle de la productivité du travail), la dépression de 1975, le deuxième choc pétrolier de 1981, la hausse des prix des matières premières, l'échec de la politique économique keynésienne en stagflation... tous ces phénomènes ont sonné le glas de l'ancienne régulation et creusé le lit de la nouvelle. Le thatchérisme en Grande-Bretagne et le reaganisme ont ouvert la voie au néolibéralisme. Le gouvernement Martens V, mis en place en décembre 1981, a emboîté le pas. Naturellement, les résistances populaires et donc les rythmes de transition vers le marché débridé diffèrent selon les pays. Quoiqu'il en soit, en cette fin de XX^e siècle, l'Europe est au cœur de cette mutation et la Commission européenne joue un rôle décisif dans l'accélération de cette évolution.

la troisième révolution technologique : la révolution informaticielle

Le rail a révolutionné le XIX^e siècle; la voiture le XX^e; l'informatique et les autoroutes de l'information la fin du XX^e. On est donc en présence d'une troisième révolution qui affecte la production de tous les biens et services. Les deux premières révolutions étaient industrielles, parce qu'elles avaient leur siège dans le secteur manufacturier et qu'elles se déployaient dans les industries extractrices et de transformation. La troisième est dite informaticielle ¹¹: elle trouve toujours son ori-

11. On peut tenir le même type de raisonnement au sujet de la révolution informaticielle que celui qui a été avancé pour nier l'existence d'une première révolution industrielle à la fin du XVIII^e et au XIX^e siècle, d'une deuxième révolution industrielle vers la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle. Cette vision de l'histoire constate les mille et un perfectionnements, les mille et un progrès techniques, les mille et une transformations partielles - qui sont tous réels - sans jamais prendre en considération qu'il y a, à un moment donné, un bond qualitatif qui modifie la façon dont on produit, les mécanismes de la distribution des marchandises, les comportements des consommateurs.

gine dans l'industrie - les grands ordinateurs, comme les mini et les PC, la fibre optique comme les *scanners* sont des biens matériels produits dans le secteur manufacturier - mais son champ d'application dépasse de loin les secteurs primaire et secondaire : elle touche toute la société.

La bureautique et les télécommunications concernent toutes les fonctions administratives, y inclus la comptabilité, et toutes les fonctions liées à la transmission de l'information. Elles touchent, par conséquent, tous les agents économiques : l'entreprise, le ménage, l'Etat. L'entreprise, la firme transnationale comme la PME qu'elle revitalise, l'hôpital, la bibliothèque comme l'école, l'administration de l'Etat comme la banque, le grand magasin comme le bureau de police,...: tous sont envahis par la bureautique.

Dans le secteur secondaire, les robots industriels et les appareils à commande numérique remplacent non seulement la main de l'homme mais également une partie de son travail intellectuel. Ils peuvent percer, forer, découper, aléser, fraiser, ajuster, assembler et construire, sur base de programmes informatiques, des pièces isolées, des moteurs, des biens d'équipement. L'automatisation de l'intégralité de lignes de production - brasseries, usines à lait, abattoirs, cimenteries, laminoirs - comme la bureautique n'ont pu être réalisées que grâce à l'évolution de l'informatique.

Si on parle de révolution informaticielle c'est bien parce qu'elle est la base de toutes ces avancées technologiques dans le domaine civil (les dernières innovations qui touchent l'automobile sont toutes liées à l'électronique et à l'informatique : l'*airbag*, le freinage ABS, la gestion des moteurs par le réglage et l'injection électroniques, les suspensions et les correcteurs d'assiette électroniques... et prochainement la télématique routière), comme d'ailleurs dans le domaine militaire (fusées, satellites d'information, sous-marins nucléaires).

la mondialisation du mode de production capitaliste

Le terme mondialisation est à la mode. On parle de la mondialisation des échanges de biens et services, de la mondialisation des marchés financiers, de la dérégulation monétaire internationale... Tous ces phénomènes revêtent une importance certaine. Ils ne peuvent se produire à une telle échelle

que grâce à l'universalisation du mode de production capitaliste. Cette dernière caractéristique présuppose les autres... et elle passe presque inaperçue.

La mondialisation des échanges de biens n'est pas chose nouvelle : elle date du XVI^e siècle, et les échanges internationaux des capitaux étaient déjà fort importants pendant la seconde moitié du XIX^e siècle. Après 1945, sous l'hégémonie incontestée des Etats-Unis d'Amérique, les échanges de marchandises se sont amplifiés au sein de l'hémisphère occidental. Ce qu'il y a de nouveau, à la fin du XX^e siècle, c'est la mondialisation du système «capitalisme». Cette mondialisation connaît deux dimensions : une dimension **horizontale**, spatiale qui fait du capitalisme un véritable système mondial, et une dimension **verticale** où le capitalisme s'approfondit là où il était déjà dominant.

Sur le plan spatial, le capitalisme s'enfourme dans une immense zone géographique jadis cadennassée : l'Europe centrale et orientale dont l'ex-Union soviétique, la Chine, le Vietnam. Au bas mot 1 700 millions d'hommes et de femmes sont engloutis par ce *maelström* que constitue la transition vers l'économie de marché. Jamais dans une période aussi courte - de 1989 à 1992/3 - autant de pays n'auront basculé d'un système économique à un autre, du socialisme pervers au capitalisme sauvage.

Au Sud, dans l'ensemble des pays qui avaient choisi une voie tiers-mondiste de développement (relativement autocentrée, protectionniste, axée sur la stratégie de substitution à l'importation...), c'est-à-dire ni le socialisme centralisé, ni le capitalisme, l'économie de marché capitaliste s'engouffre à pas de géant : en Inde, en Asie du Sud et du Sud-Est, en Amérique latine, en Egypte comme en Algérie. Tous ces pays avaient érigé depuis la décolonisation un secteur étatique important. Depuis une dizaine d'années, on assiste à une vague de privatisations qui détricote rapidement le secteur étatique. Le capital privé - national ou étranger - met le grappin sur les anciennes entreprises publiques.

Dans les pays de l'OCDE le capitalisme est dominant depuis une longue période historique, en fait, depuis que la première révolution industrielle s'est implantée dans chacun de ces pays. Au demeurant, dans ces économies existaient - ou

coexistaient parfois depuis le XIX^e siècle, parfois depuis après la deuxième guerre mondiale, des sphères marchandes ou quasi-marchandes de l'économie qui étaient gérées directement ou contrôlées par l'Etat : les chemins de fer, la poste, les télécommunications, les compagnies aériennes, la distribution d'eau et d'électricité et, selon les pays, des entreprises purement marchandes telles que les mines de charbon, des entreprises sidérurgiques, des banques commerciales. Dans ces pays de la Triade - Amérique du Nord, Japon, Europe occidentale - le thatchérisme et la reaganisme et leurs disciples ont privatisé ou sont en train de privatiser ces entreprises publiques ou parastatales. Ici le capitalisme s'approfondit. Il égruge le socle étatique. Il domine de plus en plus les activités économiques.

La mondialisation du système capitaliste jointe à la révolution informaticielle postule la mondialisation du marché. Le marché mondial devient de plus en plus le cadre de référence. Cette conception de la mondialisation n'efface pas l'existence de la Triade. Elle ne nie pas l'influence des Etats qui soutiennent «leurs» firmes transnationales. Elle ne sous-estime pas la constitution d'un nouveau pôle de développement : la Chine continentale, les quatre dragons et les pays émergents de l'Asie du Sud et du Sud-Est. Elle ne gomme pas l'existence de zones plus intégrées telles l'Union européenne, l'Alena, l'Asean... Elle met en évidence dans quel jeu jouent, à l'heure actuelle, les acteurs économiques.

les nouvelles formes de concentration du capital

On parle depuis une dizaine d'années de «techno-globalisme». Ce nouveau concept recouvre de multiples facettes. Soulignons en quatre.

Primo, le développement des technologies dans un secteur implique de plus en plus le développement, en cascade, des technologies dans d'autres secteurs. Ainsi, par exemple, la R-D en aéronautique fait appel aux technologies de la métallurgie, des nouveaux matériaux, aux progrès des ordinateurs et de l'ingénierie électronique, au développement des fibres optiques et aux matériaux de carbone.

Secundo, la R-D devient de plus en plus *capital intensive* et son coût croît rapidement. «*Si le développement du Douglas*

DC-3 dans les années 30 a coûté approximativement trois millions de dollars, le développement du Boeing 747, dont la production a commencé au début des années 70, est revenu à un milliard de dollars et celui de l'Airbus A330-340 à 3.6 milliards de dollars»¹².

Tertio, la R-D trouve de plus en plus son siège dans les entreprises privées. Dans les pays les plus avancés de l'OCDE, plus de la moitié, voire plus des deux tiers de la R-D est financée par le secteur privé¹³. La concurrence entre firmes se joue de plus en plus sur leur capacité d'innovation : de là la nécessaire privatisation de la recherche appliquée.

Quarto, l'activité de la R-D s'internationalise par la mise sur pied de réseaux de laboratoires situés dans différents pays et interconnectés entre eux, ou par des alliances entre firmes qui tablent sur des synergies et des complémentarités de compétences et d'expertises.

Ce techno-globalisme, particulièrement présent dans les secteurs de pointe tels que les biotechnologies, les télécommunications, les semi-conducteurs, l'aéronautique et l'aérospatial,... touche également les industries plus anciennes telles que les entreprises pharmaceutiques, l'automobile ...

Aussi bien le progrès technique et sa diffusion sur le plan planétaire que les nouvelles formes de la concurrence obligent les firmes à se colleter avec la concurrence mondiale et les forcent à organiser de **nouvelles formes de concentration de capital**.

Concentration et centralisation du capital sont des phénomènes classiques depuis la seconde moitié du XIX^e siècle. Le début du XX^e siècle connaissait déjà des firmes multinationales. La plupart du temps les grandes firmes absorbaient des concurrents moins puissants ou des firmes moyennes fusionnaient pour devenir *leader* sur le marché national.

A l'heure de la mondialisation et du techno-globalisme de nouvelles formes de concentration du capital apparaissent. Dans

12. Scheiwen G., *La mondialisation de la technologie et son impact sur l'économie des pays de la Triade*, working paper, ULB, 1995.

13. OCDE, *Technology and the Economy*, *op. cit.*, pp.30 et suivantes.

le domaine de la banque, du crédit, de l'épargne, de l'assurance, de l'assurance-crédit comme dans le domaine de l'agro-alimentaire, de la brasserie, de la sucrerie, des industries pharmaceutiques, des hautes technologies... comme dans le domaine de la distribution et des loisirs, on assiste à des fusions entre mastodontes.

La dernière «méga-fusion» en date (mars 1996) constitue la plus importante de l'histoire industrielle : Sandoz et Ciba-Geigy ont un chiffre d'affaires annuel d'approximativement 675 milliards de francs belges et une valeur boursière de près de 2 000 Mia de FB. L'année dernière la firme anglaise Glaxo avait déjà fusionné avec Wellcome pour constituer le premier groupe pharmaceutique mondial. Quand on sait que la découverte d'une nouvelle molécule pharmaceutique coûte entre 5 et 10 milliards de FB., on se rend compte de l'inévitabilité de telles opérations. Dans les industries d'armement, le processus est similaire : en 1995, les américains Lockheed et Martin Mariette ont fusionné. Les français Aérospatiale et Dassault d'un côté et Thomson et Matra de l'autre négocient pour aboutir à la formation d'une entreprise-mammouth unique. Dans l'agro-alimentaire le groupe américain Nabisco a été repris par KKR (Kohlberg Kravis Roberts) pour 750 milliards de FB. Toujours en 1995, Walt Disney et Capital Cities ABC ont opéré une méga-fusion qui a coûté 660 milliards de FB. La banque n'est pas en reste. Après le rapprochement de la Chase Manhattan avec la Chemical Banking, on parle d'une éventuelle fusion entre la Bank of Tokyo et la Mitsobishi Bank qui créerait la première banque du monde.

La liste n'est pas close. Elle n'énumère que quelques exemples récents qui illustrent qu'on est en présence de toutes nouvelles formes de concentration du capital. A l'échelle mondiale, il faut ériger, dans chaque secteur dynamique des firmes à l'échelle planétaire. Dans tout secteur économique ouvert à la concurrence internationale, on aboutit ainsi à la constitution de quelques oligopoles qui dominent le marché mondial. Le libéralisme qui, au nom du libre-échange, «libère» les marchés pour atteindre l'optimum économique par le jeu de la concurrence pure et parfaite débouche, bien plus qu'avant, sur la prédominance de marchés oligopolistiques. L'aéronautique civile donne l'exemple : deux firmes, Boeing et Airbus contrôlent plus de 90% de la production d'avions de ligne.

implications pour la Belgique

Aucune firme belge n'atteint la dimension d'une des firmes que nous venons de citer. A l'échelle mondiale, les plus grandes banques belges, les plus grandes entreprises manufacturières, à quelques exceptions près, les plus grandes chaînes de distribution... sont des PME. Et sur le marché mondial, elles subiront le sort réservé aux PME. L'expérience de ces dix dernières années l'atteste.

Jadis, la concentration du capital entraînait celle du travail et renforçait la capacité d'organisation des travailleurs. Cela s'avérait vrai aussi longtemps que le processus de concentration s'opérait en lieu principal dans le cadre des Etats-nations. Qu'on songe en Wallonie aux bassins industriels liégeois, carolorégien, borain... qui étaient autant de bastions, de places-fortes de la classe ouvrière. Certes, les concentrations actuelles augmentent dans l'absolu le nombre des travailleurs occupés par une même firme. L'immense différence réside dans le fait que ces travailleurs ne sont plus concentrés dans un même pays, mais éparpillés dans des dizaines de pays du Nord, du Sud, de l'Est. Par conséquent, la forme actuelle de concentration du capital disperse les travailleurs et affaiblit leur force de frappe. Cette tendance est accentuée par l'éloignement entre les centres de décision et les centres de production. Le travailleur est face à un patron étranger, anonyme, distant... éloigné de toutes les «préoccupations du terroir». En dernier lieu, ces fusions gigantesques s'accompagnent invariablement de restructurations, d'allègement des coûts, de «dégraissage» de main-d'œuvre. Elles sont destructrices d'emploi.

Ceci vaut pour l'Europe occidentale. Pour la Belgique. Et surtout pour la Wallonie. Car si nous étions au cœur de la première et de la deuxième révolution industrielle, nous sommes manifestement à la traîne de la révolution informatique.

le capitalisme débridé deshumanise le capitalisme civilisé

Quand les brides n'encadrent plus un pur-sang, il peut faire des cabrioles, des courbettes, des cabrades; il peut partir dans des galops désunis; virevolter ... bref, il peut caracolier dans

tous les sens. Avec les marchés internationaux qui réagissent comme des pur-sang à tout frémissement de l'air ambiant, il en est de même. Quand l'Etat, ou les Etats ou les institutions supranationales, n'encadrent plus les marchés, n'érigent plus de garde-fous, n'édicte plus de réglementations ... le capitalisme civilisé se mue en capitalisme débridé. Il effrite les trois socles sur lesquels le capitalisme civilisé s'appuyait, à savoir le plein-emploi, la mixité de l'économie et un rapport social équilibré.

le plein emploi

Pendant l'âge d'or du capitalisme, l'OCDE comptait moins de 10 millions de chômeurs; en 1994: 34 millions, soit 8% de la population active. L'Europe occidentale dépasse ces chiffres. En 1994, elle compte 21 millions de chômeurs soit 10.5% de la population active. Avec plus de 13% , la Belgique dépasse la moyenne européenne.

Ces données ont trait aux seuls chômeurs complets indemnisés. Si on prend en compte la population active touchée par toutes les formes du chômage, on double approximativement ces chiffres. Le tableau suivant publié par l'OCDE l'atteste.

Les différentes catégories de chômeurs en Belgique en 1994
(Chiffres absolus et % de la population active)

1. Chômeurs complets indemnisés	554 000	12.4%
2. Autres catégories de chômeurs	178 000	3.9%
2.1. Chômeurs saisonniers	36 000	
2.2. Chômeurs à temps réduit	142 000	
3. Bénéficiaires de programmes spéciaux	420 000	9.1%
Personnes exclues du chômage		
- en raison de leur âge	74 000	
- pour des raisons sociales	42 000	
Personnes en «interruption de carrière»	54 000	
Prépensionnés	141 000	
Bénéficiaires d'une création directe d'emploi	109 000	
4. Chômage ausens large	1 152 000	25.1%

Source : OCDE, *Etude économique de l'OCDE 1984-95, Belgique Luxembourg*, Paris, 1995, p.13.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes : un actif sur quatre est confronté d'une manière ou d'une autre au phénomène chômage. Cette précarisation est renforcée par les différentes formes de flexibilité du travail : travail à temps partiel, travail du dimanche, travail du week-end, travail à horaire décalé, travail à durée déterminée, travail à domicile (télétravail)...

Tous ces phénomènes débouchent sur une sorte de nébuleuse grise du marché de l'emploi, constituée par des hommes et des femmes qui tantôt travaillent à temps plein, pendant quelques mois, tantôt se retrouvent au chômage, tantôt travaillent à temps partiel, tantôt décrochent un contrat à durée déterminée de trois mois, six mois voire un an. Elle englobe des préretraités qui travaillent au noir, les immigrés clandestins qui acceptent n'importe quelles conditions de travail, les petits boulots...

A partir de la trentaine, ces hommes et ces femmes n'ont plus de projet, plus d'avenir, plus d'espoir d'acquérir un jour un statut «normal».

Ce faisant, l'Europe continentale se rapproche de plus en plus du marché du travail américain. Outre-Atlantique, où le «mauvais» travail triomphe, les flux de changement de statut, entre les travailleurs occupés et les chômeurs, et entre les travailleurs occupés et les travailleurs qui ne font pas partie du marché du travail sont approximativement cinq fois supérieurs à ceux d'Europe occidentale ¹⁴.

Il faut, à l'heure actuelle, une croissance économique de 3% par an pour stabiliser le chômage. Les prévisions pour 1996 oscillent entre 1 et 1.5% en Belgique; d'après les conjoncturalistes, on avoisinerait les 2% en 1997. Sans réformes profondes du marché du travail (réduction importante du temps de travail avec création d'emplois compensatoires, réduction drastique des heures supplémentaires et leur remplacement par une embauche compensatoire ...), le chômage ne diminuera pas.

Une des raisons essentielles est fort simple : de 1950 à 1980, les secteurs primaire et secondaire ont expulsé énormément

14. Centre for Economic Policy Research, *Unemployment : Choices for Europe*, Londres, 1995, p.10.

de travailleurs qui ont été absorbés par un secteur tertiaire toujours en croissance et à faible hausse de la productivité du travail.

La mondialisation de l'économie, l'éclatement des tissus industriels nationaux, la perpétuation de structures industrielles axées sur des produits régressifs¹⁵, les restructurations d'entreprises dues à des fusions ou à des absorptions qui sont à la longue toujours destructrices d'emplois, les délocalisations, les transferts de segments de production vers les pays à bas salaires, la révolution informaticielle... vont continuer à expulser de la main-d'œuvre hors des industries manufacturières¹⁶. La grande différence avec la période antérieure réside dans le fait incontournable que le tertiaire, même en croissance, va absorber de moins en moins de travailleurs parce que son informatisation le rend beaucoup plus *capital-intensive* et qu'il va lui-même pouvoir offrir plus de services avec moins de travail.

Le capitalisme débridé se caractérise par l'insécurité d'existence, la flexibilité, le «mauvais travail». Il déshumanise déjà, en profondeur, le monde des travailleurs.

la mixité de l'économie

Dans la partie consacrée à l'évaluation de l'intervention étatique dans l'économie pendant la période 1950-1973, l'accent avait été mis sur la politique économique keynésienne, le poids macro-économique du secteur étatique et l'importance de l'Etat comme acteur économique par le truchement des entreprises publiques.

Voyons, l'une après l'autre, ce qu'il advient de ces caractéristiques.

de la politique keynésienne à la politique néolibérale

Dans les années 80, une politique néolibérale s'est substituée aux politiques de relance des années précédentes, à des

15. Les produits régressifs sont ceux dont la croissance des ventes sur le marché mondial est inférieure à la moyenne.

16. En 1971, la valeur ajoutée des industries manufacturières représentait 32.8% du PNB; en 1994: 22.8%.



moments différents selon les pays et selon les coalitions gouvernementales au pouvoir.

La politique néolibérale repose sur quelques grands objectifs qui ne sont pas poursuivis avec la même rigueur ni selon les mêmes modalités d'application dans chaque pays. Attachons-nous aux grands axes.

Le premier axe vise à diminuer la pression fiscale sur les ménages et sur les entreprises. Les pays anglo-saxons ont fortement mis l'accent sur cette stratégie. En Belgique, où le déficit budgétaire était abyssal en 1981, cette politique ne pouvait être appliquée que modérément. Néanmoins le décu-mul des revenus, la fixation d'un seuil maximum de l'IPP (Impôt sur les personnes physiques), les avantages fiscaux octroyés aux acheteurs d'actions belges, l'introduction du précompte mobilier libérateur, la diminution de l'impôt sur les bénéfiques des sociétés,... toutes ces mesures prises à partir de 1982 participent de cette politique. Moins d'impôts, moins de dépenses et donc moins d'Etat, telle est la devise.

Le deuxième axe s'articule autour de la politique de l'offre. Pour favoriser l'offre des biens et services, il faut mieux rémunérer le capital, susciter «l'esprit d'entreprendre», stimuler les investissements. L'objectif central de la politique de l'offre consiste à augmenter les profits. La politique fiscale décrite dans le paragraphe précédent permet de rencontrer cette finalité. En outre, pour augmenter les bénéfiques, il faut comprimer les coûts, principalement les coûts salariaux. En Belgique, cet objectif a été atteint par la désindexation partielle et le blocage des salaires pendant certaines périodes, par l'introduction de «l'indice santé», par des pressions continues sur les augmentations salariales et, ne l'oublions pas, par le volume du chômage qui constitue, en permanence, une épée de Damoclès pesant sur toute les revendications des travailleurs.

Le troisième axe consacre directement le «moins d'Etat» en faisant pression sur les dépenses courantes et sur les investissements de l'Etat, nous y reviendrons.

Le quatrième axe, auquel est lié le nom de M. Friedmann, est formé par le monétarisme : au sens étroit, freiner la croissance de la masse monétaire pour agir sur les prix. Les pays

anglo-saxons et l'Allemagne ont été les plus fervents monétaristes. Sans doute cette politique a-t-elle aidé à combattre les fortes poussées inflationnistes du début des années 80 - deuxième choc pétrolier - mais elle a surtout contribué à déprimer les économies. Au sens large, le monétarisme accorde plus d'importance à la sphère monétaire et financière qu'à la sphère réelle. Le traité de Maastricht, dont Jacques Delors fut un des principaux artisans, l'illustre : les critères liés aux taux d'intérêt, aux taux de change, aux différentiels d'inflation, aux déficits et à la dette publique prévalent, tandis que le Traité de Rome mettait en avant croissance et plein emploi. La Belgique se veut le disciple modèle de Maastricht. Le Traité impose 3% de déficit public. On fera mieux !¹⁷

Le cinquième axe, qui englobe les précédents et qui a été prédominant en Belgique, vise à restaurer ou à accroître la compétitivité de l'économie. Au nom de ce principe, devenu sacré, des usines sont fermées, des activités de production sont délocalisées, le nombre de faillites s'accroît, les salaires directs et indirects sont écornés. Poussée à l'extrême et imitée par les pays concurrents, la politique de compétitivité tue l'emploi. R. Petrella écrit à juste titre : *«La compétitivité n'augmente pas la croissance. Elle ne crée pas de l'emploi. Ce dogme est faux ... Sur un marché dont la croissance est stagnante (ce qui est malheureusement le cas pour la Belgique), on ne peut qu'évincer ou tuer l'autre en réduisant ses propres coûts de production»*.¹⁸

Cette politique néolibérale a eu, principalement en Europe occidentale, des effets déflatoires : moindre croissance, voire recul, de la consommation privée et publique et des investissements. Elle a pris le visage d'une politique d'austérité pour les revenus du travail et d'un laxisme généreux pour les revenus du capital. Elle a puissamment contribué à la dualisation des économies de la Triade et au développement des fractures sociales.

17. L'orthodoxie budgétaire «classique», pré-keynésienne, veut un budget de l'Etat en équilibre. Les Etats-Unis et la Suède se le sont déjà fixé comme objectif à moyen terme. Pour la Belgique, cela reviendrait à encore économiser quelques 300 milliards de FB par an.

18. Interview au *Soir*, 16 décembre 1995.

du welfare state à moins d'Etat

Ce n'est qu'avec un certain délai que la sphère étatique de l'Etat s'est contractée. En Belgique, tout au moins, de 1973 à 1981 la politique économique a continué sur sa lancée des décennies précédentes : la politique salariale et la politique sociale sont restées inchangées et le poids macro-économique de la sphère étatique ne s'est pas modifié. Tout change à partir du gouvernement Martens V (décembre 1981).

Tous les ratios qui mesurent l'impact de l'Etat ont chuté de 1982 à 1994: la consommation publique (rémunérations des agents de l'Etat et achats courants de biens et services de l'Etat) par rapport au PNB passe de 19.2% à 14.8%; les investissements publics par rapport à l'ensemble des investissements passent de 16.3% à 9.2%; les prestations sociales (transferts bruts de l'Etat aux ménages) passent de 20.9% du PNB à 15.4%.

En poids relatif, tous les agrégats liés à la sphère étatique se sont contractés : qu'il s'agisse de la masse salariale versée aux agents de l'Etat, des dépenses d'enseignement, de la recherche-développement, de l'aide au tiers-monde ou des achats de locomotives par la SNCB.

détricotage des entreprises publiques

Thatcher en Grande-Bretagne a été en Europe à l'avant-garde de la libéralisation et des privatisations. Balladur, en France, a pris le relais vingt ans après en dénationalisant un grand nombre d'entreprises publiques du secteur marchand, sans pour autant toucher aux PTT, à l'EDF, à la SNCF... Des gouvernements nationaux ont montré la voie. Il ne leur a pas fallu attendre les directives européennes. Aujourd'hui il en va autrement : c'est sous la férule de la Commission que les services publics vont être, l'un après l'autre, démantelés.

En Belgique, au nom de l'ouverture des marchés, présente ou à venir, la Commission impose, de fait, la privatisation partielle ou totale des entreprises publiques. Cela concerne le domaine «financier» de l'Etat : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite (CGER fondée en 1865), la Société Nationale du Crédit à l'Industrie (SNCI fondée en 1919), etc. Les compagnies aériennes et les télécommunications ont suivi. Bientôt

ce sera le tour du gaz, puis de la poste, puis des chemins de fer...

Pour démanteler les monopoles d'Etat, la Commission s'appuie sur l'article 90 du Traité de Rome qui vise à imposer les règles de la concurrence à toutes les entreprises, qu'elles soient publiques ou privées. Une des premières règles consiste à «*ouvrir les marchés*» : toute entreprise, européenne ou non, peut devenir «*l'opérateur*».

L'article 90 du Traité de Rome date de 1957. L'Europe a vécu trente ans sans se soucier de son application aux entreprises publiques. Ce n'est que quand les politiques néolibérales sont devenues dominantes que l'article 90 a été brandi pour s'attaquer aux services publics.

Bien sûr, la Commission ne peut pas écarter totalement le maintien d'un «service public universel» ou d'un «service d'intérêt général»¹⁹. Elle admet l'exception.

Dans son rapport de 1994 sur la politique européenne de concurrence, il est dit clairement : «*Les mesures adoptées en vue de satisfaire à ces obligations de service public (d'intérêt général) peuvent déroger aux règles de la concurrence et aux autres dispositions du Traité dans la mesure où elles sont absolument indispensables à la réalisation des objectifs, légitimes, visés. Cette exemption aux règles du traité s'applique cependant de façon stricte ...*»²⁰. On ne peut être plus restrictif !

La logique de la dérégulation, le souci de rentabilité de l'entreprise privée, les principes de la concurrence ... vont à l'encontre de cette «exemption». De surcroît, la notion de service universel est flexible, elle évolue en fonction des progrès technologiques et, si elle veut garder un sens, il faudra pério-

19. Par service public universel on entend des prestations de services fondées sur deux principes : un principe d'égalité qui veut qu'un même service doit être octroyé à tous aux mêmes conditions, le prix notamment; un principe d'équité, selon lequel ce service doit être vendu à un prix raisonnable, de telle sorte que tout citoyen puisse y avoir accès (ex.: desserte du service postal ou du téléphone au même prix en ville que dans une région rurale éloignée).

20. Commission européenne, DG IV, *La politique européenne de concurrence en 1994*, Bruxelles, 1995, p.29.

diquement l'actualiser. En outre, la détermination d'un «prix raisonnable» est vague. Il est donc à craindre que le service universel ne devienne un service résiduel, amputé, étêté, bref un service-trognon. D'autant plus que l'Etat national qui devra le financer aura tendance à limiter sa subvention, partiellement pour des raisons budgétaires, partiellement parce que sa philosophie va l'amble avec celle de la Commission.

Pour restreindre les pouvoirs de l'Etat, la Commission s'en prend également aux aides fournies par l'Etat. La Commission se fonde sur l'article 92 qui stipule «(...) sont incompatibles avec le marché commun, (...) les aides accordées par les Etats (...) qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions». Il s'agit notamment des aides à la restructuration d'entreprises en difficulté, des aides à finalité régionale, des aides sectorielles, etc. La Wallonie est bien placée pour savoir quelles sont les incidences de cette politique en matière d'emploi, de tissus industriels, de sauvegarde de l'outil.

la tension croissante des rapports sociaux d'une certaine égalité vers une inégalité croissante

Un taux de chômage élevé - et il est élevé dans toute l'Union européenne - constitue l'élément le plus important de la fracture sociale. On a déjà noté qu'au sens large, il s'élevait en Belgique à un quart de la population active. Comme le dit Jacques Drèze dans son dernier ouvrage *Pour l'emploi, la croissance et l'Europe* : le chômage est une calamité ²¹.

La politique néolibérale creuse le lit d'une répartition inégalitaire des revenus. Il n'est donc pas étonnant que les pays qui ont le plus libéralisé leur économie sont ceux où l'inégalité devient la plus criante. En effet, la cause de l'inégalité croissante des revenus est double : d'une part, les revenus du capital augmentent plus rapidement que les revenus du travail, et d'autre part les écarts entre hauts et bas salaires se creusent. La libéralisation des économies favorise les deux processus. La fiscalité est bénéfique aux revenus du capital. La dérégulation permet à la loi de l'offre et la demande sur le marché du travail de sortir ses effets, c'est-à-dire que le travail non qualifié est de moins en moins bien rémunéré parce que moins

21. Drèze J., *Pour l'emploi, la croissance et l'Europe*, Bruxelles, 1995, p.19. L'auteur ajoute, à juste titre, «et non une fatalité».

demandé, tandis que le travail hautement qualifié est de mieux en mieux rémunéré, parce que plus demandé. *The Economist*, dans un remarquable dossier sur l'inégalité, a parfaitement circonscrit ce problème : «*La dérégulation a permis, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, aux forces du marché de faire leur travail, tandis qu'en Europe occidentale, de puissants syndicats, une concertation nationale relative aux salaires et le niveau élevé du salaire minimum ont maintenu les salaires des travailleurs non-qualifiés à un niveau élevé*»²².

En Belgique, comme l'écrit *The Economist*, les syndicats sont encore puissants et la concertation concernant la fixation des salaires pèse encore de tout son poids.

Le premier élément est relatif à l'évolution des revenus du travail et des revenus du capital échéant aux particuliers.

De 1948 à 1980, la part relative des revenus du travail, tous secteurs confondus, n'a fait que croître. A partir de 1980-81, la tendance se renverse.

La part des revenus du capital par rapport au revenu national a légèrement augmenté de 1948 à 1980. De 1980 à 1990, c'est-à-dire pendant dix ans, elle a explosé et gagné beaucoup plus qu'en trente-deux ans. Le tableau suivant le met en évidence.

Revenus du travail et revenus du capital de 1948 à 1994 (en % du revenu national)			
	1948	1980	1994
Revenus du travail	50	73	67
Revenus du capital	10	15	24
Sources: Dulbea, INS, BNB.			

Bien sûr, les revenus du capital ne sont pas uniquement versés aux «riches», aux tranches supérieures des revenus. Les salariés ont également des comptes d'épargne, des fonds publics voire des actions et des obligations. Néanmoins, quand les chiffres parlent avec une telle netteté - de 15 à 24% du revenu national en quatorze ans - il y a tout lieu de croire que la répartition des revenus devient de plus en plus

22. *The Economist*, 5-11 novembre 1994, p.20.

inégalitaire. Toute le monde sait bien d'ailleurs que la distribution du patrimoine, qui sous-tend l'affectation des revenus du capital, est beaucoup plus inégalitaire que la répartition du revenu national. Ainsi en France, par exemple, 10% des ménages les plus riches se partagent 28% de l'ensemble des revenus et 50% du patrimoine des ménages²³. Sans que les données ne soient entièrement comparables, on estime qu'en Belgique les 10% des ménages les plus riches se partagent 36% de l'ensemble des revenus des ménages²⁴ et 54.9% du patrimoine²⁵. Les ordres de grandeur sont similaires. Dans ce même ordre d'idées, tout le monde sait bien que les revenus du travail sont beaucoup plus imposés que les revenus du capital. D'après le professeur J. Vuchelen, l'impôt sur les revenus du capital échéant aux particuliers s'élèverait en 1988 à 13.6%²⁶. En 1995, le précompte professionnel retenu à la base sur un salaire mensuel brut de 48 728 FB (34 561 FB net) s'élève à 7 799 FB, soit 16%; sur un salaire brut de 79 766 FB (48 089 net), il s'élève à 20 504 FB, soit 25%; sur un salaire brut de 142 489 FB (74 790 net) il s'élève à 47 576 FB, soit 33%; sur un salaire brut de 263 792 FB (154 480 net), il s'élève à 107 312 FB, soit 40%. Ces quelques chiffres se passent de commentaires : même la tranche des revenus salariaux la plus basse - en l'occurrence celui du personnel administratif de l'Etat du niveau le moins élevé - a un taux d'imposition supérieur à celle des revenus du capital : 16% par rapport à 13.6%.

Si, comme le montre le tableau précédent, la part des revenus du capital augmente et celle des revenus du travail diminue, il s'ensuit nécessairement une distribution plus inégalitaire du revenu national.

23. INSEE, *Données sociales 1996*, Paris, 1996, p.355

24. Vuchelen J. et Rademackers K., «De inkomensverdeling en mogelijke fiscale oplossingen voor de overheidsschuld», dans *Bulletin de Documentation* du Ministère des Finances, janvier-février 1996, p.157. Il s'agit en fait, des revenus imposables des ménages en 1988.

25. Delporte J-M. et Moreau A., «L'impôt sur la fortune est-il réalisable en Belgique ?» dans *Bulletin de documentation* du Ministère des Finances, janvier-février 1996, p.21.

26. Vuchelen J. et Rademackers K., *op. cit.*, p.160.

de la solidarité à la fracture sociale

On sait bien que la régression est la plus profonde dans le domaine de la sécurité sociale*.

De 1950 à 1980, le rythme de croissance de la sécurité sociale (en termes réels) était deux fois plus élevé que le rythme de croissance du PIB (7.5 à 8% contre 3.5 à 4%). Cette croissance de la sécurité sociale est due principalement à l'augmentation de l'intervention de l'Etat (de 2.1% du PIB à 8.5%). De 1980 à 1995, la tendance est inversée. Le rythme de croissance de la sécurité sociale est inférieur à celui du PIB (1.3 contre 2.2%). L'intervention de l'Etat est passée de 8.5% à 3.8% du PIB.

Le nombre des allocataires sociaux (revenus de remplacement) comparé à celui des personnes actives dans le régime des travailleurs salariés a fortement augmenté: de 44% en 1970, il est passé à 66% en 1980 et à 96% en 1990. L'accroissement du chômage et le vieillissement de la population rendent compte de cette évolution.

Face à cette situation, les gouvernements successifs ont, à partir de 1980, augmenté les recettes et diminué les dépenses.

Du côté des recettes, toutes sortes de mesures ont été prises pour augmenter les cotisations. La pression parafiscale sur la masse salariale est passée de 34% en 1970 à 47% en 1991. Un début de «financement alternatif» a été instauré, principalement à partir de 1994. Il rapporte en 1995 approximativement 80 milliards, qui proviennent essentiellement de la TVA et des impôts sur l'énergie.

Du côté des dépenses, il y a une diminution des remboursements dans les soins de santé, une diminution en termes réels des allocations familiales, et surtout des réglementations beaucoup plus strictes relatives au chômage (jeunes chômeurs, chômeurs âgés, chômeurs dont le conjoint travaille ...).

* *Ndlr* - Voir dans ce numéro des *CM* l'analyse d'Hedwige Peemans-Poullet.

Il s'ensuit une plus grande insécurité sociale qui va de pair avec un durcissement du rapport salarial, un raidissement du côté patronal. Sous cet aspect, il est révélateur que, depuis quelques années, différentes mesures ont été prises qui vont à l'encontre de la philosophie de la concertation sociale qui est pourtant fortement ancrée dans les traditions de la Belgique. De plus en plus fréquemment, la direction de l'entreprise saisit les juridictions civiles lors d'une grève ou lors d'occupation de locaux. Immanquablement les Tribunaux rendent des ordonnances interdisant sous peine d'astreinte - en général 10 000 FB par jour et par personne - les piquets de grève ou l'occupation des bureaux ou des ateliers.

Bien que ces recours ne constituent pas la règle, ils illustrent le durcissement du rapport salarial, une volonté de crisper les rapports sociaux plutôt que de trouver une solution par le truchement du dialogue.

Tous ces éléments accentuent la fracture sociale et entament le caractère civilisé du capitalisme.

la nouvelle épure

Depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'au début des années 80, donc pendant approximativement un siècle, l'option choisie par les syndicats d'obédience socialiste et chrétienne, par les principaux partis socialistes d'Europe occidentale, par une large frange de l'intelligentsia... consistait à faire évoluer le capitalisme sauvage vers un capitalisme civilisé. Force est de constater, comme nous l'avons rappelé dans les pages précédentes, que le capitalisme a évolué dans ce sens-là. A chaque grande étape - fin du XIX^e siècle, l'après 14-18, l'après grande crise des années 30, l'après 40-45 - il y a eu des avancées positives. Et chaque avancée confortait l'option de départ. Le capitalisme se réformait. Par conséquent la sociale-démocratie, qui avait abandonné la lutte pour la transformation révolutionnaire de la société, pouvait se prévaloir d'avoir fait le bon choix. Elle a d'ailleurs été le plus souvent soutenue par les salariés dans leur ensemble, une partie des classes moyennes, des forces de la culture. Ces forces sociales préféreraient de loin des acquis positifs, même partiels, au risque du grand saut dont personne ne savait très bien sur quoi il allait déboucher. Plus les acquis sociaux et démocratiques s'accu-

mulaient, au moins on voulait prendre de risques. Pendant toute cette période historique, l'alternative se posait dans les termes suivants : soit la voie vers un «capitalisme à visage humain», soit la voie vers le socialisme. Seule une minorité en Europe occidentale optait pour la seconde branche de l'alternative.

Depuis une quinzaine d'années, on assiste à un tournant historique. L'épuration s'est modifiée. Le capitalisme n'évolue plus dans le bon sens. Au contraire, il régresse. Il ne régresse pas de manière conjoncturelle, passagère. Il régresse de manière structurelle. Depuis quinze ans, ce recul s'aggrave. Les choix stratégiques se posent en termes différents. Il ne s'agit plus de choisir entre un «capitalisme à visage humain» et «le socialisme»; il s'agit de savoir si on va continuer à participer au processus de «déshumanisation» du capitalisme, ou si on va avoir la capacité de proposer un autre choix de société.

A l'heure actuelle, les courants dominants de la sociale-démocratie estiment qu'il faut continuer à jouer le jeu, à participer à des gouvernements nationaux, à la Commission européenne ... en arguant qu'une absence dans les sphères où la décision politique est prise, précipiterait le passage au capitalisme débridé. Cette évaluation n'est que partiellement correcte. La participation du PS au gouvernement De Haene en Belgique a sûrement freiné certaines dérives; la participation de Van Miert du *Socialistische Partij* à la Commission européenne n'a pas freiné la dérégulation des entreprises publiques en Europe. Quoiqu'il en soit, cette option politique permet de gagner quelques années. Elle n'entrave pas le processus de déshumanisation. Elle parvient, au mieux à le ralentir.

La différence avec la période précédente est fondamentale. Avant, la sociale-démocratie luttait pour des «+» et les gens, quand les «+» se réalisaient, continuaient à lui faire confiance. Aujourd'hui le maximum que la sociale-démocratie puisse engranger réside dans «moins de -». Il y a donc, en termes nets, recul; alors qu'avant il y avait, en termes nets, progrès. Cela change tout. L'argument selon lequel la sociale-démocratie continue à participer au pouvoir politique pour «sauver l'essentiel» semble peu probant. L'essentiel est déjà entamé. Sauf sursaut social, il continuera à l'être. Dès lors, la population aura de plus en plus tendance à rendre la sociale-démocratie co-responsable de la mise en place du capitalisme

débridé, co-responsable de la déshumanisation du capitalisme civilisé. A ce moment-là, elle risque de ne plus lui octroyer sa confiance.

Bien sûr, les peuples peuvent serrer les dents, faire le gros dos et attendre que l'orage passe. Pendant un certain temps. A la longue, il devient de plus en plus difficile d'accepter qu'une diminution de la satisfaction des besoins collectifs aille de pair avec un enrichissement des couches les plus aisées de la population. D'après les évaluations de Max Frank ²⁷, le patrimoine des ménages s'élèverait à 24 845 milliards de FB en 1997, soit plus de trois fois le revenu national de la même année, et les 44 000 familles les plus riches détiendraient, d'après l'étude citée de Delporte et Moreau, un patrimoine moyen de 84 millions de FB. La population n'acceptera pas indéfiniment que les riches deviennent de plus en plus riches alors que des voies de chemin de fer sont supprimées, des gares fermées; alors que les tarifs postaux et les abonnements au téléphone ne cessent d'augmenter; alors que les écoles se débattent dans mille difficultés; alors que l'université et la recherche fondamentale sont menacées. Un jour la population en aura «ras le bol» des sacrifices. Le mouvement social de fin 1995 en France l'atteste.

27. Frank M., «Dette publique, Plan global et impôt exceptionnel sur le patrimoine», *Courrier hebdomadaire* du CRISP, n°1490, 1995, p.14.



éloge de la remise jubilaire des dettes

rien qu'une métaphore ?*

nicolas bárdos-féltoronyi

La «remise des dettes» est à l'ordre du jour et, sans conteste, avec raison.

Mais c'est aussi une vieille histoire. *«Tous les sept ans tu feras relâche. Et voici comment : tout créancier qui aura fait un prêt à son prochain se relâchera de son droit»* (Deutéronome, 15, 1). *«Si vous vous conduisez selon mes lois, ...vous mangerez votre pain à satiété et vous habiterez dans votre pays en sécurité»* (Lévitique, 26,1). Ces passages de la Tora sont interprétés par le Talmud de la façon suivante : *«si une dette n'a pas été payée lorsque s'achève l'année sabbatique, elle cessera d'être exigible»*.

* La version actuelle de cet article doit énormément aux critiques franches de R.S., puis de J-P.H. Qu'ils en soient vivement remerciés sans qu'ils portent une quelconque responsabilité pour le contenu du présent texte.

On verra plus loin pourquoi celui-ci aurait opportunément paru en 1993. Bloqué alors par une polémique dans une revue belge respectable, et sensible aux arguments du Comité Supérieur des Finances et de certains milieux proches de la BNB, il était abandonné à la critique rongeuse des souris, dont nous nous réjouissons qu'il soit sauvé aujourd'hui.

La septième année sabbatique, tous les quarante neuf ans, est «l'année jubilaire» qu'il convient de fêter encore plus solennellement¹. La satiété et la sécurité restent sans doute des conditions nécessaires bien qu'insuffisantes du bien-être de tous mais, à suivre la biblique leçon, elles seraient donc fonction, notamment, de la «remise périodique des dettes». Celle-ci a-t-elle un sens encore aujourd'hui ? N'est-ce pas un peu anachronique ? Et quoi qu'il en soit, est-elle possible, serait-elle souhaitable ? Or, on le sait, l'endettement public s'inscrit dans une immense lutte sociale entre débiteurs et créiteurs. Il concerne aussi nos conflits interrégionaux. Que faire ? Suffit-il de changer la manière d'en parler et d'être conscient des enjeux de transferts que toute dette implique ?

Quels sont les précédents historiques en Belgique en matière de «remises de dettes», notamment publiques ? En réalité, qu'est-ce qu'une dette pour un particulier, une entreprise ou l'Etat ? Comment doit-on expliquer l'explosion de la dette de celui-ci au cours de ces dernières décennies ? Qui en sont les créanciers ? Seraient-ils prêts, éventuellement, peut-être, dans certaines hypothèses ou dans le cas où,... à les «remettre» ? En fonction des réponses à ces questions, comment peut-on sortir des entraves que constitue spécifiquement la dette publique ? Comment répondre aux exigences - certes discutables mais déclarées - du traité de Maastricht qui la concernent ? Voilà l'ensemble des questions que nous aborderons.

quels sont les précédents historiques ?

La Belgique a connu deux grandes réformes monétaires depuis la première guerre mondiale. Chacune d'elles comportait un volet d'assainissement de la dette publique qui s'intégrait dans une politique économique globale. Remarquons dès à présent que, sans une telle politique globale, il n'y a en effet pas de politique budgétaire digne de son nom.

Plus récemment, la dette des grandes villes belges a été consolidée par l'Etat afin d'assainir leur situation financière. Ces comparaisons font-elles raison ? Les situations économiques ne seraient-elles pas complètement différentes ? Voici

1. Cohen A., *Le Talmud*, Petite Bibliothèque Payot, n°65, Paris, 1975, p. 24, ainsi que *La Bible de Jérusalem*, Cerf, Paris, 1988, p. 156; voir également dans *Le Lévitique*, tous les chapitres 25 et 26.

donc quelques précisions sur ces précédents historiques intéressants.

La réforme monétaire de 1935 fait suite à une période de crise exceptionnelle. *«Le degré d'emploi s'abaissa à 74.7% et la masse salariale inégalement répartie se détériora (...) Certes, l'ensemble des intérêts et dividendes distribués dans l'économie belge diminua moins que la masse salariale; mais ceci fut dû à l'accroissement des emprunts publics et privés, qui profita surtout aux placeurs institutionnels».*

Par ailleurs, *«il devenait clair qu'un abaissement généralisé des taux d'intérêt à l'étiage bas qui était celui de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis était un complément nécessaire de la dévaluation (...) Il fallait donc procéder à une refonte complète. Dès le 11 mai 1935, il fut procédé à un réaménagement de la dette (...) Le gouvernement créa une dette unifiée [à] 4% (...) en échange des dettes ayant un taux d'intérêt supérieur. Ce taux était forcé vers le bas par rapport aux conditions instantanées d'émission qui aurait donné environ 4.5% (...) Les porteurs des titres convertis reçurent, en titres, une bonification en capital de 5%. De plus, la nouvelle dette fut exemptée de la taxe mobilière et, pendant dix ans, de l'impôt complémentaire personnel.»*²

De son côté, la réforme monétaire de 1944 s'inscrit dans le contexte des suites de l'Occupation, dans une situation où existaient *«des poches importantes de billets chez les profiteurs, tandis que beaucoup d'autres personnes étaient démunies».* En outre, *«d'importants fonds se trouvaient chez les banquiers».* *«Une exigence de justice sociale devait y trouver matière à très forte taxation : la réforme monétaire devait en tenir compte. Le volet monétaire de l'opération devait s'accompagner d'un volet 'finances publiques'. Ceci fut fait sous la forme d'un emprunt d'assainissement monétaire de 3.5%, donné d'office en lieu et place des fonds définitivement bloqués dans les livres des banques (...) Il est à remarquer que tout l'arsenal des impôts exceptionnels fut mis à la disposition de l'assainissement»*³. La transformation de la dette publique fut une technique employée à diverses époques de

2. Dupriez Léon-H., *Les réformes monétaires en Belgique*, OIL, Bruxelles, 1978, pp. 90 à 119. C'est nous qui soulignons.

3. *Ibidem*, pp. 133 à 179.

l'histoire et, en 1944-5, en divers pays. «*Le procédé résoud un problème monétaire en créant un problème de finances publiques. Au-delà d'un certain seuil, seul l'impôt, d'une efficacité immédiate, reste possible (...) La dette publique belge de 1946 gardait une proportion raisonnable : 133% du revenu national, contre 153 aux Etats-Unis, 180 aux Pays-Bas, 304 en Grande Bretagne et 115 en France*».

Enfin, au début des années 80, le problème du financement des grandes villes était devenu trop lancinant en Belgique⁴. Aussi, en septembre 1983, l'Etat a-t-il été amené à créer un «Fonds d'aide au redressement financier des communes». Sur production d'un plan d'assainissement, les communes en question pouvaient obtenir des facilités qui allégeaient leur problème financier : en consolidant, étalant et renégociant leur dette, d'une certaine façon, l'Etat s'est substitué aux communes en difficultés.

Ces précédents historiques rappellent la constance de certains phénomènes économiques d'hier et d'aujourd'hui et permettent de tirer quelques enseignements. D'une part, en vertu du choix de ses dirigeants économiques, l'économie belge se trouve déjà (et pour l'époque) fort intégrée à l'économie internationale qui s'imposait à elle. D'autre part, la dualisation financière de la société s'observe entre le capital et le travail dans des périodes de crises. Le chômage atteint des taux tout à fait semblables. Dans ces situations, la nécessité s'impose d'abaisser les taux d'intérêts afin de relancer l'économie. Par ailleurs et c'est ce qui importe ici, si on le veut réellement, il existe toujours la possibilité de convertir la dette publique pour alléger les charges pesant sur les finances publiques. A certain moment de la crise, il en est de même pour le besoin criant d'une forte taxation exceptionnelle. En outre, lorsqu'il faut analyser l'importance de la dette publique, l'appréciation varie en fonction d'options sans doute idéologiques : une proportion de 133%, considérée jadis comme raisonnable, se compare à celle de 115 à 120% actuellement jugée excessive selon les fameux critères de Maastricht. Enfin, dans la hiérarchie des pouvoirs publics, le niveau supérieur peut être obligé d'intervenir en faveur du niveau inférieur dans un but

4. Heyndels Bruno, «Le financement des communes belges dans les années quatre-vingt», in *Bulletin trimestriel du Crédit Communal*, 1991/3, pp. 13-14.

d'assainissement et plus généralement dans une perspective de solidarité.

La conclusion que l'on peut en tirer pour la situation présente est qu'il n'y a pas eu, par le passé, de «remise des dettes» *stricto sensu* mais une mise en ordre dans les relations entre débiteurs privés et créanciers publics.

le fardeau actuel de la dette et sa nature

Il n'en reste pas moins vrai que, comme toute dette, la dette publique constitue un fardeau tant hier qu'aujourd'hui. Koeune a raison de souligner que «ce fardeau, contrairement à une interprétation populaire et fréquemment reprise dans les titres de la grande presse, ne consiste pas dans le fait que chaque habitant du Royaume, pour une dette qui atteindra 10 000 milliards de francs dans quelques années, se trouverait en moyenne **débiteur** à concurrence d'un million de francs. Car dans la mesure où les titres de la dette publique sont, pour sa plus grande part, logés en Belgique, soit auprès des particuliers, soit auprès des institutions financières qui accueillent leur épargne, les habitants du Royaume sont en même temps, directement ou indirectement, **créanciers** à concurrence d'un montant similaire. Si collectivement les Belges décidaient, au prix d'un effort à première vue surhumain, de **rembourser** la dette publique, ils se rembourseraient essentiellement eux-mêmes»⁵. Certes faut-il ajouter que les créanciers sont loin d'être les mêmes que les débiteurs, et que dans cette analyse tous les Belges sont considérés comme égaux non seulement devant la loi mais également en termes de patrimoines et de revenus, ce qui est sans doute une hypothèse «héroïque». Certes, aujourd'hui un peu moins qu'hier, puisque les propositions de M. Franck, relayées par pétition, ont commencé à percer dans l'opinion, nous y reviendrons.

Cependant, avant d'assumer des hypothèses parfois «héroïques», il convient d'examiner la composition et la nature des dettes, et de toutes les dettes (voir Tableau I). C'est bien entendu dans le but de relativiser la problématique de la dette publique en Belgique, de la raisonner en termes d'éco-

5. Koeune Jean-Claude, «La dette publique belge et son fardeau», in *Bulletin Financier de la BBL*, juillet-août 1992; c'est nous qui soulignons.

Tableau I

Dettes estimées de l'économie belge à la fin de 1992

	milliards de francs belges	en % du total
Economie privée		
Entreprises non financières	9 500	19.5
Particuliers	1 200	2.4
(dont 2/3 sont des crédits hypothécaires pour habitations)		
Etranger	6 800	13.9
(dettes nées envers la Belgique surtout pour des exportations de biens et services ainsi que des sorties des capitaux)		
Dettes des intermédiaires	21 700	44.5
(à l'égard des particuliers, entreprises et étranger sous formes de dépôts ou assimilés)		
Sous-total	39 200	80.3
Economie publique		
Etat et secteur public	9 200	18.9
Sécurité sociale	400	0.8
(aux mutualités, par ex.)		
Sous-total	9 600	19.7
TOTAL	48 800	100.0

Sources: Estimations approchées sur base des indications de la Dette Publique, rapports annuels, de la *Note de conjoncture* et du *Bulletin de Documentation* du Ministère des Finances, ainsi que des rapports annuels et du bulletin de la Banque Nationale de Belgique; dans la matière qui nous préoccupe ici, ces institutions ne publient plus de statistiques globales depuis 1988; d'où la nécessité de procéder par estimations.

nomie globale, niveau auquel peuvent se concevoir des politiques. Il importe en effet de ne pas confondre des préoccupations particulières et parcellaires - quelles que légitimes qu'elles soient - avec un «souci de l'Autre», avec un but fixé à l'échelle de la société.

En parlant de dette, de quoi s'agit-il?⁶ Lorsque je dépose de l'argent dans une caisse d'épargne, je prête mon argent à cette caisse et celle-ci est obligée de me le rendre selon les conditions prévues pour cette sorte d'épargne. Si j'achète un

6. Bárdos-Féltoronyi Nicolas, «L'épargne avec Bourse... ou sans bourse?», in *L'Année de la consommation-1987*, Story-Scientia, Bruxelles, 1988.

bon de caisse émis par une banque, je prête mes liquidités à celle-ci et détiens un actif financier contre lequel à un moment voulu la banque me remboursera l'argent qu'elle m'a emprunté. Je peux prêter l'argent à l'Etat en souscrivant à ses emprunts. Toute épargne financière ou créance - sous quelque forme que ce soit - des uns - billets, livrets d'épargne, bons de caisse, obligations, etc. - implique et présuppose donc une dette ou emprunt des autres. Une opération de prêt crée l'actif financier sous forme de créance et un remboursement de cette créance anéantit l'actif financier. Le système financier est un ensemble d'opérations de créations et de destructions d'actifs financiers opérées essentiellement par les intermédiaires financiers, ensemble auquel correspond nécessairement un ensemble d'opérations de dettes qui, de même façon, se créent et se détruisent.

Est-il légitime d'évoquer dans le même contexte des dettes privées et publiques ? Les risques et les responsabilités ne sont-ils pas radicalement différents ? Oui, parce que des difficultés, voire des déficits des entreprises sont finalement et indirectement des déficits pour la collectivité. A charge des contribuables, de travailleurs et de consommateurs, les entreprises occasionnent un chômage coûteux et massif en Belgique comme ailleurs (allocations plus surtout le manque de production), développent des intérêts et des pertes fiscalement déductibles et provoquent des gaspillages de matières premières et énergétiques autant que des atteintes à l'environnement. Evidemment, des déficits publics peuvent eux aussi résulter de mauvaises gestions mais, néanmoins, ils ne sont pas de même nature ni de même échelle. Ces déficits sont démocratiquement contrôlés et, normalement, ils proviennent de l'insuffisance des recettes au niveau global. Du reste, l'ampleur de la dette privée peut avoir un « effet d'éviction » auprès des sources de financement et au détriment des dépenses publiques nécessaires, alors qu'à la vue de l'importance nettement moindre de la dette publique, l'inverse paraît moins probable.

forte bancarisation = endettement accru !

L'accroissement sensible de l'endettement est un phénomène généralisé des entreprises, des ménages et des économies publiques du « centre » capitaliste comme des pays « périphé-

riques». Il s'explique par des phénomènes distincts quoiqu'étroitement liés entre eux. Trois méritent d'être mis en évidence.

Primo, la bancarisation accrue des transactions fait entrer dans les statistiques des éléments qui, jusqu'alors, en étaient exclus : les transactions financières concernées se passaient directement entre particuliers ou entreprises, ou certains échanges s'opéraient sans l'intervention de la monnaie, par exemple en famille ou en économie sociale.

Secundo, l'internationalisation énorme du «capital financier», accompagnée par l'introduction du système des changes flottants à partir de 1971 : certes, elle est véhiculée par le processus d'endettement international de caractère privé et public, mais cet endettement opéré par les intermédiaires financiers multinationalisés est aussi produit par la multiplication des opérations de change diverses dans un contexte spéculatif.

Tertio, dans le cadre de cette internationalisation, et selon un comportement «rentier», des «dentistes belges» ou autres font sortir des capitaux de leurs pays afin d'échapper à l'impôt des revenus et des successions : ces sorties de capitaux impliquent évidemment un endettement du pays en devises et une insuffisance des recettes fiscales.

L'ensemble de ces évolutions explique que la dette privée est bien supérieure à celle de l'économie publique (*voir Tableau III*) et qu'au sein de celle-là, la dette des entreprises est incomparablement plus élevée que celle des ménages. Néanmoins, à un niveau plus général, **l'existence de tout endettement pose un problème de transfert**. Le débiteur, en effet, qu'il soit privé ou public, à l'obligation de payer des intérêts aux dates, aux échéances prévues. Or, ces paiements pèsent sur le budget tant des particuliers et des entreprises que sur celui des pouvoirs publics. Il convient d'observer ainsi que, dans notre pays, la globalité de ces charges annuelles d'intérêt, privées comme publiques, est non loin du triple du budget de la Sécurité Sociale au sens large du terme, et du double du budget de l'Etat. Elle correspond à un formidable transfert, bien plus important que tous les autres transferts, **des débiteurs aux créanciers**. Rien qu'au niveau des pouvoirs publics, les seules charges d'intérêt interviennent pour plus d'un cinquième du budget de l'Etat, dépassant toutes les autres rubriques des dépenses.

Tableau II

Ratios significatifs pour 1992

Produit intérieur brut - PIB	7 028	
Dettes totale / PIB	48 800	k = 6.9
dont		
Dettes de l'économie publique / PIB		1.4
Dettes de l'économie privée / PIB		5.5

Sources: voir tableau I.

En ce qui concerne le seul niveau étatique, il semble bien que les pays européens souffrent tous d'une insuffisance de recettes fiscales ou parafiscales (sécurité sociale comprise), et qu'il soit urgent d'y reconstituer une certaine capacité fiscale. Probablement, suffirait-il de redonner aux pouvoirs publics les moyens d'action financiers dont ils disposaient au début des années 80. Car, ce qui paraît absurde à d'aucuns, c'est pendant ces années précisément, lorsque les besoins collectifs ont été particulièrement importants, qu'ont été réduits les prélèvements obligatoires en faveur des Etats.

mais qui sont les créanciers de l'Etat ?

Les transferts substantiels qu'occasionne la dette publique attirent l'attention sur l'identité des créanciers de l'Etat. Apparemment, rien d'autre que l'épargne de tout un chacun. Nous plaçons notre argent dans l'habitation si nous en avons une et dans les équipements ménagers. Respectivement, ces postes correspondent à huit et un dixième de l'endettement des ménages. Le reste de l'épargne va vers les institutions financières sous diverses formes. L'ensemble de ces placements constitue le patrimoine des épargnants. Les statistiques d'endettement ne reprennent évidemment que les chiffres qui correspondent *grosso modo* à nos prêts ou placements opérés auprès des intermédiaires financiers qui les reprêtent. En effet, moyennant une marge additionnelle d'intérêts, ces intermédiaires se chargent de prêter à leur tour aux entreprises, aux Etats et aux particuliers, ces prêts devenant la dette de chacun de ces derniers. En ce qui concerne la seule dette publique, les statistiques à propos des créanciers de l'Etat ou

des détenteurs de la dette font d'ailleurs ressortir le rôle prééminent des intermédiaires financiers (*voir Tableau III*). Dans une discussion de la «remise des dettes», il convient de tenir compte de cette situation.

Tableau III

Détenteurs estimés de la dette de l'économie publique en 1992

	en milliards de francs belges	en % du total
Particuliers et surtout entreprises non financières	1 800	18.7
Intermédiaires financiers privés dont	7 100	74.0
- institutions d'épargne belges dont SICAV	3 300	34.4
- banques	1 950	20.3
- étrangers (surtout SICAV et banques luxembourgeoises)	1 850	19.3
Economie publique (Fonds des Rentes et de Pension, mutualités)	700	7.3
TOTAL	9 600	100.0

Source: voir tableau I.

On peut estimer qu'un peu moins que 10% des ménages les plus fortunés détiennent directement des emprunts publics, et 1% des ménages une part substantielle de ceux-ci; 73% en possèdent petitement et indirectement par leurs livrets d'épargne ou bons de caisse bancaires, ou encore par les SICAV belges ou étrangères ⁷.

la légitimité et l'origine de la dette publique

Le décor étant planté, il faut encore se rappeler que, dans le cadre du traité de Maastricht, les Etats membres devraient, entre autres, éviter les déficits publics excessifs, en respectant des «valeurs de références». La règle elle-même est d'une inanité rare. D'une part, un déficit budgétaire signifie qu'au lieu d'une couverture fiscale totale, l'Etat se finance par emprunts. Sans doute, d'un point de vue démocratique mais

7. *Ibidem.*

sans lien avec une quelconque convergence économique, il vaut mieux que les citoyens payent d'une façon transparente tous les impôts nécessaires pour couvrir des dépenses publiques, ce qu'en Belgique on n'a jamais réussi à faire. Il importe de fait que leur vision ne soit pas obscurcie par des opérations financières difficilement cernables.

D'autre part, des charges d'intérêt et de remboursement se prêtent à des chantages politiques, à l'instar des pratiques séculaires des gouvernements belges qui évoquent des « assainissements nécessaires ». Il faut savoir qu'en 1831 déjà, nos valeureux constituants ont refusé net de voter des impôts demandés par Léopold I^{er}, ce qui a obligé ce dernier à recourir à un emprunt auprès de la maison Rothschild⁸. C'est le début de l'endettement public belge ! La suite n'a pas été plus glorieuse. En basse conjoncture et à des périodes de hauts taux d'intérêts, la dette publique s'accroît régulièrement. Par après, l'inflation et les meilleures recettes permettent de la diminuer quelque peu en termes d'effort productif total.

Néanmoins, il n'existe aucune raison économique pour déconseiller à l'Etat de vouloir emprunter comme tout autre acteur économique. Financièrement parlant, il faut et il suffit en fait qu'à chaque instant les recettes d'impôts et d'emprunts soient globalement équivalentes aux dépenses publiques, les charges d'emprunts incluses. Toutefois, ce qui peut s'avérer exact globalement ne l'est pas nécessairement du point de vue de chaque entreprise ou particulier. Le conflit social se situe exactement là ! Les générations qui nous suivent héritent d'une situation que d'aucuns considéreront inéquitable. En effet, les transferts publics concernés en faveur de certains créanciers sont fixés d'avance à l'instar des héritages des patrimoines privés. L'iniquité éventuelle occasionnée par la dette publique reste cependant modeste par rapport à celle qui naît de la répartition inégalitaire - et reproduite de génération en génération - des richesses en Belgique.

Enfin, en termes de politique économique, l'équilibre budgétaire est un mauvais critère. Seule l'évaluation de l'efficacité et de l'opportunité économique-politiques des dépenses pré-

8. Voir de Vries Johan, *The Fontana Economic History of Europe, Benelux 1920-1970*, Londres-Glasgow, 1975, ainsi que le numéro «Etat, accumulation du capital et lutte des classes dans l'histoire de Belgique (1830-1980)», *Contradictions*, n°23-24, 1980.

sente pour un débat public un intérêt réel et ce, indépendamment du fait que ces dépenses soient couvertes par l'impôt ou par l'emprunt. Si un accroissement des dépenses publiques se traduit par des recettes supplémentaires, tant mieux ! Mais, il est tout aussi possible qu'un effort supplémentaire des pouvoirs publics ne fasse qu'assumer un coût collectif qui peut être générateur d'effets positifs sur l'ensemble de la société, sans entraîner un accroissement immédiat des recettes.

On convient volontiers que le gaspillage est à éviter, mais faut-il et peut-on mettre un gendarme derrière chaque fonctionnaire et chaque entreprise qui travaillent pour les pouvoirs publics ? Ne serait-ce pas trop totalitaire ? Quoi qu'il en soit, à la vue du chômage persistant, le gaspillage de l'économie privée reste sans doute supérieur à celui de l'économie publique.

Au-delà de la question de gaspillage, il convient aussi de rappeler avec P. Van Den Houte et P. Claes⁹ que la rigueur budgétaire à l'échelle européenne risque actuellement d'entraîner une récession substantielle qui, sans impôt supplémentaire, accentuera les déficits publics à travers l'Union européenne.

Quant aux «valeurs de référence», les deux chiffres qui sont souvent cités en Belgique, ont été fixés : un endettement public cumulé ne dépassant pas 60% du Produit Intérieur Brut annuel et un déficit annuel maximum de 3% de celui-ci. En termes économiques, ces indicateurs en tant que critères n'ont aucune signification, pour les raisons déjà évoquées, et aussi en raison du caractère totalement non fondé des chiffres eux-mêmes. Nulle étude économique ne démontre leur nécessité logique ou pratique¹⁰.

9. in *De Pecunia*, avril 1992.

10. Voir, Institut belge de finances publiques, *Le budget 1992 de l'Etat belge*, Bruxelles, 1992, n° 1.; Ecolo analyse le budget présenté par le gouvernement, Bruxelles, le 2 avril 1993; Löwenthal Paul, *L'assainissement des finances publiques belges : quelques repères*, Ires, Service de conjoncture, Mars 1993; Schoonbroodt Joseph, «Qui paie des impôts ?», in *La Cité*, 3 juin 1993; Leite Sergio-P., «Coordination de la gestion de la dette publique et de la régulation monétaire», et Lane T-D., «Les forces du marché peuvent-elles discipliner les emprunts d'Etat ?» in *Finances & Développement*, mars 1993; Bárdos-Féltoronyi Nicolas, «Fallait-il ratifier Maastricht», in *La Revue Nouvelle*, janvier-février 1993, pp.83-91.

qu'en disent les économistes ?

Dans leurs controverses théoriques, les économistes évoquent la charge dite réelle de la dette publique ¹¹. Le problème peut être posé dans les termes suivants : entre plusieurs générations successives, quelle est celle qui supporte effectivement cette charge du financement public, lorsque celui-ci s'opère par la voie de l'emprunt plutôt que par celle de la fiscalité.

Les uns, surtout en Belgique, argumentent que l'emprunt est une charge pour les générations futures. Dans cette optique, on raisonne au niveau des individus sans tenir compte de la globalité des phénomènes : agissant en toute liberté, le prêteur actuel ne supporte en fait aucun sacrifice alors que le contribuable de la génération future est dans une situation fort différente. Il est en effet contraint de payer un impôt pour l'amortissement de la dette ou le service de l'intérêt ; c'est donc dans le futur qu'il y a un transfert effectué par les contribuables en faveur des créanciers de l'Etat.

A ce niveau individualiste, on peut déjà objecter que la décision de souscrire permet d'acquérir des titres publics que le prêteur peut revendre à n'importe quel moment. Tant qu'il n'y a pas de remboursement, il y a simplement report de charge d'intérêt de génération à génération. La charge de l'amortissement ne se concrétise qu'avec le remboursement qui contraindrait à lever un impôt pour racheter les titres. Cependant, si les remboursements comme les charges d'intérêt sont couverts par de nouveaux emprunts - comme c'est le cas de la Belgique - on ne peut observer aucun report de charge à des générations suivantes.

Aussi d'autres proposent-ils une autre manière de réfléchir, au niveau global d'une société humaine. Tout emprunt ou impôt implique une diminution de la consommation des prêteurs ou des contribuables. Cette diminution pèse intégralement sur la génération qui emprunte ou impose. La génération future qui rembourse par un prélèvement fiscal, subit simplement un transfert entre les contribuables et les détenteurs de titres publics.

11. Voir notamment Brochier H., Llau P. & Michalet C-A., *Economie financière*, Thémis, PUF, 1975, Paris, pp. 554-559.

Toutefois, dans l'hypothèse où la consommation privée est entièrement compensée par la consommation publique dès la première génération, celle-ci même ne subit globalement aucun préjudice. Certes, même dans ce cas, il existe des transferts immédiats entre les différentes couches de la population : entre contribuables ou emprunteuses/prêteuses, entre différents bénéficiaires de la consommation privée ou publique.

Le premier courant des économistes semble totalement oublier l'utilisation par l'Etat des ressources procurées par l'emprunt. A moins de poser *a priori* que l'emprunt (comme d'ailleurs l'impôt) ne peut servir qu'à des dépenses totalement «improductives», il semble nécessaire de ne pas limiter l'analyse de la position des générations futures dans les seuls termes de la charge financière, mais aussi en termes d'héritage apporté à ces générations futures par l'activité de l'Etat. Mais, bien entendu, cela suppose une conception de l'Etat qui n'est pas seulement néolibérale !

comment en sortir ?

Pour revenir au cas belge, signalons qu'outre les restrictions budgétaires qui deviennent quelque peu absurdes en ce temps de récession, on évoque, depuis un petit temps, les privatisations comme remède pour sortir des «contraintes» de la dette publique. Il faut insister pour être entendu, et pour relever qu'il s'agit en l'occurrence d'une **supercherie** extraordinaire. Si l'ensemble du programme déclaré des privatisations se réalisait - ce qui n'est guère probable - il ne représenterait qu'à peine 1.5% de la dette globale. Toutes les recettes escomptées des privatisations correspondent tout juste à deux-cinquièmes des charges d'intérêt publiques d'une seule année. Curieusement, le traité de Maastricht n'est plus évoqué lorsqu'il est question de réduire l'endettement public belge par privatisation. Il est vrai que, pour le redressement des finances publiques, le traité prévoit des mesures structurelles et non pas conjoncturelles comme les privatisations.

Il n'en reste pas moins que l'on peut envisager des opérations qui réduisent à la fois le niveau et la charge de la dette publique afin de regagner politiquement quelques marges de liberté budgétaire. Il faut néanmoins être réaliste. Toute for-

mule comporte des avantages et des inconvénients. Toute formule unique implique des effets trop unilatéraux. Toute formule exige l'accord tacite des intermédiaires financiers - essentiellement privés - qui étaient et restent les principaux détenteurs et gestionnaires de la dette publique.

Conceptuellement, il faut distinguer entre deux sortes d'opérations : consolidation et conversion. Dans le premier cas, il peut s'agir une gestion plus adroite de la dette en allongeant les échéances de remboursement ce qui, jusqu'il y a peu, était en partie déjà en cours. Dans le second, on peut imaginer toutes sortes d'opérations qui consistent à remplacer une dette par une autre plus favorable. Le principe de la consolidation est d'opérer une réduction de la dette à court terme et ainsi de diminuer les contraintes qui pèsent sur la liquidité de l'Etat. Dans le cadre d'une « remise des dettes » globale, c'est seulement les modalités non techniques de **conversion** qui nous intéressent ici.

Il faut souligner que pareille opération n'a de sens que si nos parlements respectifs votent une loi constitutionnelle en vertu de laquelle **toute nouvelle dépense publique ne peut être votée qu'à condition de voter l'impôt la finançant**: il s'agit d'empêcher de cette façon que la farce de 1831 ne recommence. La France a voté une telle loi, qui porte le nom de Michel Debré. Jusqu'aux gouvernements socialistes, elle a sérieusement freiné l'endettement de l'Etat français¹². De plus, toute opération de conversion ne se conçoit que dans un contexte baissier des taux, qui la rendra aussi facultative et volontaire que possible.

A présent, avant d'aborder quelques formules de conversion, on peut revenir, dans le but de se faire mieux comprendre, à la suggestion « héroïque » de Koeune. Il s'agit du cas hypothétique d'un **prélèvement national** unique et substantiel pour rembourser la dette publique d'un seul coup. Une telle opération impliquerait une modification révolutionnaire du patrimoine des Belges et celle du système financier belge. Il faut objecter, d'une part, que la somme à prélever sur presque tous les citoyens serait supérieure au revenu national, ce qui rend déjà cette opération peu vraisemblable. De plus, le remboursement de la dette ne concernerait que les seuls épar-

12. Brochier *et al.*, *op cit.*

gnants particulièrement inégaux, ce qui ferait qu'un tel transfert deviendrait politiquement infaisable.

Politiquement non moins problématique mais un peu plus réaliste, une formule atténuée serait de créer un **fonds d'amortissement** et d'y mettre toute la dette publique, afin que d'une façon transparente, indépendamment des intermédiaires financiers et sous le contrôle direct du Parlement, on s'attaque au problème posé. Progressivement, la dette serait alors amortie par des **prélèvements annuels de solidarité extraordinaires**, pendant dix ans par exemple. Les propositions de M. Franck et d'autres, qui visent à instituer un impôt sur la fortune s'inscrivent dans une perspective semblable¹³. L'inflation même faible pourrait atténuer l'impact socio-économique de cette mesure puisque la base taxable - les revenus et les patrimoines avant tout - augmenterait nominale-ment. Dans ce cas de figure, les créanciers n'auraient normalement aucune objection. L'arbitrage politique devrait se faire sur la répartition sociale des prélèvements.

Une conversion globale de la dette peut également, et d'une façon plus réaliste, être conçue en créant des **emprunts perpétuels**, c'est-à-dire non remboursables, en échange des anciens emprunts. La conversion consisterait à étaler à la perpétuité le remboursement de la dette publique mais en garantissant un taux d'intérêt bas et sûr. Les exemples historiques montrent que l'intérêt pourrait se situer entre 3 et 5%. S'il s'agit de réserver ces «perpétuels» aux intermédiaires financiers, le moment de l'opération doit être soigneusement choisi en fonction des taux d'intérêt pratiqués par ces derniers. Si ce genre d'emprunt de conversion est destiné aux seuls particuliers, les intérêts pourraient même être indexés. En ce dernier cas, le taux ne s'élèverait qu'à 3% mais chaque hausse ou baisse

13. Voir Frank M., «Plan global et impôt exceptionnel sur le patrimoine», *Courrier Hebdomadaire* du CRISP, n°1490, 1995; «Pour une mise à jour par le Ministère des Finances des évaluations relatives à la fraude et la sous-estimation fiscales» in *Cahiers Economiques de Bruxelles*, n°141, 1^{er} trimestre, 1994; «Réduction de la dette publique par un impôt exceptionnel sur le patrimoine», in *Bulletin de Documentation* du Ministère des Finances, n°5, septembre-octobre 1994; Delporte J.-M. et Moreau A., «L'impôt sur la fortune est-il réaliste en Belgique?» in *Bulletin de Documentation* du Ministère des Finances, n°1, janvier-février 1996.

d'un pour-cent entraînerait, à titre d'hypothèse, une hausse ou une baisse d'un demi du taux afin de faire partager le risque de l'inflation entre le débiteur et le créancier. D'ailleurs, même sans indexation, le taux d'intérêt pourrait être d'autant plus bas que les titres en question bénéficieraient d'un droit de succession à taux nul, à condition qu'ils soient nominatifs et ce pour une ou deux successions endéans par exemple vingt ou trente ans. Voilà peut-être un outil populaire d'épargne.

Une autre formule pourrait être agréée par les intermédiaires financiers (banques, compagnies d'assurance, fonds commun de placement dont les SICAV, etc.). **L'Etat pourrait carrément se substituer à eux** pour rassurer les «véritables petits épargnants». Il s'agirait pour l'Etat, par le biais d'un parastatal idoine, de reprendre aux intermédiaires financiers les emprunts publics qu'ils détiennent avec leurs contre-parties sous formes de livrets d'épargne, de bons de caisse ou de SICAV. Cela signifierait un certain abaissement des charges dans l'immédiat, et une possibilité de remplacer progressivement ces diverses formes d'épargne par des emprunts populaires de type «perpétuels» dont déjà question ci-dessus. On ne doute pas que les intermédiaires financiers, qui souvent combattent dans leurs publications l'endettement public, seraient soulagés de ne plus devoir financer les pouvoirs publics.

Une solution européenne pourrait enfin s'y ajouter et compléter éventuellement les autres formules déjà mentionnées et ce, dans la foulée du traité de Maastricht. A l'instar des méthodes d'assainissement utilisées en faveur des communes en Belgique et ailleurs, l'Union européenne pourrait créer un «fonds de consolidation et redressement des pays membres». Afin de d'obtenir une certaine harmonisation des pratiques financières, ce fonds devrait refinancer les pays qui, pour des raisons historiques, se trouvent handicapés par un endettement public élevé. Alimentée par la contribution de chaque pays selon les règles habituelles du budget européen, la création de ce fonds serait simultanée à la mise en place d'une directive européenne instituant le système Debré du financement public dans l'ensemble de l'Union européenne.

Ces diverses formules ou solutions peuvent et doivent être combinées selon les catégories de créanciers. Il faut soigneu-

sement supputer et calculer leurs effets à court et moyen terme. Me paraissant inéluctable, la régionalisation de la dette publique pourrait aussi être abordée de cette façon. C'est aux techniciens d'en élaborer un plan d'ensemble.

Le but n'a en effet été ici que de prouver qu'il n'y a de contraintes européennes ou autres que celles que l'on se donne ou veut accepter. Ce sont nos gouvernants qui, pour s'imposer, veulent nous «vendre» des contraintes qui leur conviennent.

La question qui reste donc à poser est de savoir si on veut ou non «remettre des dettes» un peu après cette «année jubilaire» du Lévitique. Symboliquement, nous y étions en 1993. On peut encore en profiter. Elle n'advient que tous les 49 ans, c'est-à-dire, après 7 fois 7 années sabbatiques, 49 années après la dernière véritable réforme monétaire en 1944.

la sécurité sociale et le néolibéralisme

hedwige peemans-poulet

Aujourd'hui pour être dans le vent, il faudrait considérer comme acquis et prouvé que l'Etat-providence est en « crise » et que, s'il a été utile autrefois, il devrait cependant être modernisé profondément. Les penseurs néo-classiques se font volontiers dogmatiques et normatifs, en ce sens qu'ils contribuent à provoquer la « crise » qu'ils prétendent seulement décrire.

Commençons donc par décrypter ces penseurs/acteurs de la crise.

L'Etat-providence : le choix du terme dénigré est significatif. Le mot a été forgé au XIX^e siècle par des penseurs libéraux qui étaient hostiles à l'accroissement des attributions de l'Etat. Aujourd'hui des auteurs comme P. Rosanvallon, ou F. Ewald n'ignorent pas cette origine, mais ils se placent cependant sous cette bannière ¹.

Le terme Etat-providence est une notion peu précise qui englobe toute la gamme des formes de redistribution sociale et les services publics ou collectifs. Aussi les analyses les plus objectives choisissent-elles de définir plus particulièrement

1. Rosanvallon P., *La crise de l'Etat-Providence*, nouvelle édition, coll. Points, Seuil, Paris, 1992, (p.141); et Ewald F., *L'Etat-Providence*, Grasset, Paris, 1986.



l'aspect abordé, par exemple, la protection sociale dans son ensemble ou encore plus précisément, comme nous le ferons ici, la sécurité sociale au sens étroit².

Ce mot Etat-providence donne aussi l'impression que toute redistribution provient d'une sorte de réserve naturelle des ressources; il gomme le fait que ce qui est redistribué provient d'impôts et de cotisations sociales et qu'il convient d'analyser ce circuit en termes de justice sociale. Il évoque enfin l'idée que les bénéficiaires de cette redistribution comptent sur la générosité et l'opulence du pourvoyeur de fonds dont ils sont totalement «dépendants»³.

Le terme «Etat-providence» n'est jamais utilisé pour décrire les redistributions **inversées** c'est-à-dire celles qui bénéficient aux catégories sociales privilégiées ou aux entreprises, comme par exemple, les charges d'intérêt de la dette publique ou les subsides directs ou indirects attribués aux entreprises⁴. A travers le dénigrement de «l'Etat-providence», l'idéologie néo-libérale s'en prend essentiellement aux **transferts sociaux descendants** à cause de leur **fonction égalisatrice**⁵. C'est cet aspect que nous retiendrons dans cet article.

Nous nous contenterons donc d'analyser les effets du néo-libéralisme sur la sécurité sociale. Ce qui frappe tout d'abord, quand on lit les nouveaux auteurs, c'est que la critique de la

2. Par exemple, le terme «*Systèmes nationaux de protection sociale*» (SNPS) est retenu par Barbier J.-Cl. et Nadel H., «L'évolution des systèmes de protection sociale en Europe. Crise des Etats-providence et reconfiguration» dans *Revue Française des Affaires Sociales*, n°1, janvier-mars 1996.
3. Ce thème de la dépendance s'est surtout développé aux Etats-Unis d'où il a été importé chez nous. Aux E.U., il a justifié les coupes sombres de l'époque Reagan. Il accompagne le passage des politiques de *welfare* vers celles de *workfare*. Voir Siegenthaler J.-K. et Mumeka L., «Un aperçu général des travaux de recherche sur trois problèmes de sécurité sociale : la compétitivité, la dépendance, le ciblage», dans *La Sécurité Sociale demain... Etudes et Recherches*, n°36, AISS, Genève, 1995.
4. Peemans-Poullet H., «Economie Sociale et Sécurité Sociale» dans *Coopération : défis pour une démocratie économique*, FOPES/EVO, Bruxelles, 1993.
5. Peemans-Poullet H., «La critique de l'Etat-Providence : qui en bénéficie?» dans *Réformer la Sécurité Sociale ?* Recueil d'articles, Dossier n°23 de *M-Informations*, Mutualités Chrésiennes, Bruxelles, 1995.

sécurité sociale est produite par des intervenants qui ont peu de connaissance théorique ou concrète en la matière ⁶. Désormais ce sont des économistes, des sociologues voire des philosophes qui se prononcent ou, plus exactement, qui font référence dans l'opinion publique. Ces auteurs «utilisent» la protection sociale au service de leurs propres préoccupations. Ainsi les économistes - micro-économistes - économètres surtout - en arrivent-ils à sommer la sécurité sociale de se positionner par rapport à la «compétitivité» des entreprises ! Et c'est ce type de raisonnement qui est devenu dominant aujourd'hui, comme le reconnaît Rosanvallon : «*L'accroissement des impôts et des charges sociales ne risque-t-il pas de mettre en péril la compétitivité des entreprises et de saper le dynamisme de l'économie ? C'est la question qui est partout posée...*» ⁷. Or, les travailleurs ont produit la sécurité sociale pour se protéger contre l'insécurité propre au travail salarial et pas pour améliorer la compétitivité des entreprises...

D'autres auteurs reprochent à la sécurité sociale de laisser subsister des poches de pauvreté ⁸ ou de ne pas favoriser l'intégration sociale : «*Deux problèmes majeurs apparaissent, écrit Rosanvallon, la désagrégation des principes organisateurs de la solidarité et l'échec de la conception traditionnelle des droits sociaux à offrir un cadre satisfaisant pour penser la situation des exclus*» ⁹. Notons encore le glissement : bien que chacun constate qu'un système de sécurité sociale développé parvient mieux que toute autre formule à éviter que des travailleurs, victimes des risques professionnels, ne chutent dans la pauvreté, son objectif n'était pas *a priori* de favoriser l'intégration sociale. Rosanvallon se permet d'ailleurs des affirmations qui échappent à tout processus de vérification et

6. Par ex. de l'évolution historique, des budgets de la sécurité sociale, des statistiques, des bénéficiaires, de l'évolution de la réglementation... Même chez un Rosanvallon qui a une formation historique, quelles confusions entre le développement historique de l'assistance publique et celui des assurances sociales qui cherchent à échapper à l'assistance et s'opposent donc à elle !

7. Rosanvallon, *op. cit.* p.7.

8. Juger la sécurité sociale à l'aune de la pauvreté est typique de la pensée beveridgienne, dont le caractère libéral est bien connu.

9. Rosanvallon P., *La nouvelle question sociale*, Le Seuil, Paris, 1995, p.9.

qui, de surcroît, inversent les ordres de grandeur et la hiérarchie des responsabilités. L'auteur en arrive à faire oublier que l'efficacité de la sécurité sociale se mesure, avant tout, aux millions de chômeurs, pensionnés, invalides, malades qui bénéficient d'une protection sociale presque décente. La responsabilité de l'exclusion incombe, avant tout, à l'inapplication du droit au travail et aux restrictions imposées par les politiques néo-libérales à la sécurité sociale. Si, contrairement à ce que dit Rosanvallon, on appliquait tout simplement l'excellente *«conception traditionnelle des droits sociaux»*, il y aurait aujourd'hui beaucoup moins de pauvres, voire d'exclus ! En sécurité sociale, les critiques qui s'enrober d'un discours «humanitaire» (c'est-à-dire un discours qui feint de se préoccuper des plus démunis, des pauvres et des exclus...) conduisent presque toujours à préconiser une réduction de l'importance de la redistribution sociale globale. Elles annoncent presque toujours des considérations sur la nécessaire «sélectivité» des prestations sociales.

On remarquera que F. Ewald conduit aussi ses réflexions vers l'idée qu'il faut imposer des limites à la redistribution sociale. La présentation, d'ailleurs tendancieuse¹⁰, qu'il fait de la *«société assurantielle»* se termine par une critique du caractère utopique et excessif des attentes d'une société de protection sociale dont il faudrait reconnaître les limites : *«Son programme comportait le rêve d'un processus qui permettrait la satisfaction indéfinie des besoins. Voilà que l'on redécouvre l'irréductible problème de la limite. En deux sens : d'abord au*

10. Les théories de F. Ewald ont été adoptées par beaucoup d'intellectuels avec une jubilation fort suspecte. Comment n'ont-ils pas remarqué que F. Ewald attribue au patronat l'initiative de la protection sociale ? Qu'il refuse ainsi de prendre en considération le rôle des organisations sociales qui est bien antérieur ? Qu'il fait de la responsabilité civile individuelle des patrons, à laquelle ceux-ci ont cherché à échapper en se couvrant par une assurance, le noyau de la protection sociale ? Alors que les travailleurs ont organisé une solidarité de mutualisation pour se protéger des risques qu'ils subissaient ! Les premiers sont les coupables, les seconds sont les victimes... De plus, chronologiquement, les initiatives des travailleurs sont de loin antérieures. Le point de départ de la sécurité sociale contemporaine se trouve dans les sociétés de secours mutuel. Or les premières lois sur celles-ci datent, en France comme en Belgique, du milieu du XIX^e siècle : elles sont donc antérieures de près d'un demi-siècle aux lois sur les accidents du travail chères à F. Ewald.

sens d'une limitation des recettes qui implique corrélativement celle des dépenses (...) Ce qui veut dire (...) qu'il va falloir faire des choix parmi les dépenses. Jusqu'alors le système de santé avait pu fonctionner selon un principe d'égalité abstraite (...) on avait droit à tous les soins que pouvait nécessiter l'état dont on souffrait (...)»¹¹. L'auteur enchaîne en montrant que les choix vont désormais reposer, non plus sur des rationalités techniques ou thérapeutiques mais sur une rationalité économique. On constate vite que cette dernière cache, chez l'auteur, le refus de continuer à solidariser une large partie des rémunérations du travail : «...le deuxième aspect de la prise en considération de la limite dans le social [est] celui qui concerne la bonne proportion à établir, au sein du revenu, entre salaire direct et salaire indirect, entre la part du salaire dont on dispose à sa guise et celle qui est obligatoirement prélevée, allouée et redistribuée»¹². Ces remises en question proviennent généralement de représentants de groupes sociaux qui savent qu'en sécurité sociale, ils contribuent plus qu'ils ne bénéficient¹³.

Ces doctrines de la «limite» de la protection sociale, et la contestation du bien fondé des prélèvements sociaux assis sur le revenu professionnel, se font d'autant plus virulentes qu'il devient chaque jour plus évident que la sécurité sociale a, dans l'ensemble, des effets plus égalisants que les autres formes de redistribution et notamment que celles qui reposent sur la fiscalité¹⁴.

On pourrait ramener l'ensemble de l'offensive libérale contre la sécurité sociale à un seul grand thème : en réduire l'importance. Toutefois l'attaque est multiple et se manifeste sous des formes diverses. Réduire l'importance de la protection sociale c'est réduire la part socialisée du revenu national, ou autrement dit, réduire la part de la protection sociale dans le

11. Ewald F., *op cit.*, pp.542-543.

12. *Ibidem*, p.545.

13. Les mêmes pensent qu'ils auraient intérêt à assurer leur protection par des assurances privées.

14. Persson I., éd., *Generating Equality in the Welfare State. The Swedish Experience*, Norwegian U.Press, 1990; ou Jallade J-P., «Is the crisis behind Us? Issues», dans *Social Policy in changing Europe*, sous la dir. de Ferge Z. et Kolberg J-E., Frankfurt-am-Main et Boulder, 1992.

PIB et permettre ainsi l'accroissement de la part des revenus privatisés et notamment la part du profit.

réduire l'importance de la protection sociale

Rappelons que, du point de vue de la sécurité sociale, rien n'impose une remise en question ou un changement de cap. En effet, la sécurité sociale a, au delà de toute attente, assumé tant bien que mal la protection sociale de plusieurs millions de personnes pendant une crise de l'emploi qui a aujourd'hui plus de vingt ans d'âge¹⁵. Tous les discours publics actuels commencent par chercher à la rendre impopulaire, à lui imputer à elle la montagne des déficits publics. Alors, bien que les intérêts de la dette publique coûtent plus cher que l'ensemble des pensions des trois régimes, bien que les subsides directs et indirects aux entreprises coûtent plus cher que le chômage, c'est cependant la protection sociale dont on dit qu'elle aurait atteint «les limites du supportable». Au cours d'un colloque tenu à la VUB en 1995, le Premier Ministre disait: «*Si nous voulons que le système reste 'payable', nous devons consentir des efforts pour freiner de manière structurelle la croissance des dépenses en fonction d'un rythme de croissance économique normal*»¹⁶.

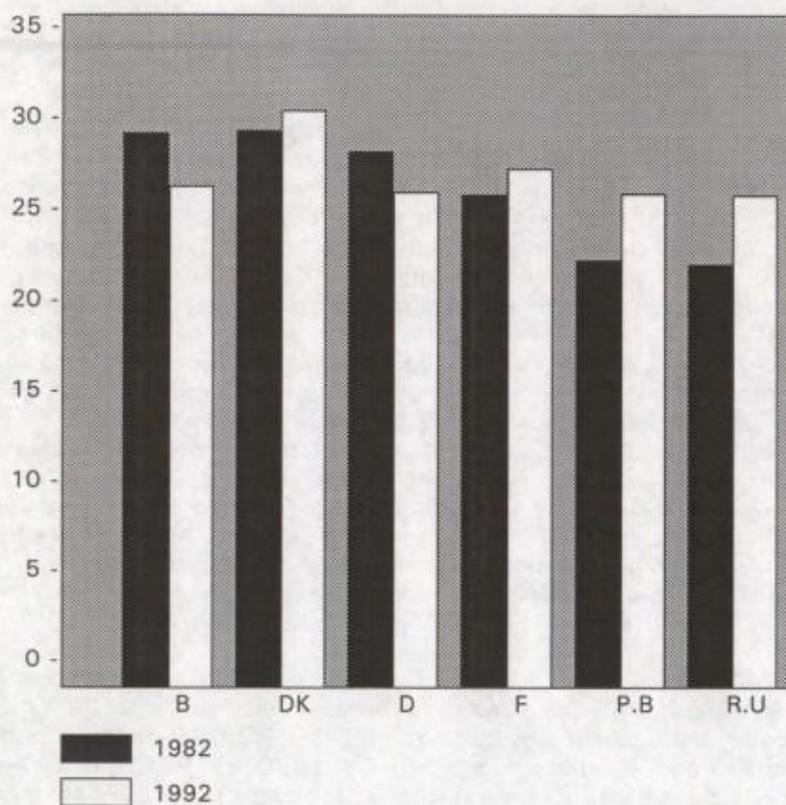
Le processus de la réduction de l'importance de la sécurité sociale est déjà sérieusement entamé: au cours de la crise économique notre pays s'est, en effet, signalé par une politique d'une extrême austérité. De 1980 à 1991, parmi les douze pays de la Communauté, c'est notre pays qui est celui qui a connu, en matière de protection sociale, le plus faible taux de croissance annuel moyen à prix constant¹⁷. Au cours de la décennie 1982-1992, la part de la protection sociale dans le PIB a régressé chez nous comme en Allemagne alors que d'autres pays n'ont pas subi le même sort, ainsi que le montre le graphique ci-après.

15. Peemans-Poullet H., «La sécu: pas besoin de financements alternatifs», dans *Traverses*, mars 1996.

16. «22ste Vlaams Wetenschappelijk Economisch Congres, De sociale Zekerheid Verzekerd?», VUB, 20-21 octobre 1995.

17. *La protection sociale en Europe*, CEE, 1993, p.43.

Evolution de la protection sociale en % du PIB



Or, en Belgique, au point de départ, le taux de protection sociale était moins élevé qu'en Allemagne et le taux de chômage a continuellement été nettement supérieur à celui des autres pays : cette régression de la protection sociale est donc difficile à justifier. Dans le discours cité plus haut, le Premier Ministre faisait référence à une évolution de la protection sociale qui tiendrait compte de l'évolution de la croissance économique. Il est clair que cette évolution a connu, chez nous, une croissance nettement plus ralentie que celle du PIB, ce qui explique que la protection sociale occupe désormais une plus petite part de celui-ci comme le montrait le graphique.

Personne n'envisage aujourd'hui de se prononcer sur la part de la richesse nationale qu'il conviendrait de solidariser ou de socialiser. Ce serait cependant un préalable raisonnable à toute discussion sur la «modernisation» de la sécurité sociale. Cela éviterait de discuter dans l'arbitraire.

déstabiliser les recettes de la sécurité sociale en réduisant le subside de l'Etat

En 1981, le Parlement avait voté une loi-cadre (Loi Dhoore) sur le financement de la sécurité sociale. Celle-ci fixait les obligations de l'Etat dans ce financement; la subsidiation de l'Etat y était liée à l'évolution des dépenses. Cette loi n'a pratiquement jamais été appliquée et, depuis cette date, l'intervention de l'Etat dans le financement a été réduite continuellement, ce qui a déstabilisé les recettes de la sécurité sociale et a nécessité une intervention accrue de la part financée par les cotisations sociales et par le Fonds pour l'Equilibre Financier (FEF)¹⁸. Selon un rapport de la Cour des Comptes, au cours de la période 1982-1991, l'Etat aurait sous-subsidié la sécurité sociale en lui faisant perdre plusieurs centaines de milliards¹⁹. En 1990, le gouvernement a décidé de n'octroyer

18. Le FEF est alimenté par le produit de la modération salariale, par des cotisations spécifiques et aujourd'hui par le produit des financements alternatifs : il s'agit de montants considérables qui sont entièrement à charge des travailleurs ou des «ménages».

19. Cour des Comptes, *Rapport n°148* soumis au Parlement pour la session 1991-1992.

désormais à la sécurité sociale qu'un subside forfaitaire de 192 milliards²⁰ ce qui, en termes réels, représente une intervention régressive et donc une part de plus en plus réduite dans les recettes de la sécurité sociale. Aujourd'hui, la part de cette subvention dans l'ensemble des dépenses de l'Etat ne représente plus que 10%, soit la même proportion qu'en 1960²¹! Ainsi, contrairement à ce que croit l'opinion publique, on peut affirmer, comme le fait le Ministère de la Prévoyance sociale, que c'est la sécurité sociale qui contribue à l'assainissement des finances publiques²².

Au cours de ces dernières années, les gouvernements ont assez régulièrement avancé des critères d'équilibre budgétaire. Il faudrait, disent-ils, que les comptes de la sécurité sociale soient en équilibre, c'est-à-dire que les dépenses ne dépassent pas les recettes. Mais après avoir déstabilisé les recettes par la réduction du subside de l'Etat, les pouvoirs politiques se sont mis à déstabiliser les recettes du côté des cotisations sociales.

déstabiliser les recettes de la sécurité sociale en réduisant les cotisations sociales

Le discours sur le coût du travail, les coûts non salariaux du travail, la taxation du travail... est omniprésent et savamment orchestré. Il est cependant dénué de tout fondement et représente une incroyable mystification des travailleurs.

Il n'y a aucune corrélation entre le niveau des cotisations sociales et le coût salarial : le coût salarial est, au Danemark, analogue à celui de la Belgique et le financement de la sécurité sociale n'y comporte guère de cotisations sociales. Il n'y

20. Ce montant est nettement inférieur à celui des subsides directs et indirects accordé aux entreprises.

21. On peut encore faire observer qu'en 1995, la subvention de l'Etat dans la branche du chômage ne représente que 1.6% des dépenses de l'Etat tandis que le service de la dette représente 38.1% de celles-ci.

22. *50 ans de sécurité sociale... Et après ?*, t. 2., «Le difficile équilibre des chiffres», par la Direction Générale des Etudes du Ministère de la Prévoyance sociale, Bruylant, Bruxelles, 1995, p.26.

a pas davantage de corrélation entre les coûts salariaux et les taux de chômage, cela a été largement prouvé: ainsi le taux de chômage des espagnols est-il particulièrement élevé, alors qu'en Espagne les coûts salariaux sont plutôt faibles. Récemment, Jean Gandois, président du CNPF, après avoir contesté le bien-fondé de toutes les subventions aux entreprises, disait *«Je ne demande même plus actuellement une diminution des charges sociales des entreprises car si on les met sur le budget de l'Etat, elles vont nous retomber sur la tête sous forme d'impôts»*²³.

En Belgique, on continue à appliquer des formules qui sont de plus en plus critiquées, et on préconise encore toujours de remplacer les cotisations dites patronales (elles représentent cependant du salaire indirect) par des «financements alternatifs» - c'est-à-dire par des taxes sur l'énergie (mazout de chauffage et essence) et des augmentations de TVA - qui n'ont comme seul avantage que d'être «affectés» à la sécurité sociale. Ces impôts indirects (de loin les plus injustes) réduisent d'autant le pouvoir d'achat des rémunérations et des allocations sociales. Ainsi, même si les travailleurs et les allocataires sociaux perçoivent, après diminution d'une partie de leur salaire indirect, le même montant de rémunération ou d'allocation nette, celle-ci sera amputée ensuite des montants correspondants aux réductions du salaire indirect. Il s'agit d'une supercherie incroyable qui atteint déjà aujourd'hui les salariés et les allocataires sociaux. Ces derniers participent désormais également au financement de la sécurité sociale par le biais de ces taxes alors que leurs allocations, réputées nettes, n'ont pas été rehaussées en conséquence. En 1995, il y avait déjà pour 81.8 milliards de «financements alternatifs». Ceux-ci proviennent principalement d'une augmentation de la TVA, impôt indirect sur la consommation dont on connaît l'effet régressif. Ces impôts indirects remplacent donc petit à petit, pour une part, des cotisations sociales qui sont **proportionnelles** aux revenus professionnels, et pour une autre part, des impôts qui sont **progressifs** (qui sont utilisés pour le subside de l'Etat à la sécurité sociale). Sans qu'ils s'en rendent compte, les travailleurs et les allocataires sociaux ont déjà vu leur pouvoir d'achat réduit de ces mêmes milliards.

23. Voir *Le Monde*, avril 1996.

Dans un premier temps, on a fait croire que cette réduction du salaire indirect allait favoriser la création d'emplois. On s'étonnera, avec B. Friot²⁴, qu'on ait réussi à faire passer dans le discours courant l'idée que le salaire indirect est une «*taxe sur le travail*». Au point que les travailleurs se sentent, aujourd'hui, d'autant plus pénalisés que la part de plus-value qu'ils ont pu arracher au profit est importante !

Actuellement, l'argument de l'emploi est un peu grippé: les évaluations belges ont prouvé l'inutilité des formules de réduction du salaire indirect. Malgré cela les réductions des cotisations dites patronales se poursuivent. Ceci s'explique, selon nous, par le fait que l'enjeu réel de ces mesures n'est pas, comme on le laisse croire, la création d'emplois mais simplement une augmentation de la part du profit, c'est-à-dire une augmentation de la part de la plus-value laissée aux mains des employeurs.

Pour soutenir le maintien de cette politique, de nouveaux arguments sont désormais avancés, notamment en plaçant la stratégie dite des «deux piliers». Selon certains, l'une ou l'autre branche de la sécurité sociale, comme les soins de santé ou les allocations familiales, ne relèveraient pas de la sécurité sociale à caractère professionnel²⁵. Il faudrait déplacer ces branches et en faire des protections sociales à caractère «universel». Ce discours s'appuie sur le nouveau thème à la mode de la solidarité entre «les citoyens» qui, présenté comme plus généreux, contribue, en réalité, à effacer l'idée que, dans notre société, les intérêts des uns et des autres sont divergents. On fait ainsi croire aux travailleurs, qu'en cas de maladie ou pour l'éducation des enfants, les problèmes d'un Boël qui licencie et ceux d'un ouvrier qui est licencié sont les mêmes. Ils seraient «également» victimes d'un risque et devraient être «également» solidaires. Cet éven-

24. Friot B., «Cotisations, fiscalité et épargne dans le financement de la protection sociale», dans *Les prélèvements obligatoires*, Actes de la Journée d'Etude du 16 mai 1995, Cerc-Association, Paris, 1995.

25. Ce changement de perspective repose sur un changement non explicite de la définition du risque : alors que pour la sécurité sociale le risque se définit toujours par rapport au revenu professionnel (perte ou insuffisance), on fait croire maintenant que le risque serait la survenance d'une maladie ou d'un enfant.

tuel déplacement de deux branches de la sécurité sociale hors de la solidarité professionnelle permettrait surtout de réduire le salaire indirect des travailleurs de près de 10%! C'est manifestement le but de l'opération, qui fait l'objet d'une offensive dans divers pays d'Europe (elle est présente aussi dans le plan Juppé) mais qui est interprétée chez nous à travers le prisme du conflit entre les deux communautés. Après le déplacement de ces deux branches, les travailleurs - qui recevraient toujours le même salaire net - auraient à financer avec celui-ci l'équivalent de ce qui leur aura été supprimé à la source.

Toutes ces propositions vont dans le même sens : elles déstabilisent les recettes de la sécurité sociale du côté des cotisations. Elles préparent ainsi le terrain à de nouvelles réductions du niveau de la protection sociale. Elles se situent dans la ligne de ce qui est préconisé par le *Livre Blanc* de Delors, intitulé *Croissance, Compétitivité, Emploi* : « C'est ce qui explique, dit ce document, la volonté des gouvernements dans la plupart des Etats membres de stabiliser ou de réduire la part des prélèvements obligatoires dans le PIB »²⁶. Et ce document de préconiser un allègement qui atteindrait un à deux points du PIB et serait compensé par d'autres prélèvements, voire par des assurances privées²⁷. Le document prétend qu'il est possible de maintenir ainsi, malgré tout, un niveau de protection sociale élevé!

Question compétitivité, il est évidemment stupide de faire comme si on allait accroître celle-ci en préconisant les mêmes mesures à tous les pays qui ont, entre eux, les principaux échanges commerciaux, ce qui n'engendrerait aucun avantage comparatif pour aucun d'entre eux. Il faut donc en déduire qu'ici encore, l'argument de la compétitivité n'est qu'une façade et que le but final est bien de réduire le niveau global de la protection sociale **en déstabilisant ses recettes**.

Par ailleurs, au niveau des prestations, un système de solidarité entre « les citoyens » se traduirait évidemment, à la longue, par l'abandon d'une protection sociale qui se réfère au maintien du niveau de vie acquis par le travail. Elle s'orienterait vers une protection minimale de base, et irait de pair avec un contrôle généralisé par l'enquête sur les besoins et les ressources. On appliquerait rapidement la doctrine du *targetting*

26. Delors J., *Croissance, compétitivité, emploi, Livre Blanc*, 1993, p.143.

27. *Ibidem*, p.144.

(le ciblage) recommandée par les institutions internationales comme le FMI et la BM²⁸. Selon celles-ci, les prestations sociales ne devraient être attribuées qu'à ceux qui en ont réellement besoin. Elles devraient être aussi basses que possible pour éviter l'effet de «dépendance»²⁹ et stimuler la responsabilité personnelle - lire entre les lignes : contracter des assurances privées.

le découplage travail et emploi

Il faut aussi situer le débat sur la nature et le niveau du financement de la sécurité sociale au cœur de celui sur la «flexibilité» du travail. Les partisans du néolibéralisme veulent déconstruire l'acquis social fondamental que constitue la formalisation du travail en emploi. Concrètement, la libération de la servitude propre au travail salarié s'est traduite, non pas comme on l'imaginait parfois au XIX^e siècle, par la transformation de tous les salariés en indépendants mais par la création, à l'intérieur même du salariat, d'une protection sociale libératoire : protection contre la baisse du niveau de vie. Ce qui suppose, d'une part, de protéger le **niveau des rémunérations** (salaire minimum garanti et indexation des salaires) et, d'autre part, de protéger le travailleur contre la **perte ou l'insuffisance de cette rémunération** lorsque surviennent certains risques (perte du travail - retraite, chômage, maladie) ou frais supplémentaires (maladie et éducation des enfants). C'est par cette protection que les travailleurs se sont délivrés de l'angoisse spécifiquement liée à la condition salariale³⁰.

Or précisément, les nouveaux idéologues³¹ et le patronat s'efforcent aujourd'hui de déconstruire cette formalisation sociale. Le but du patronat est simple : il veut payer le travailleur **strictement pendant le temps où il l'utilise** (application au travailleur, à la marchandise force de travail, du discours sur le

28. Siegenthaler J-K. et Mumeka L., *op. cit.*

29. Cantillon B., «Dépendance vis-à-vis de la sécurité sociale et impact des mesures d'incitation», dans *La sécurité sociale demain - Etudes et Recherches*, n°36, AISS, Genève, 1995.

30. On peut rapprocher cette idée de celle de «l'inscription viagère» que l'on rencontre chez les auteurs de l'école de la régulation.

31. Voir par ex. Habermas, «La crise de l'Etat-providence», dans *Ecrits politiques*, Cerf, 1990, pp.105-126, ou Méda Dominique, *Le Travail. Une Valeur en voie de disparition*, Aubier, Paris, 1995.

just in time) et au niveau de son utilité marginale (application du discours sur les «non qualifiés») sans que le travailleur puisse bénéficier des retombées positives d'un contrat collectif et d'une rémunération qui, directement ou indirectement, le couvre pendant toute sa vie, en référence au niveau de vie moyen du pays.

La concertation sociale ne devrait plus, alors, introduire le **salaire indirect** dans le débat sur le partage de la plus-value, ce qui réduirait forcément l'importance des organisations syndicales. Les travailleurs auraient à se débrouiller, en dehors du **cadre du travail rémunéré**, pour cotiser à des assurances sociales ou commerciales, libres ou obligatoires, afin de financer une protection sociale dont ils choisiraient librement le niveau... Nous connaissons parfaitement ce système qui était le nôtre autrefois et qui, actuellement aux Etats-Unis, se traduit par une dualisation du statut des travailleurs occupés avec, d'un côté, un petit noyau de «privilégiés» - qui disposent d'un travail contractualisé en emploi avec un niveau de rémunération, de stabilité et de protection sociale très élevé - et d'un autre côté, un vaste cercle de travailleurs insécurisés qui subissent toutes les servitudes propres à la sauvagerie du salariat pur...

C'est au sein de ce dispositif, visant à découpler l'emploi du travail (ou la sécurité sociale du travail ou encore le revenu du travail), qu'il faut situer les propositions d'allocation universelle, ou de revenu de citoyenneté (tiens, voilà de nouveau le «citoyen»). Soulignons d'abord l'incongruité qu'il y aurait à répartir sur l'ensemble des citoyens le produit de la redistribution sociale qui est actuellement réservée aux travailleurs victimes des risques professionnels (sécurité sociale) ou aux citoyens démunis (assistance sociale). Cette redistribution inversée conduirait à l'attribution d'une prestation forfaitaire (moins de la moitié du minimex!) «également» à un Boël qui licencie et à un ouvrier qui est licencié! Soulignons ensuite que cette allocation universelle permettrait, comme le proposent de nombreux textes théoriques, de faire sauter aussi bien la réglementation sur le salaire minimum garanti que l'encastrement de la protection sociale dans le salaire.

S'accrocher aux cotisations sociales constitue aujourd'hui une urgence: les cotisations sociales représentent, en effet, un **salaire indirect**, socialisé et éventuellement différé, ce qui signifie, pour les travailleurs, que leur protection sociale fait

partie intégrante de leur rémunération. Les cotisations de sécurité sociale, outre de nombreux autres atouts déjà décrits par divers experts de la sécurité sociale, assurent un parallélisme entre le niveau des rémunérations et le niveau de la protection sociale exactement comme l'indexation des salaires assure un parallélisme entre l'évolution des salaires et celle du coût de la vie. C'est aujourd'hui tout cela qui est remis en question.

Les approches sont diverses et se renouvellent mais l'objectif reste constant. Il s'agit de permettre aux entreprises d'accroître leur taux de profit de la manière la plus primitive possible, c'est-à-dire en réduisant, comme on le faisait au XIX^e siècle, la rétribution du facteur travail. Cette politique, qui s'accompagne d'un «gavage» des entreprises en termes de subsides directs ou indirects, contribue à la déqualification de l'ensemble du patronat belge. Au lieu que celui-ci soit incité à la créativité et à l'innovation, qui procureraient des rentes de priorité, il est entretenu dans une dépendance par rapport à un Etat qui n'est une providence que pour lui. Ce patronat développe seulement ses capacités d'ingénierie sociale et fiscale. Si, dans le court terme, le néolibéralisme lui réussit, c'est qu'il a pu mettre à son service les principaux représentants de la politique belge et européenne et la grande majorité des intellectuels...

Mais lorsque la vague du néolibéralisme se retirera, laissant sur les plages ses détritits, nous découvrirons, encore plus qu'aujourd'hui, l'ampleur du désastre de la déconstruction sociale...

«petrella a raison» disait l'un d'eux

isabelle durant

Parmi les calicots qui ont fleuri dans les innombrables manifestations d'enseignants et d'étudiants de ces derniers mois, l'un deux, inlassablement porté par le même prof, parmi tant d'autres, disait «Petrella a raison». Raccourci sans doute, et fustigeant surtout les seules intentions budgétaires du gouvernement de la Communauté française, ce slogan s'applique pourtant au mode de gestion de l'école depuis les golden sixties (... époque à laquelle Riccardo Petrella terminait sans doute son secondaire !)

Le texte qui suit n'a pas la prétention de se livrer à une analyse socio-économique ou pédagogique de l'école, depuis ses fondements jusqu'à l'impasse dans laquelle pourrait l'interminable conflit qui l'agite depuis des mois. Il tentera plutôt, de manière impressionniste et à partir de divers éléments mis en avant ces derniers mois, de reconstituer **quelques tendances lourdes qui prévalent aujourd'hui dans notre système d'enseignement** à l'image de celles qui caractérisent notre société bloquée, cloisonnée et dominée par le «tout au marché».



de l'échec au marché scolaire

L'échec scolaire n'est évidemment pas une nouveauté. Il fait partie intégrante du système d'enseignement. Son ampleur est toutefois devenue telle qu'il est (re)devenu une préoccupation de premier rang, mais ... avant tout budgétaire : il coûte très cher à une Communauté française financièrement exsangue. Alors que paradoxalement, dans le même registre budgétaire, à certains endroits du système, l'échec est tout bénéfique. A l'université, le mode de financement est tel que ce sont les boursiers de première candidature qui financent la suite du *cursus* de ceux qui ont échappé à l'échec. C'est enfin pour diminuer le coût de l'enseignement supérieur, lui aussi dans la tourmente budgétaire, qu'est subtilement amené aujourd'hui le projet de non-subventionnement des étudiants en situation d'échecs répétés.

Au-delà de ces considérations budgétaires, l'échec est la variable subjective par excellence à partir de laquelle on mesure tout et son contraire : s'il y a de l'échec, c'est parce que «les parents ne jouent plus leur rôle», parce que «les profs ne sont plus motivés», parce que «le niveau baisse», parce que la télé... Mais aussi, s'il y a beaucoup d'échecs, c'est que «le niveau est bon», que «le prof est exigeant», et *a contrario*, là où tout le monde réussit c'est que «le prof laisse passer tout le monde» et devient dès lors suspect aux yeux des parents.

Tout cela rappelle que l'échec est avant tout le faire-valoir et l'instrument de sélection des élites. La réussite est d'autant plus valorisante et valorisable que le nombre de ceux qui ont été largués en cours de route est important. La montagne ne doit son sommet qu'à la masse des écoliers inconnus relégués au fur et à mesure du parcours. Constat confirmé par la «célèbre» loi de Posthumus : face à n'importe quelle classe, le prof arrivera à déterminer 1/3 de réussite, 1/3 de moyens, 1/3 d'échecs.

Quelles ont été jusqu'ici les réponses opposées à l'échec scolaire ? Comment le système d'enseignement a-t-il envisagé l'intégration de ses «déviant» ?

du supermarché à la superette

La solution instaurée de longue date a toujours été la création de nouvelles filières de seconde zone. Les «modernes» ou les «familiales» de l'époque en furent une première ébauche, au moment où la scolarité n'était obligatoire que jusque seize ans et où la formation professionnelle était surtout confinée dans le contrat d'apprentissage, sous l'égide des Classes moyennes. Plus tard, c'est le rénové qui s'est imposé comme projet pédagogique.

En raison du pluralisme à la belge, de la Constitution, du pacte scolaire et des réseaux, la multiplication des options a transformé chaque école secondaire en hypermarché. Tout en maintenant un cloisonnement très étanche entre les voies royales (enseignement général et de transition) et les voies de garage (enseignement professionnel, enseignement à horaire réduit renommé formation en alternance).

Les restrictions des années 80 ont obligé les écoles à se convertir, selon les cas, leurs moyens et leurs publics, en supermarchés ou en superettes de quartier.

La logique de marché jouant à plein, la différence des produits offerts ici et là a engendré une forte concurrence entre établissements et entre réseaux. Le *marketing* s'est logiquement introduit dans les stratégies de promotion des écoles. Tout est bon pour valoriser son établissement, pour y inscrire plus d'élèves. Les critères ont bien sûr évolué avec le temps. La qualité des repas scolaires en fut mais l'est de moins en moins. L'infrastructure en général, et les infrastructures sportives constituent elles-aussi de moins en moins un critère déterminant, tant les heures de sport disparaissent des grilles horaires et tant l'offre sportive hors scolarité va croissant. Les laboratoires de langues ont en leur temps servi d'appât (même si rien jusqu'ici n'a permis de démontrer que les écoles qui mettaient en avant cette technologie ont réellement amélioré les compétences en langues des élèves). Plus récemment, c'est l'équipement en informatique qui a joué ce rôle. Maintenant qu'on considère de toute évidence que «tout-le-monde-dispose-d'un-PC-à-la-maison», c'est sans doute l'accès à Internet et le fait que les élèves pourront y «surfer» qui séduiront. A moins que, plus subtilement, ce soient les jours de grève comptabilisés que l'on mette en avant.

L'information, qui aurait dû accompagner les élèves et les parents consommateurs d'école fait cruellement défaut. La complexité du système scolaire le rend de moins en moins lisible. Et face à une information complexe sur les options - leurs débouchés, les éventuelles passerelles qui les relient - les consommateurs d'école ne sont pas égaux. Quant à l'orientation dans les études supérieures, elle est laissée au très commercial «Salon (depuis peu européen, Maastricht oblige) de l'Étudiant».

l'humain et la pyramide

Jamais l'échec scolaire n'a été l'occasion de s'interroger sur le bien fondé des «humanités», sur la pertinence de l'enseignement général dont, il est utile de le rappeler, la valeur intrinsèque qu'on lui attribue est d'échapper au travail manuel, à la culture technique. Jamais il n'a été question de tracer une vision prospective de la société et des changements à vingt ou trente ans de distance. Jamais la rentabilité pédagogique n'a été remise en cause, comme en témoigne la place que l'école accorde à la vie, à la santé, au jeu, au silence, à la découverte. Considérées comme formatives dans l'enseignement maternel et au premier cycle du primaire, ces activités sont gommées du secondaire : au mieux, sont-elles considérées (tout autant que ceux qui les animent) comme sympathiques et créatives, pour autant qu'elles se mènent à côté des cours principaux ou en dehors des heures de cours. Dans le meilleur des cas, elles occupent les plus mauvaises plages horaires.

Jamais non plus, il n'a été question de revoir l'organisation pyramidale de l'enseignement, dont toutes les composantes sont savamment articulées autour de formes hiérarchisées de certification. La résonance de cette culture de l'examen et du diplôme est encore bien vivace. Il suffit pour s'en convaincre de se rappeler l'effet du chantage aux examens et à l'homologation utilisé par la Ministre de l'Éducation pour forcer la reprise des cours après plus de deux mois de perturbation. Enfin, cette culture fait encore rêver Louis Michel qui, entre autres modifications dans la répartition des compétences d'enseignement, propose d'instaurer un baccalauréat pour chapeauter la pyramide et rehausser la voie royale de l'enseignement général.

Certes, le rénové dans sa période la plus faste a permis à certains élèves de combiner un niveau fort en maths avec des langues anciennes, de faire simultanément de l'anglais et du grec, de s'initier à la peinture sur soie tout en faisant de la chimie organique. Toutes choses que ne permettait pas la structure traditionnelle, limitée dans ses options. Mais le décloisonnement n'est qu'apparent. Rien n'ayant été modifié dans la structure même du système, les «options principales» continuent d'être le centre de la formation; pour les élèves et leurs parents, la cotation en éducation physique, ou dans les «activités complémentaires» (qui elles-aussi portent bien leur nom) sert surtout à améliorer la tonalité générale du bulletin.

des missions pour l'école

On l'a dit à suffisance, les ministres qui se sont succédés ces dernières années aux départements de l'Education ont tenu à les marquer de leur empreinte. C'est donc à une suite ininterrompue de mesures très diversement inspirées, alignées sur la conjoncture économique supposée et avec pour terme celui de la législature, que l'on a assisté ces vingt dernières années, sur la forme comme sur les programmes et les matières. D'autres idées plus courageuses comme la refonte des rythmes scolaires, sur la journée mais aussi et surtout sur l'année scolaire n'ont jamais abouti, tant elles se heurtent aux *diktats* infranchissables de toutes sortes de *lobbies* d'intérêts dont ceux des puissants secteurs de l'Horeca et du tourisme.

Cette succession fort peu cohérente traduit l'incapacité du pouvoir politique à légiférer, à couler dans une loi les missions qu'il entend conférer à l'école. Et ce n'est pas pour augmenter le volume des textes législatifs que l'exercice est intéressant. C'est surtout pour organiser et coordonner les projets d'établissement, qui doivent d'une part coller aux réalités de leur population scolaire et d'autre part s'accrocher aux missions définies par la loi pour éviter que chaque projet d'école ne soit jeté sur le marché scolaire à la meilleure appréciation des consommateurs, élèves ou parents.

Le travail effectué dans ce sens par le Conseil de l'Education et de la Formation est manifestement un premier pas. La mise en débat des objectifs proposés au cours des Assises de l'enseignement a eu le mérite de tordre le cou à certaines concep-

tions devenues obsolètes. Plus personne ne se risque aujourd'hui à affirmer que l'égalité des chances est le postulat sur lequel se fonde l'organisation de l'école. Tout au plus se réjouit-on de son caractère obligatoire et officiellement gratuit (avec les plus grandes confusions sur la mission de service public de l'école) qui en fait un lieu dont tous les enfants peuvent tirer profit. Conscient que ce profit est très variable selon les enfants, et dans un souci - principalement oratoire - d'équité, on établit par décret «l'école de la réussite» et les «socles de compétences» communs à tous les établissements (entendez, le minimum, mais aussi l'essentiel de ce qui doit être acquis). On instaure le non-redoublement au cours d'un cycle au secondaire, ce qui, en l'absence de politique de remédiation digne de ce nom, signifie surtout que dorénavant, on moquera moins! Plus apparentées à l'effet d'annonce qu'à la réforme profonde, ces mesures récentes ne garantissent en rien ce qui devrait impérativement l'être face à l'inégalité des chances: les savoirs garantis, l'égalité des résultats, pour tous les élèves. Que dire enfin des discriminations positives, cette inégalité des efforts qui doit répondre aux inégalités du tissu social? Ancrées dans le principe d'égalité, lui-même indissociable du principe de justice redistributive, les discriminations positives, dans la pratique, sont réduites à leur plus simple expression par le budget ridicule qui leur est consacré et par l'absence de toute définition décrétale.

Chaque innovation a été accompagnée d'un renouvellement des pratiques pédagogiques de toutes natures, inspirées par la nécessité d'accrocher l'apprentissage aux réalités nouvelles et par un souci d'interdisciplinarité. L'observation et les pratiques empiriques sont venues soutenir l'apprentissage scientifique, mais on en est trop souvent resté, selon les niveaux d'apprentissage, à monter un jeu «Electro», une lampe de chevet ou une maquette. Pour les plus chanceux, ce sont les classes vertes, de mer ou de patrimoine qui ont fait leur apparition. Dans le domaine de la communication en fulgurante évolution, on se limite trop souvent à comparer des articles de journaux qui traitent d'un même sujet ou à visionner en classe le débat de «l'écran-témoin». Certains se sont lancés plus avant dans les classes-ateliers ou les mini-entreprises, les projets inter-écoles ou interculturels. D'autres profs, dans un souci d'ouverture et de citoyenneté ont choisi de participer aux activités «Journalistes d'un jour» ou «Le train des mille». Les enthousiasmes pédagogiques se sont rapidement essouf-

flés dans la mesure où le souci pédagogique n'a été que très rarement suivi des nécessaires temps de concertation que requiert l'interdisciplinarité: faute de mieux, elle s'est muée en interdisciplinarité ... au sein d'une même discipline !

La participation à l'école est aussi devenue une mode. Des délégués de classe aux délégués de parents en passant par les délégués de profs dans la structure du PO... Le tout sous le vocable séduisant de Communauté éducative. Le terme est pour le moins abusif. Il postule qu'existe une communauté. A moins de vider ce terme de son contenu le plus riche ... il ne peut s'agir que d'un objectif à atteindre. Et encore. Le conflit est une donnée positive et la négociation un apprentissage nécessaire. L'appellation de communauté risque fort de gommer ces dynamiques indispensables, les implications plurielles au sein d'un même établissement.

de la lutte des classes à la lutte des générations

La qualité, le bon sens et le talent, dont témoignent encore bon nombre d'acteurs scolaires pour mener à bien des projets à haute valeur pédagogique ajoutée au milieu de la tourmente, ont souvent pallié les incohérences des exigences conjointes et souvent contradictoires des circulaires, expérimentations, directives et autres injonctions.

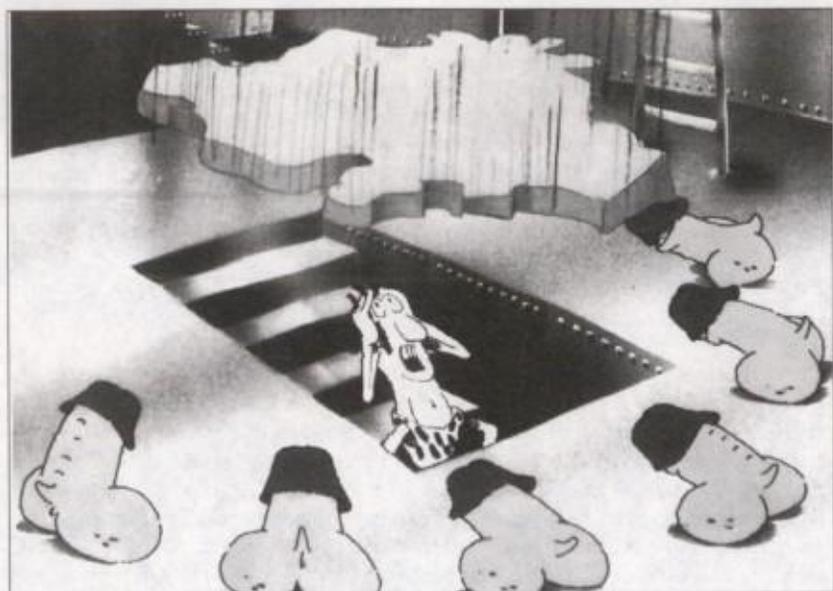
Contre les effets les plus divers de la crise de société, ces enseignants organisent au quotidien une véritable résistance pédagogique. La précarisation sociale et économique d'une partie grandissante de la population scolaire, la culture de l'inactivité professionnelle dans laquelle grandissent de plus en plus d'enfants et d'adolescents, l'absence de perspectives d'insertion professionnelle et sociale, la modification progressive des représentations du travail, du bien-être, de l'argent et des revenus sont autant d'éléments nouveaux qui transforment profondément toute une génération. Génération sacrifiée ou descendante, pour laquelle l'école ne jouera plus le rôle d'ascenseur social qu'elle a joué pour leurs parents et grands-parents. Pour ceux-là, au nom de la nécessaire émancipation sociale, le pouvoir public a investi dans l'école, dans la sécurité sociale, dans la santé publique, dans les infrastructures

collectives. Il s'est même endetté, tant la cadence des dépenses a été soutenue par le sentiment d'abondance procuré par la croissance économique. Pour les enfants et les jeunes d'aujourd'hui, on désinvestit de l'école mais aussi de toutes les politiques publiques pour rembourser les intérêts de la dette publique contractée. Intérêts profitant à leurs grands-parents qui en sont pour une bonne partie les détenteurs.

Pas étonnant que les déviants de l'école, ceux qui n'y croient plus, deviennent des défiants de tout l'édifice scolaire.

Pas étonnant non plus que les propos tenus dans les innombrables réunions spontanées, assemblées organisées de profs, d'élèves, de parents, ou en battant le pavé dans les manifestations, dépassent de loin la stricte analyse de l'effet des pertes d'emploi sur l'organisation de leur école. Critères de Maastricht, dette publique, sécurité sociale, redistribution des revenus, avenir de chacun et de tous, solidarité et lien social, autant de sujets qui ont été abordés pêle-mêle. Pour tenter de comprendre pourquoi une société, au nom de la religion du marché, sabote délibérément l'un des outils qui lui permettrait d'en sortir.

«Petrella a raison» disait l'un d'eux.



la ville néolibérale ébauche de réflexion

rené schoonbrodt

La question que le titre pose est de savoir s'il existe un espace urbain qui, à la fois, réponde aux impératifs du développement de la société et qui l'exprime symboliquement. La société néolibérale promeut-elle une forme urbaine spécifique, et celle-ci à son tour constitue-t-elle un point d'appui nécessaire ou utile au déploiement ou au renforcement de la société néolibérale ?

La réponse à ces questions appelle une définition de la société néolibérale. Celle-ci est un avatar du libéralisme compris comme la volonté d'épanouir la liberté d'un sujet par nature autonome, face à la liberté des autres. De ce fait, le libéralisme pose la question de la place de l'Etat¹. Le néolibéralisme renverse ce rôle de l'Etat en le limitant très fortement; la liberté du citoyen devient le profit du consommateur : plus de biens pour moins d'argent, cela grâce à la suppression de toutes les entraves posées à la liberté de circulation des biens, des personnes, des capitaux, des moyens techniques de production, des ressources humaines,... telles que les barrières douanières, les lois sociales et les politiques environnementales. Une coïncidence de fait, peut-être même théorique, unit néolibéralisme et mondialisation de l'économie telle que comprise par l'Organisation Mondiale du

1. Voir Kolm Serge-Christophe, «Libéralismes classique et renouvelé», in Pascal Ory, *Nouvelle histoire des idées politiques*, Hachette Pluriel, 1993, pp. 735 et sq.

Commerce. Dans le néolibéralisme, la responsabilité individuelle est la règle dominante qui justifie la dérégulation sociale. Le marché gère toutes les relations entre les hommes; il est l'éthique de leurs options fondamentales : ce qui peut se vendre avec profit mérite qu'on s'y attarde. Pratiquement aucune des interactions humaines ne peut échapper à cette règle, hormis certaines relations familiales dans le cadre d'un *cocooning* bien pratiqué.

On peut se demander pourquoi cette pensée dominante et unique a pu modeler si profondément et si vite la mentalité du monde. Serait-ce parce que la liberté est un désir immédiat et ultime de tout homme, l'égalité étant une construction intellectuelle et morale plus consciente ?

fragilité et dépendance des autorités urbaines

La complexité de la ville ne permet que d'en donner des définitions toujours insatisfaisantes; contentons-nous de garder toujours à l'esprit que la ville est à la fois et toujours une configuration physique et un ensemble de rapports sociaux, et que cette forme physique tout comme ces rapports sociaux sont des productions humaines. A ce stade, disons simplement que la ville est là, avec son histoire parfois bimillénaire. Cela signifie qu'elle possède une forte dose d'objectivité et que la production dont elle résulte est un donné chargé de significations complexes et relativement permanentes. Face à cette réalité, l'économie néolibérale n'a que deux ou trois décennies même si le libéralisme compte pour trois siècles. D'un côté donc une configuration physique et une structure sociale possédant leur rigidité, de l'autre une idéologie, certes forte, mais jeune, qui dans son essence rejette radicalement toute manifestation de rigidité.

Quels sont les traits de la ville néolibérale ? Elle offre un visage fragmenté, un kaléidoscope de formes bâties, de situations sociales, culturelles, de modes de produire et de vendre, de façons de consommer et de se reposer,... Cette diversité vient en partie des sédimentations historiques; celles-ci sont à la fois des facteurs de résistance et des inadéquations physiques, sociales et culturelles face aux changements économiques. Contrairement à la période taylorienne et fordiste qui fait de la

ville le lieu privilégié de la décision, la production de masse s'effectuant en «périphérie», la ville néolibérale est un acteur de la production. La ville de l'âge néolibéral accueille en outre une multiplicité de groupes sociaux caractérisés par leurs revenus, leur intégration dans les circuits économiques, leur appartenance religieuse, etc. Ces groupes sociaux cependant peuvent ne pas avoir trop de contacts entre eux, isolés qu'ils sont par le jeu des valeurs foncières qui répartissent l'espace urbain en quartiers d'une relative homogénéité sociale (complétée par une qualité de l'habitat également homogène). La ville néolibérale est de plus une ville d'immigration internationale : une hétérogénéité culturelle très marquée, jamais atteinte historiquement, l'habite sans doute pour toujours et configure certains quartiers, centraux dans certaines villes, périphériques là où s'est concentrée la production du logement social. On sait que cette configuration sociale, nouvelle par son ampleur, pose à la gestion des villes des problèmes de toutes natures.

Cette multiplicité sociale s'accompagne d'une diversité visible des formes de la ville : l'histoire a marqué l'espace urbain par les différences de style, dans les modes d'implantation et les gabarits des constructions, comme les quartiers gardent traces des diverses affectations liées aux fonctions guerrières, religieuses, économiques, politiques et administratives. La ville est donc physiquement rigide et c'est contre cette rigidité que vont s'acharner les promoteurs immobiliers de l'époque fordiste qui cherchent à retrouver des sols constructibles sous un patrimoine construit qui ne les intéresse nullement. A cet égard, les villes néolibérales chercheront à tirer le meilleur parti de cet héritage en lui donnant un sens symbolique par le biais de réaffectation bien étudiée.

La mondialisation de l'économie enfin a rendu apparent la perte de pouvoir des autorités politiques. On savait depuis longtemps que l'économie contrôle le politique, du moins pour tout ce qui aurait pu gêner son développement. Mais cette domination était comme voilée, tempérée par le sentiment de l'appartenance nationale. Les acteurs économiques contemporains, aiguillonnés par le jeu international, ne se cachent plus pour obtenir les dérégulations souhaitées et attendent des Etats et des institutions internationales (et donc européennes) qu'ils fassent tomber toutes les barrières possibles. Les autorités politiques urbaines, elles, sont particulièrement mal placées : sans

aucun moyen d'action sur la dérégulation générale, mal armées (et ne cherchant sans doute pas à l'être dans la mesure où elles participent au mouvement général de concurrence entre villes et Etats), elles sont confrontées aux effets sociaux et environnementaux de la mondialisation. Subissant l'effritement de leur base économique (et donc de leurs ressources fiscales), les villes doivent affronter des problèmes aigus dont l'origine se trouve ailleurs, dans une mondialisation dérégulante. Si celle-ci, dans les faits, jette son dévolu sur une ville, la subordination des autorités publiques urbaines est semblable à celle des villes désertées ou oubliées. Ainsi, soit que la vie économique quitte la ville, soit qu'elle s'y fixe, les autorités locales sont appelées à résoudre des questions dont les origines, les causes, sont hors de leur portée. Le roi est bien nu; c'est sans doute pour cela que des thèmes comme la participation ne sont que de vagues incantations (sur le ton «rapprocher le pouvoir du citoyen»!), car il est rare de rencontrer des hommes politiques acceptant de dévoiler les limites de leur pouvoir.

relations marchandes et assurance d'efficacité

Si on jette le regard sur la campagne ou sur le monde rural, on s'aperçoit bien vite que la production de masse issue de la période fordiste a rayonné sur la totalité des territoires. Le monde rural n'existe plus au sens où celui-ci reposait sur des acteurs de la production agricole travaillant de manière intégrée et en forte proximité locale. Tout le territoire est urbanisé parce que l'industrie de masse a homogénéisé les modes de vie. Les lotissements occupés par les exclus (volontaires) de la ville favorisent un haut niveau de dépenses privées et collectives. Pour stimuler la consommation, la société urbanisée est un excellent incitant. Mais qu'en est-il de la production? Ces espaces décousus sont-ils favorables à l'insertion des «pays» ou des territoires locaux dans les processus de la production? Un «centre», d'un côté, pour commander, et des «périphéries» pour exécuter (et consommer les produits) de l'autre, est-ce là encore le schéma géographique de la société néolibérale, ou est-ce encore une sédimentation de la vie économique fordiste²?

2. «Centre» ou «périphérie» sont ici employés de la manière la plus abstraite; en réalité, les périphéries sont placées sur un continuum

La question qui se pose est donc de savoir si cette configuration spatiale est utile ou nécessaire à l'économie néolibérale ? Répondre à cette question demande de caractériser les conditions de la production sous la mondialisation. Cette économie est mondiale par la mobilité des techniques, des ressources financières, des hommes. Elle l'est parce que les produits finaux sont constitués d'un ensemble de sous-produits qui peuvent venir de partout dans le monde, étant assemblés en un lieu. Elle travaille en temps réel, pour éviter les coûts liés au stockage, grâce aux systèmes informatiques de communication. Mais en même temps, elle est obligée de tenir compte de la diversité des demandes « locales ». Cet énorme appareil, unique, concentré, est contraint de se fragmenter ou de se diversifier; la mondialisation est animée d'un double mouvement : la concentration et la fragmentation. C'est ce que recouvre le vocable de « *globalisation* »³.

En même temps, l'appareil de production change de configuration : le temps n'est plus aux énormes machineries intégrant de multiples départements entretenant entre eux des relations hiérarchiques. L'outil se fragmente entre diverses unités de production qui établissent entre elles des relations de sous-traitances techniques et de services de tous genres; ces relations relèvent de l'économie marchande : les services spécialisés de ces unités fragmentées peuvent se vendre à n'importe quel demandeur, du moins en théorie car, dans la pratique, la difficulté de communiquer avec exactitude les caractéristiques d'un produit spécifique devant s'ajuster rapidement à l'évolution de la demande portant sur le produit fini, conduit à stabiliser des relations marchandes qui devraient être très ouvertes. La relation qui s'établit entre les entreprises fragmentées est une relation marchande et contractuelle; celle-ci toutefois se greffe sur des relations de confiance liant les acteurs économiques, confiance qui assure en quelque sorte le succès des échanges.

(suite de la note 2) qui va de la banlieue d'une ville moyenne à la ville millionnaire du tiers-monde. Mais ce qui importe, c'est la recherche de coûts de production les moins élevés possibles par une fragmentation technico-spatiale de l'outil de production.

3. Veltz Pierre, *Mondialisation, Villes et Territoires - L'économie d'archipel*, PUF Economie en liberté, Paris, 1996, 262 pp. - Fisher André, *Industrie et espace géographique*, Masson, Paris, 1994, 139 pp.

Si l'entreprise taylorienne, intégrée et produisant massivement, peut facilement connaître à la fois l'implantation des fonctions de décisions au centre et celles d'exécution en périphérie ⁴, l'entreprise de production néolibérale, dans la mesure où elle dépend étroitement des autres, sous-traitants et services, en recherche naturellement la proximité. Et cela d'autant plus que les communications essentielles, celles qui permettent la réactivité de l'entreprise confrontée à la concurrence et aux soubresauts de la demande, se transmettent seulement avec sûreté dans un milieu certes polyvalent mais aussi stable. La nécessité aussi de trouver sur place des substituts aux relations qui peuvent toujours perdre de leur efficacité renvoie également à la contrainte (ou à la libération) de s'intégrer dans un milieu caractérisé par une diversité forte réunie dans un espace restreint.

effets macro- et micro-spatiaux

Si cette description de l'industrie néolibérale est fondée, alors sont aussi fondées les prévisions de géographie économique établies dès 1989 par la Datar-Reclus ⁵: les investissements se fixent dans des régions où déjà d'autres existent, renforçant leurs capacités d'action par une sorte d'épaulement mutuel. Ces régions forment des arcs. L'un de ces arcs part du Sud de la Grande-Bretagne, passe par le Benelux et sur l'Ouest de l'Allemagne et couvre le Nord de l'Italie jusqu'à Gênes. L'autre, second en importance, s'ancre sur Gênes, couvre le Sud de la France et l'Est de l'Espagne jusqu'à Valence. Paris, Berlin, Madrid,... constituent des points forts, certes, mais isolés. Diverses études soutenues par la Commission européenne confirment ces tendances à la concentration des activités économiques de toute nature dans les grandes régions transfrontalières déjà bien pourvues. Alarmée par ces courants spontanés qui excluent du développement de grandes régions européennes, la Commission

4. Castells Manuel, *Sociologie de l'espace industriel*, Editions Anthropos, Paris, 1975, 219 pp.

5. Sous la direction de Roger Brunet, *Les villes «européennes»*, Datar-Reclus, La documentation française, Paris, 1989, 80 pp.; Commission des Communautés européennes, Direction générale des politiques régionales, *Europe 2000+, Coopération pour l'aménagement du territoire*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1994, 246 pp.

européenne a élaboré des propositions pour en corriger les effets pervers⁶. Il ne semble pas que les réseaux électroniques d'information contredisent ces tendances profondes et feraient en sorte que tout puisse être produit n'importe où. L'espace n'est donc pas sans effet, il n'est pas neutre : des effets de milieu sont indispensables pour que l'accès conduise à des actions de production. Autrement dit, l'utilisation des moyens d'information demande de participer à des milieux qui lui donnent un sens⁷.

Ces milieux sont au principe même de la ville et la ville les renforce.

Si une analyse macroscopique des besoins de l'entreprise néolibérale permet de comprendre la concentration «spontanée» du développement dans les régions qui sont déjà les plus développées, se pose la question de la configuration précise, microscopique, des villes qui accueillent le développement. Si on peut assez facilement trouver une correspondance de pensée entre le taylorisme organisant l'activité des entreprises et l'aménagement urbain affectant une zone séparée à chacune des fonctions urbaines (dans la volonté d'organiser la ville comme une usine), peut-on détecter un lien entre l'entreprise néolibérale et le «retour à la ville»? La période fordiste ayant fondé l'éclatement de la ville en zones suburbaines, l'économie néolibérale va-t-elle engendrer la reconstruction de la ville européenne dense, dotée de quartiers mixtes fonctionnellement? Théoriquement, on pourrait penser

6. Commission des Communautés européennes, Direction générale des politiques régionales, *Europe 2000, Les perspectives du développement du territoire communautaire*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1991, 208 pp.
Commission des Communautés européennes, Direction générale des politiques régionales, *Europe 2000+, Coopération pour l'aménagement du territoire*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1994, 246 pp.
7. Voir Marc Bonneville reprenant G. Dematteis : «*ce qu'il y a de plus global, mobile ou de déraciné, demande pour fonctionner un ensemble de conditions qui sont par nature locales, enracinées et spécifiques. Ce paradoxe explique pourquoi dans un espace global organisé en flux de relations, la ville comme système local géographiquement circonscrit, puisse survivre et accroître son importance*» («L'internationalisation des villes», *Problèmes économiques*, n° 2.418, avril 1995, La documentation française, p. 12).

que, suite à sa fragmentation en unités séparées liées par des contrats et par la confiance, l'outil de production a besoin de s'insérer dans des lieux complexes, denses, rassemblant dans un même espace toute la diversité possible afin de bénéficier de ces économies externes - ces avantages dont on bénéficie sans les payer, accessibles comme immédiatement, liés à la proximité des autres différents.

la ville productrice d'avantages immatériels pour l'entreprise néolibérale

Dans un sens donc, la ville traditionnelle définie comme la coexistence de la multiplicité dans un même espace - différence des hommes et de leurs activités - devrait répondre aux exigences du développement de l'entreprise néolibérale qui doit sa vitalité à une part croissante d'immatériel, d'échanges de nature informationnelle et qualitative. Alimenter de façon spécifique et adaptée un marché caractérisé par une grande vitesse de changement des demandes, et faire appel au marché pour obtenir des offres différenciées demandent l'intégration dans un lieu riche et complexe⁸. Le paradoxe est que les changements constants de la demande ne peuvent générer de réponses adaptées que dans une climat de confiance. Un contrat (ou un bon de commande) aussi précis soit-il ne peut déterminer une interaction fiable si, en plus, ces interactions ne se déroulent pas dans un climat de confiance. Certes la promesse d'un coût moindre peut décider de passer commande à un sous-traitant, mais à la condition que le demandeur ait la certitude que le travail sera bien exécuté, et à temps. En même temps, selon l'idéologie néolibérale, la concurrence entre firmes est la condition nécessaire à l'ob-

8. Avec plus de modération Pierre Veltz écrit : *«Les interactions, les apprentissages et les formes de flexibilité médiatisées par les marchés (du travail, des services, etc.), où la métropole est imbattable, l'emportent alors sur des formes davantage axées sur la mutualisation explicite, la coopération. A l'inverse, le seul véritable avantage comparatif des territoires non métropolitains est aujourd'hui ce potentiel de coopération. Curieusement, ..., les ressources sociales - culture partagée, capacités de projet - comptent plus pour le développement que les atouts économiques et géographiques classiques (infrastructures, coût des ressources)»*. («Les ressorts de la métropolisation», *Le débat, Le nouveau Paris*, n°80, mai-août 1994, Gallimard, p. 189.)

tention d'un coût moindre; le demandeur doit donc avoir accès à un marché de la sous-traitance diversifié et concentré. La globalisation de l'économie néolibérale demande donc une relation marchande non hiérarchique qui doit être conclue dans un rapport de confiance entre une grande multiplicité d'acteurs de la production. Cette confiance repose elle-même sur la connaissance et donc aussi sur la stabilité comme sur la proximité. La stabilité témoigne de, et fonde la qualité de la relation marchande; la proximité assure la flexibilité des réponses. La concentration de la demande et de l'offre de services et de produits correspond justement à ce qu'est la ville.

et la reproduction de la force de travail ?

En est-il de même pour le travailleur impliqué dans les processus de production ? Les lois de la flexibilité valent aussi pour lui : appelé à des prestations fixées davantage par le fonctionnement de l'entreprise que par des conventions collectives, sa disponibilité doit être très élevée. La proximité de son logement et de l'entreprise libère des pertes de temps. Son niveau élevé de compétence lui assure des gains qui permettent un niveau élevé de consommation y compris culturelle. La mobilité professionnelle lui est permise, d'autant plus que les entreprises demandereses sont proches d'un domicile voulu stable, car cette stabilité garantit le maintien et le développement de la vie sociale de la famille et les bonnes conditions de la formation des enfants. Donc un logement permettant un accès aisé à une multiplicité d'entreprises et à une vie socioculturelle intense conduit aussi à redonner sens à la structure de la ville traditionnelle quand celle-ci offre les avantages de la proximité, de la densité et de la concentration.

les faces cachées de la ville néolibérale

La ville pourrait bien être la condition socio-spatiale de l'accumulation dans la phase néolibérale. Ce n'est pas vrai de l'économie keynésienne qui avait besoin d'une organisation spatiale plus proche des prescrits de la *Charte d'Athènes*. Celle-ci dans une large mesure gommait l'histoire, unifiait l'espace ou le rendait homogène : la même voiture pour tous, les mêmes aménagements sur tout le territoire européen. Le néo-

libéralisme s'appuie au contraire sur la diversité, sur le caractère local qu'il exploite à son profit car il vaut pour vaincre les résistances culturelles et sociales à l'extension des marchés. Ses acteurs les plus dynamiques peuvent s'accommoder des préoccupations ou des projets des mouvements sociaux et culturels qui plaident pour le sauvetage de la ville traditionnelle et sa reconstruction sous une forme contemporaine. Et c'est d'ailleurs pour cela, qu'en cette période de l'histoire où la revendication sociale «en rupture» est aussi faible, que certaines demandes des associations sont prises en considération. Pour elles la question n'est pas de nier les faits mais de définir la voie de leur dépassement. Tant mieux donc si la ville bâtie sur le principe de la coexistence spatiale de la multiplicité des hommes et de leurs activités, est à l'ordre du jour du néolibéralisme, car le bénéfice de cette coexistence peut aussi appartenir à ceux qui refusent ce mode renouvelé de l'accumulation capitaliste. Et la ville néolibérale les rappelle à l'ordre car elle produit en continu ses effets pervers et ses contradictions.

de la fragmentation sociale et spatiale à la communauté répressive

Si, théoriquement, elle appelle la ville à structure complexe et intégrée, l'économie néolibérale produit dans le même mouvement, en juxtaposé, des zones d'exclusion qu'elle domine. Il faut lire cette fragmentation spatiale dans un double sens, car ces zones abritent des exclus de la vie économique et elles (re)produisent ces derniers. La configuration de cette fragmentation peut varier sur le terrain : ce seront certains quartiers périphériques, parfois sociaux, ou des quartiers du centre, souvent destinés à l'arasement. L'immigration s'y est fixée, le chômage et la paupérisation s'y concentrent, la drogue est présente, la violence aussi. Les écoles font péniblement leur travail. L'ordre public n'y règne pas toujours; la police n'y intervient guère ou n'y intervient qu'en force.

La ville néolibérale pourrait vivre cette fragmentation territoriale et sociale si ce n'était le danger que ces quartiers représentent de fait ou dans l'imaginaire; les classes pauvres sont encore et à nouveau des classes dangereuses directement ou non. Que faire ? Le néolibéralisme n'a pas voulu maintenir un

niveau élevé de protection sociale car cela aurait contredit son choix fondamental de faire reposer le progrès social sur la seule responsabilité individuelle. Mais comme manifestement cette idéologie ne cadre pas avec la réalité de l'appauvrissement, il cherche à insérer les individus exclus du marché du travail par le déploiement dans les quartiers en crise d'actions de «développement communautaire». On passe ainsi de la justice contractuelle (le droit social) issue des luttes antérieures à l'équité. Mais ces politiques ont dans les quartiers en crise une efficacité douteuse, sauf peut-être en matière de maintien de l'ordre⁹. Ce choix néolibéral est celui de l'Union européenne qui finance le développement communautaire, parfois assorti de rénovation urbaine, par le biais de multiples fonds et programmes d'action sur le terrain local et de recherches : depuis le FEDER, le Fonds social, Urban,...

L'intervention européenne se justifie par les distorsions dans le développement dues au fait même de l'internationalisation de la vie économique - que l'Union économique stimule - qui concentre ce développement sur quelques zones du territoire européen, et en laisse d'autres patauger dans les reconversions et les retards. Et dans ces zones, les autorités urbaines sont contraintes de résoudre des problèmes locaux de non-développement. Aux problèmes posés par l'internationalisation de l'économie, on attend des autorités locales qu'elles inventent des solutions locales; c'est bien le moins que les institutions européennes interviennent. Mais, on ne peut se départir de l'impression que ces actions locales relèvent de l'encadrement social ou disciplinaire plus que du véritable développement à long terme, et que le «*community development*» est une stratégie au contenu idéologique très discutable en ce qu'elle enferme l'habitant-exclu dans des relations de nature villageoise le privant de ce fait du bénéfice de l'ouverture vers la société globale que donne la ville, dont le sens profond est d'être accès au droit. La communauté est un concept néolibéral et anglosaxon dangereux : il induit des politiques partenariales, certes logiques avec l'objectif affirmé de cohésion sociale, mais refuse de voir la nécessité toujours présente de changer les rapports sociaux. Le bilan de ces politiques, en termes d'insertion réelle d'exclus dans la vie économique, est sans aucun doute bien négatif, malgré le dévouement de ceux qui s'y consacrent.

9. C'est ce qui m'est apparu lors d'un séminaire européen qui s'est tenu à Paris les 19 et 20 mai 1995 sur le thème *Territoires urbains et cohésion sociale en Europe : quelle action publique ?*

ville sécurisée et privatisée = non-ville

La ville néolibérale a donc une bonne odeur de charité et de censure afin que l'ordre règne et que chacun reste à sa place. Elle multiplie aussi les privatisations. Dans les villes européennes, l'espace public, les rues, les places, les boulevards sont gérés par les autorités publiques qui en sont les propriétaires. Ils servent à unifier, à permettre la communication entre les propriétés privées. Pourrait-on privatiser la rue ? Les Etats-Unis et d'autres pays connaissent ces quartiers résidentiels clos sur eux-mêmes et gardés aussi solidement que des camps militaires. Il n'y a pas de raisons que cette forme de sécurisation ne prenne pas place en Europe confirmant une fragmentation sociale de l'espace qui est la négation même de la vie européenne.

La multiplication des sociétés privées remplaçant pour une part les polices d'Etat et communales, et commises à la protection des immeubles ou de certaines activités, rend crédible une évolution vers la privatisation de l'espace public. Ces quasi-polices privées sont d'ailleurs déjà présentes, à Bruxelles, dans l'espace public, et armées, devant l'ambassade des Etats-Unis ou le consulat de Turquie, et dans les transports de fonds. Mais que devient dans ce contexte la liberté fondamentale de chacun de vivre librement dans l'espace public de la ville ?

La ville néolibérale multiplie déjà des formes architecturales qui présentent des espaces privés comme constituant des substituts aux espaces publics. La mode est aux patios dont un des plus beaux exemples est celui de l'hôtel SAS à Bruxelles; mais ce sont des espaces ambigus puisqu'ils sont à la fois accessibles et fermés sinon gardés par des agents de sécurité privés qui éloignent de fait les indésirables. Ces patios sont proposés dans les textes écrits par leurs promoteurs (architectes et financiers) comme des lieux de sécurité et de bien-être qui éloignent les dangers du monde incontrôlable de la ville et comme des remèdes apportés à la détérioration physique des espaces publics suite e.a. à la voiture. Ces architectures sont elles aussi profondément anti-urbaines en ce que ces lieux de rencontre sélectionnent *a priori* les relations et font donc perdre l'avantage purement urbain de la rencontre aléatoire. Et elles écartent la nécessité de poser la question de la voiture dans la ville.

Enfin, la recherche de sécurité et de protection d'une part, et la mise en place de systèmes de gestion de la circulation d'autre part, donnent à des privés comme aux polices des informations qui débordent celles qui justifient le recours à de telles techniques. La liberté promise par le projet urbain est ainsi contredite. Il ne faut pas trop s'étonner de vivre dans une société de béni-oui-oui, ni d'être confrontés au désir très ancré de la population de chercher à vivre heureux dans une maison de 110 m² sur 3 ares de terrain située dans la périphérie la plus lointaine !

consommation obligée et refus craintif de l'autre

Cette forme d'habitat, symbolique du développement de l'individualisme sinon de l'espèce d'autisme qui frappe une partie de la population, est le soutien essentiel de la consommation; au plan familial, il entraîne le maximum de dépenses pour se déplacer, se chauffer, communiquer... et il demande un équipement ménager complet. Si le logement périphérique unifamilial peut avoir ses charmes quand les revenus de la famille sont élevés ou, au moins, stables, il se transforme en facteur d'exclusion quand s'additionnent les multiples coûts de l'intégration sociale quand les ressources s'amenuisent. C'est encore plus vrai quand les services publics, exsangues, ne peuvent plus assurer le minimum d'équipements collectifs, dans le domaine des transports de personnes par exemple. Ce qui est vrai pour le logement privé l'est aussi pour le logement social. Combien de « cités sociales » construites sur le modèle de cités-jardins, voulues avec conviction comme lieux d'intégration, n'ancrent-elles pas dans l'exclusion ?

Mais plus encore, la ville néolibérale accueille non seulement les immigrés plus ou moins clandestins, les réfugiés politiques et économiques, les migrants de l'Est et d'Afrique, mais aussi tous les expulsés de la vie économique qui rendent visibles les processus de crise. Les uns et les autres occupent l'espace public déserté depuis longtemps par les riches et depuis moins par les couches de la *middleclass*; ils entrent en confrontation avec les habitants du cru, souvent trop vulnérables eux aussi pour supporter cette diversité vue comme menaçante, et qui l'est de temps à autre. Si le secteur du bâti-

ment offre peu de travail, il y en a quand même suffisamment pour les migrants polonais. Il n'en faut pas plus pour que les partis traditionnels glissent vers la droite et que la droite nationaliste et exclusive se renforce. La ville de l'ouverture néolibérale peut devenir source d'extrême droite.

La société urbaine classique peut donc imploser de deux côtés : d'une part, sous l'effet d'une exclusion qui frappe les plus jeunes des immigrés; d'autre part, sous l'effet de tous ceux qui s'estiment victimes des effets des flux migratoires qui traversent toutes les villes d'Europe.

politiques keynésiennes et villes néolibérales

Reprenons notre argument : caractériser les configurations sociales et morphologiques de la ville néolibérale n'est pas chose aisée parce qu'elle est pleine de contradictions¹⁰, de sédimentations historiques. La seule quasi-certitude que l'on puisse avancer, est que sa structure classique - celle qui permet la coexistence de la diversité dans la proximité - peut intéresser l'économie néolibérale dans la mesure où celle-ci s'épanouit là où un climat culturel et social dynamique et ouvert lui constitue un avantage comparatif indéniable. C'est ce climat que doit offrir la ville.

Ce constat pose deux questions : celle du rôle des pouvoirs publics dans la mise en place d'une configuration de l'espace urbain répondant aux critères néolibéraux de l'accumulation, et celle de l'action urbaine des comités d'habitants.

Y a-t-il une politique néo-keynésienne de la ville ? Distinguons la réponse selon les échelles des interventions : *l'intra muros* et les relations intervilles.

Pour ces dernières, il est incontestable que le livre blanc de Jacques Delors contient une grande part de keynésianisme quand il propose des grands chantiers de communication : auto-

10. Marc Augé a montré, par exemple, que les «non-lieux» se multiplient e.a. dans les systèmes de circulation; ainsi un aéroport ressemble comme un frère à un autre, et les gares TGV voudraient tellement ressembler à des aéroports (voir la gare du Midi à Bruxelles)! (*Non-lieux, Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Seuil, La librairie du XX^e siècle, Paris, 1992, 150 pp.

routes, systèmes TGV, autoroutes de l'information,... S'il n'oublie pas la rénovation urbaine, il est cependant plus réservé, sous l'effet sans doute du principe de subsidiarité. Il est naturellement permis de s'interroger sur les effets directs de ces propositions sur l'emploi; mais il est évident que les infrastructures à mettre en place, financées ou non par la communauté internationale, répondent aux exigences du renforcement de l'économie néolibérale par une organisation du territoire où la ville peut trouver ses chances ¹¹.

Au sein des villes, l'investissement des pouvoirs publics est polyvalent : il peut viser directement l'amélioration de la qualité de vie des habitants, leur assurer un logement accessible dans un quartier rénové, protéger le patrimoine architectural,... Mais il est de fait que ces améliorations correspondent aussi aux règles du développement du néo-capitalisme qui cherche des effets de milieu.

Ainsi donc les grands travaux d'infrastructures et la rénovation urbaine ont manifestement des contenus néo-keynésiens, mais significatifs dans le plus long terme que ne le fut la construction du barrage d'Eupen avec des centaines d'ouvriers armés de pioches et de pelles !

L'analyse des politiques en faveur des villes et d'aménagement d'infrastructures ne doit pas négliger les travaux que Ricardo Petrella a poursuivis pendant des années au sein de la Commission européenne (programme Fast) sur l'interrogation suivante : les villes sont-elles des acteurs du développement, peuvent-elles et doivent-elles le devenir ? Ses recherches ont démontré clairement que les villes étaient en fait peu conscientes de leurs propres capacités et qu'en conséquence ces forces latentes étaient gaspillées ¹². Sont-ce les ouvrages de Jane Jacobs qui ont inspiré ces recherches ? Rappelons que celle-ci

11. *Le Livre blanc* de Jacques Delors n'est cependant pas univoque; on peut y lire en effet que dans la société de l'information, de l'application des techniques d'information et de communication (TIC): «Il résulte[ra] de nouvelles formes d'organisation économiques et sociales structurées non plus en fonction des contraintes géographiques, mais autour de réseaux de télécommunications ou de 'téléports': le télétravail devient comme un phénomène majeur.» (Commission des Communautés européennes, *Croissance, compétitivité, emploi*, 1993, p. 14.)

12. Commission of the European Communities, *The future of European Cities, The Role of Science and Technology*, Part I: Synthesis, DG XII, Fast (by R. Knight) 1992, 272 pp.

met la ville au cœur du développement, qu'elle en fait l'acteur principal, contre les Etats (ou empires) dont les politiques régionales ont surtout pour effet de créer des zones de sous-développement. Selon Jane Jacobs, trois principes directeurs doivent guider l'action des villes : la substitution aux importations par des productions urbaines, la mise en place d'une urbanisation qui stimule l'improvisation, l'émission d'une monnaie locale comme moyen de rétroaction¹³. Tout cela peut paraître surprenant car tranchant avec toute la politique européenne, e.a. On peut cependant en tirer deux leçons. D'une part, il convient de tirer nos politiques de développement régional de leur passivité actuelle, qui consiste généralement à attendre qu'un investisseur de bonne volonté veuille bien occuper un des zonings industriels disponibles et à lui accorder différents avantages financiers. La définition d'une politique économique plus active au départ du principe de substitution peut y aider. D'autre part, le développement d'une économie de proximité trouverait une base financière solide dans l'émission locale ou urbaine d'une monnaie pré-affectée bien pensée, système dont les chèques-repas et ALE ne sont que de pâles reflets.

néolibérales, les luttes urbaines ?

Puisque la ville est nécessaire plus qu'antérieurement au développement de l'entreprise néolibérale, quel est le sens démocratique de l'action urbaine soutenue par les comités d'habitants ? Les comités les plus à gauche n'agissent-ils pas inconsciemment au profit de l'économie néolibérale et de la ville néolibérale ?

Les différentes formes du mouvement ouvrier se sont abstenues d'entrer de plain-pied dans les actions urbaines qu'elles interprètent encore souvent comme des conflits entre différentes forces traversant la bourgeoisie. Le «*droit à la ville*» de Henri Lefebvre ne motive que bien peu, et seulement depuis peu l'action du mouvement ouvrier. Celle-ci, sous des formes diverses, a été davantage soutenue par l'idéologie de la cité-jardin (quand il s'agissait de définir l'implantation des logements sociaux) et par les principes fonctionnalistes quand il était question d'aménagement régional (tel que conçu et

13. Jacobs Jane, *La ville et la richesse des nations - Réflexions sur la vie économique*, Boréal, Québec, 1992, 298 pp. (L'atelier de Recherche et d'Action Urbaines a consacré un séminaire à cet ouvrage).

promu par les intercommunales mixtes de développement). Cette attitude a placé le mouvement ouvrier hors du coup et, plus grave encore, les communes socialistes ont freiné la rénovation des quartiers anciens. Pour quelles raisons ? Par répulsion pour y avoir vécu, par croyance au progrès et donc à l'efficacité supérieure de l'architecture moderne, par sous-estimation de la valeur des réseaux sociaux existant dans les quartiers populaires occupés souvent d'inactifs ou d'immigrés, parce que la réhabilitation des logements anciens, la protection du patrimoine bâti..., sont des demandes d'une fraction de la bourgeoisie. Et finalement parce que c'est néolibéral ?

Posons encore la question autrement : les gens de gauche qui se sont engagés dans les «lutttes» urbaines se sont-ils fourvoyés ? Ou ont-ils été trompés ?

Ces questions se posent depuis plus de vingt ans et ont suscité la publication de plusieurs ouvrages qui ont relativisé fortement la portée démocratique des luttes urbaines¹⁴. Quand ces ouvrages sont d'inspiration marxiste, je ne pense pas qu'ils s'écartent fort des thèses contenues dans *La question du logement*. Sur un plan pédagogique acceptons que la ville néolibérale est avant tout un facteur de domination puisque finalement elle est organisée dans le but d'assurer les conditions actuelles du développement de l'économie capitaliste.

Mais faut-il à partir de ce constat la fuir, la détruire ? ou l'investir ? L'histoire mettra au rang des erreurs parfois dramatiques la fuite et la destruction. Mais qu'elle est la bonne raison de l'investir ? Ici s'impose une comparaison entre la ville et le langage. La langue est une structure formelle avec ses règles de grammaire, sa syntaxe, ses jeux de sons,... Tout locuteur est contraint de respecter ces règles s'il veut que d'autres le comprennent; les règles de la rhétorique l'aideront même à persuader.

La ville aussi est une structure, comme la langue; elle est une configuration qui fait monter en puissance le pouvoir des tenants de l'économie néolibérale, elle la porte en puissance, elle augmente sa liberté de manœuvre, elle stimule ses capa-

14. Les textes sur cette question ne manquent pas : Castells Manuel, *La question urbaine*, F. Maspero, Paris, 1972, 451 pp. - Garnier Jean-Pierre et Goldschmidt Denis, *La comédie urbaine ou la cité sans classe*, Maspero, Paris, 1978, 334 pp.

cités d'innovation... Pour l'entreprise néolibérale elle est condition insuffisante certes, mais nécessaire.

Si la conquête de la liberté – liberté comprise comme capacité de se dégager des contraintes imposées, comme condition du pouvoir d'initier – est au cœur du projet de la gauche, alors pourquoi la ville qui sert si bien l'économie néolibérale ne peut-elle servir la construction de la liberté individuelle et collective ? Pourquoi cet énorme équipement collectif échapperait-il des mains de ceux que le statut voue d'abord à l'obéissance ? Les interactions aléatoires, les réseaux de solidarité construits sur la base de projet,... viennent de la ville et ont besoin d'elle pour s'épanouir et se renforcer. Car, il s'agit d'être plus que jamais résistant au conformisme ambiant, à l'autisme inculte et généralisé, à l'acceptation de la dépendance, à la destruction du patrimoine et des équipements collectifs, à l'exclusion, à la pollution assassine, ... processus qui se pratiquent dans la ville mais que la ville peut corriger. Elle seule, par son organisation physique, par les politiques sociales, économiques, environnementales pourra apporter des réponses qui ne viendront jamais d'ailleurs. La ville devient champ de bataille et elle est son objet. L'âpreté de certains conflits révèle plus que tout discours l'importance (y compris symbolique) des enjeux en présence.

Le champ des luttes urbaines est certes trop étroit pour qu'elles engendrent une société plus juste; mais on n'en fera pas l'économie, encore moins au siècle prochain. Et la question qui dès lors se pose est de savoir si le mouvement ouvrier – ce qu'il deviendra – sera encore cette fois presque absent ?

la rtbf sous influence

rosine lewin

Les charmes de la publicité ne sont pas discrets, ils sont parfois irrésistibles. Sait-on que Roman Polanski a tourné pour les bières Kronembourg, Antonioni pour Renault, Pierre Etaix pour Orangina, Claude Chabrol pour le Crédit Lyonnais ? L'intérêt des agences publicitaires pour des vedettes est évident; la participation des comédiens pas forcément condamnable, étant donné le niveau des cachets. Peter Ustinov se disait gêné que quatre mois de théâtre rapportent au comédien moins qu'une matinée de publicité...

Qu'on ne s'inquiète pas trop de ce détour : il va nous servir de « mise en bouche » avant d'en venir, plus frontalement cette fois, au problème des influences néolibérales sur l'audiovisuel public en Belgique francophone.

une hâte soudaine

En février de cette année, on pouvait croire que la RTBF allait être dotée à très court terme d'un nouveau statut, le dernier datant de 1960 (même s'il fut partiellement remodelé en 77). Les énormes enjeux - politiques, idéologiques, financiers - de cette réforme étaient depuis longtemps débattus par le personnel, les syndicats, des auditeurs et téléspectateurs, des mandataires publics et des experts. Forums et assises avaient permis des échanges vifs et souligné des divergences

durables. Au risque de schématiser excessivement le débat, on pourrait dire qu'il y allait - qu'il y va - d'une opposition entre deux priorités : logique marchande d'une part, service des citoyens d'autre part.

Le 15 janvier 1996, un avant-projet de décret était approuvé par le gouvernement de la Communauté française. Il est examiné par le Conseil d'administration de la RTBF le 12 février, modifié et approuvé en deuxième lecture par le gouvernement Onkelinx. Les organisations syndicales signent le 13 un protocole de désaccord (côté CGSP) et d'accord partiel (côté CSC). Dans la foulée, une troisième approbation gouvernementale est acquise le 19 février.

La hâte du pouvoir exécutif est manifeste. Mais le Conseil d'Etat n'avait pas encore donné son avis. Cet avis, daté du 25 mars, formule une série d'observations importantes et conclut que *«l'avant-projet de décret doit être fondamentalement revu»*.

Le gouvernement de la Communauté française estime cependant ne pas devoir s'encombrer d'une révision en profondeur; il intègre deux observations du Conseil d'Etat dans une quatrième version de son texte - presque identique à la première - et l'approuve derechef.

La controverse, qui n'avait pas cessé, rebondit avec vigueur : le 26 avril le Comité de défense du service public de l'audiovisuel, la CGSP-RTBF, la CSC-RTBF, les associations des journalistes, des professionnels de la radio et des réalisateurs appellent à la mobilisation contre *«le décret de tous les dangers»*.

A l'heure des vacances parlementaires, le projet est toujours en suspens. Deux propositions ont été présentées par l'opposition : l'une émane d'Ecolo, l'autre de la fédération PRL-FDF.

Le document tant lu, relu et controversé a suscité des analyses très pertinentes, notamment à l'initiative du Comité de défense du service public de l'audiovisuel; une prochaine livraison des *CM*, consacrée au sort des services publics, y fera largement référence. On ne peut cependant, dans le cadre de cet article, ignorer la substance, les axes du projet de décret.

chèque en blanc

Le projet vise à instituer une «*entreprise publique culturelle autonome*». Quelle autonomie ? Quelle culture ? L'entreprise sera-t-elle publique ou mixte ?

A la fois flou et très centralisateur, le projet de statut se refuse à définir les missions de la RTBF, laissant ce soin à un «*contrat de gestion*» qui ne fera l'objet d'aucun débat public, qui sera déterminé par l'administrateur-général et approuvé par le conseil d'administration. L'administrateur-général détient tous les pouvoirs d'initiative.

Le projet ouvre en outre la porte à de multiples filialisations avec le secteur privé et donc, vu l'air du temps, aux privatisations.

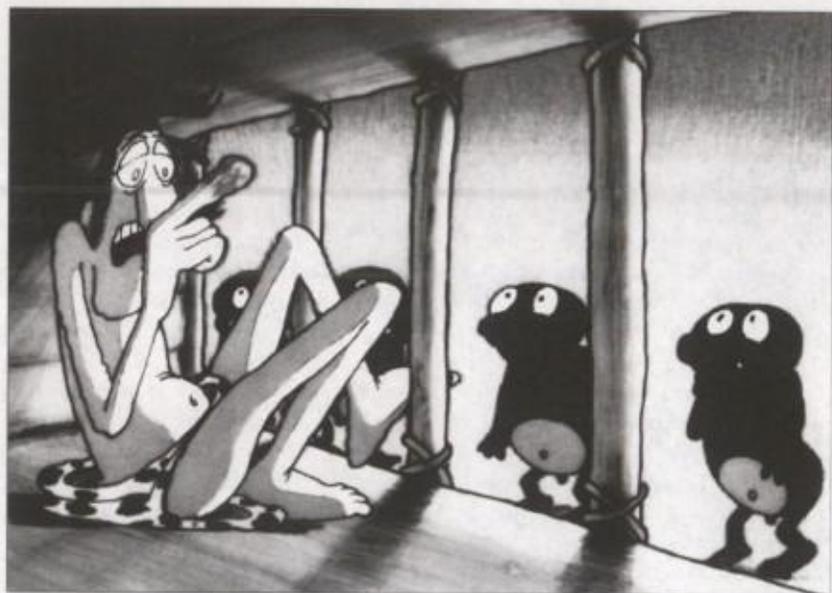
La tête sur le billot de toutes les «*contraintes*» budgétaires, il ne fournit aucune garantie de ressources stables ni aucune garantie sur le statut du personnel.

L'entreprise échappe à tout contrôle extérieur.

Le projet laisse un espace insuffisant à la création et aux productions propres, ce qui est d'autant plus préoccupant que le plan Horizon 97 a déjà frappé de plein fouet le secteur de la production. Les ouvertures faites au secteur privé s'ajoutent de manière cohérente au silence sur les missions et devoirs du service public. On y parle d'une «*offre au public de programmes de radio et de télévision*», mais on ne dit rien sur la politique d'information, sur les responsabilités de la RTBF dans l'élévation du niveau individuel et collectif de conscience des auditeurs - via l'analyse et le décodage des événements, la clarification des enjeux que sous-tend l'actualité. Ce déficit démocratique, perceptible dans le texte du projet, est aggravé par le fait qu'ont été gommées les conclusions des carrefours de l'audiovisuel - conclusions rédigées par Robert Wangermée - et «*oubliés*» les propos d'Elio Di Rupo sur la nécessité d'un service public «*fort*».

Autant en emporte le vent des forums et carrefours...

Bref, l'avant-projet Onkelinx ressemble à un chèque en blanc pour un audiovisuel mixte. La menace de dérive commerciale est d'autant plus inquiétante que cette dérive est en marche, et à pas de géants, à l'échelle du monde.



autonomie et culture

La majorité PS-PSC du gouvernement Onkelinx est à l'unisson de la majorité fédérale CVP-SP-PS-PSC. On a pu se convaincre de la profondeur de la foi maastrichtienne de la présidente lors des luttes pour une école bien encadrée, bien équipée, confiante dans son avenir. L'option politique d'Onkelinx, à l'unisson de l'option Dehaene, mène l'une et l'autre à vouloir non seulement être dans le peloton de tête des pratiquants de «l'euro», mais à faire du zèle. La Belgique doit aujourd'hui être le meilleur élève de la classe européenne, comme elle l'était hier de la classe atlantique.

Cette foi inébranlable est érigée en dogme : «il n'y a pas d'alternative»; et il n'y a même pas d'assouplissement possible. Le gouvernement est un roc, et s'en vante. Cela entraîne des conséquences financières et sociales douloureuses, appelées «contraintes» : tout est verrouillé par les critères de Maastricht, lesquels ont cependant été co-forgés par Dehaene, Di Rupo, Maystadt et Van Rompuy. Contraintes dans l'enseignement, contraintes dans l'audiovisuel. Ici et là, par une étrange perversion, ces contraintes sont déguisées en autonomie. Car la RTBF, dûment corsetée dans ses «contraintes», conduite par un chef nanti de pouvoirs incontrôlés, et subissant de surcroît encore la tutelle du gouvernement de la Communauté française, cette RTBF serait «autonome» !

Et la culture ?

Un texte intitulé *La problématique de la culture*, daté de novembre 1994 et, à notre connaissance, jamais récusé par son auteur, donne des indications sur la vision que le patron actuel de la RTBF a de la culture.

Jean-Louis Stalport, dont on pouvait attendre mieux, déclare d'abord le mot culture «indéfinissable», puis en donne une définition d'une extrême indigence : «la culture est en effet ce qui distrait de l'étude intellectuelle ou du travail quotidien». Culture-distraction donc, et non culture-ouverture ou culture-enrichissement. En passant, étude intellectuelle et travail quotidien - quels qu'ils soient - passent à la trappe de la non-culture. J-L. Stalport semble hanté par le souci de ne pas être confondu avec Edgar Morin ou Pierre Bourdieu. Il dit virilement son fait à «la classe intellectuelle» et dénonce les méfaits de l'élitisme et de la hiérarchisation entre culture savante et cul-

ture populaire. Que pense-t-il des grands concerts populaires de musique classique, par exemple, organisés par Bernard Foccroulle au Parc de Bruxelles, et qui sont à nos yeux une démonstration de l'appétit culturel multiple de la population ? Par ailleurs, J-L. Stalport se complait dans la résignation. Après avoir affirmé que *«même l'école se révèle incapable de transmettre encore en son infinie richesse l'héritage culturel»*, il proclame qu'*«on ne construirait pas de nos jours une cathédrale gothique»*. Avec qui polémique-t-il ? Qui propose de *«ressusciter une civilisation qui s'éteint»* ?

Autre faux problème posé par Stalport : *«La RTBF ne saurait à elle seule investir tout le terrain culturel»*. Qui lui confierait pareil monopole ?

Argument principal de l'administrateur-général : *«la création artistique est par essence œuvre de communication et recherche le plus grand nombre possible de destinataires»*. Certes, l'écrivain souhaite avoir des lecteurs, le compositeur des auditeurs et le réalisateur de films des spectateurs. Mais si ce constat banal doit se confondre avec la recherche d'un maximum d'auditeurs comme support à la publicité, nous ne suivrons pas M.Stalport. C'est toute la question de l'autofinancement de la RTBF qui est par ce biais posée.

pub, quand tu nous tiens

La RTBF reçoit de la Communauté française des dotations dont le total n'atteint pas les deux-tiers de ce que rapportent les redevances en radio et télé, redevances acquises à la Communauté. Or, la télévision constitue le loisir préféré des Belges, qui y consacrent en moyenne trois heures par jour. Le nombre de chaînes disponibles sur le câble est passé de vingt-deux en 1986 à trente-six dix ans plus tard. La radio est encore plus répandue.

Et chaque récepteur impose le paiement d'une redevance. Pourquoi le produit de cette redevance ne peut-il servir entièrement au financement de l'audiovisuel de service public ? La question est d'autant plus pertinente qu'entre 88 et 93 les ressources publiques de la RTBF ont été réduites de 20%, «appelant» le recours à la publicité.

Qui l'ignore ? la pub a très ouvertement des objectifs commerciaux : elle aide à vendre. Dans le domaine de l'audiovi-

suel, elle aide à diffuser des marques de détergents, d'aliments pour animaux, de boissons pour humains, d'autos etc., à la faveur d'autres images, émises par les opérateurs de l'audiovisuel. Et un rapport s'est établi entre les deux flux d'images : les unes, à finalité commerciale de manipulation des consommateurs, les autres à finalité éducative, ludique ou informative, au sens le plus large (par exemple : les jeux ou la météo devenue indissociables d'Iglo ou d'Ariel ou d'un autre détergent encore meilleur). Un rapport aux frontières troubles, rarement étanches, et où les acteurs ont des dimensions et des poids totalement différents.

L'intérêt des agences publicitaires est d'atteindre un public maximum. Pour décrocher des annonces publicitaires, l'opérateur offre donc des heures d'écoute favorables, dans un environnement susceptible d'attirer le maximum de télé-spectateurs : l'audimat entre en scène et l'organisation des programmes est dès lors marquée par la logique marchande, manageriale.

Or une - sinon la - fonction essentielle d'un service public de l'audiovisuel est de permettre l'accès de **tous** les citoyens à la meilleure qualité des émissions, dans la plus grande diversité, afin de rencontrer **tous** les publics.

L'objectif d'une chaîne privée, financée par la publicité, est par contre de répondre à la demande de ceux que Gabriel Thoveron appelle «*les grands mangeurs*» d'émissions (par exemple les amateurs de jeux et séries romanesques), car c'est ainsi qu'elle réalisera son plus gros taux d'écoute, et donc, via les *spots* publicitaires, son profit maximum.

En faisant dépendre un service public, même partiellement, de rentrées publicitaires, on se place sur le terrain du rival, et on fait courir au service public le risque de perdre son âme et son avenir.

C'est le système appliqué depuis sept ans, au terme de tumultueux débats et en dépit d'une longue résistance. Cette résistance, qu'on a souvent présentée comme «soixante-huitarde», n'a rien de passéiste, et elle se ressourcement actuellement sur la base de l'expérience vécue d'une pub envahissante, chez nous et à l'étranger. Quelques uns, hier indifférents ou soucieux de «modernité» voire de rénovation culturelle ou éthique, ont dû revoir leur appréciation.

pour ou contre une «info d'analyse»

Même si sa qualité a baissé au cours des dernières années, le Journal télévisé reste une valeur sûre. L'ennui, c'est qu'on ne perçoit pas, en l'écoutant/regardant, quelle est sa philosophie ou son ambition fondamentale.

Dans le *Livre Blanc* du Comité de défense de l'audiovisuel public, on pouvait lire, sous la signature de Hugues Le Paige : *«L'information de service public, c'est d'abord une information d'analyse qui, sans négliger la part d'émotion véhiculée par 'les nouvelles', n'en fait jamais son moteur».*

Que pense l'administrateur-général de cette définition des objectifs et fonctions du JT? Existe-t-il un consensus à ce propos au niveau des responsables? Sinon, sur quoi porte le désaccord?

De fait, «les nouvelles», le sensationnel et «la proximité» ont souvent la priorité - en ordre et en quantité - dans le journal télévisé; des informations dont l'enjeu est significatif (par exemple le rassemblement des Chiapas) sont à peine évoquées, Batibouw se voit accordé un temps incongru, la chronique quotidienne du Tour de France (que personne ne songe à mettre en cause) s'étend interminablement - au détriment d'informations importantes. Souvent aussi, la Belgique francophone ignore la Belgique néerlandophone, ce qui n'est heureusement pas vrai à la radio.

Une «info d'analyse» ne signifie pas bannir le fait divers, mais le remettre à sa place et en éclairer le contexte. Cela ne signifie pas davantage privilégier les considérations générales et encore moins un vocabulaire sybillin ou ésotérique. Cela signifie avant tout, nous semble-t-il, respecter l'auditeur-spectateur, admettre qu'il est à même de comprendre autre chose qu'une platitude, de se forger un avis sur autre chose que les faits divers, les matchs de foot ou les soucis conjugaux des «vedettes». C'est résister à la tentation du *flash*, à la facilité de l'anecdote, pour tenter de rendre moins opaques les problèmes de tous les jours - de l'endettement de l'Etat aux révoltes de certains jeunes. C'est très difficile, oui ! Encore faut-il en avoir la volonté, ou qu'à défaut de cette volonté, la RTBF affiche quelle politique de l'info elle défend et applique.

Dans le même ordre d'idées, si on se réjouit de la qualité de *Hebdo*, si on se félicite du succès - sur la 1^{ère} chaine radio -

du dominical *Arguments* qui, dans son genre, vaut bien Cavada, on ne se console pas de la médiocrité persistante de *l'Écran-Témoin*, toujours en quête non de débats mais d'émotions. Et les «chers disparus» ne se comptent pas : *Radio-Pirate*, *Micro-médias*, *Traces* et autres enquêtes...

La nécessité d'un service public de l'audiovisuel est rarement, ou pas mise en cause de manière explicite. Il existe dans d'autres pays, à côté de chaînes commerciales, et on ne proclame pas qu'il doit mourir. Tout simplement, on l'empêche de vivre. Et RTL-TVI attend son heure.

quand se brouillent les lignes de partage

Le dynamisme et le champ d'action des agences publicitaires se renouvellent sans cesse : les vins Nicolas ont associé leur marque à l'aménagement hydraulique du Mali, la multinationale Danone se dévoue pour Médecins sans frontières, les gouvernements eux-mêmes recourent à la pub, Coca Cola fabrique ses propres *spots*, un peu «fictionnels» et très appréciés. Sans parler de l'immense savoir-gagner du géant d'Atlanta en matière de Jeux Olympiques.

La conjonction de plus en plus prononcée entre firmes productrices de films et agences publicitaires, surtout aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, a pour effets de brouiller la ligne de partage entre les deux genres.

Voici un cas de brouillage volontaire et même institutionnel, signalé par Armand Mattelart, dont on connaît la vigilance en matière de médias. En 1983, la Commission fédérale des communications, instance des Etats-Unis chargée depuis 1934 de réguler médias et communications, éliminait les règles particulières qui régissaient les quotas publicitaires dans les programmes destinés aux enfants. En même temps, elle supprimait les dispositions obligeant les annonceurs à séparer publicité du produit et programme. Résultat : les principaux personnages des nouveaux dessins animés s'identifient aux jouets lancés sur le marché. Le jouet dérive ainsi, note AM, d'une «*fusion synchrone du marché et du programme de télévision*»¹.

1. *L'Internationale publicitaire*, Editions La Découverte, Paris 1989. Armand Mattelart est professeur à l'université de Rennes II.

Le marché de l'enfant continue d'ailleurs à fasciner le *business* américain à l'heure d'Internet. En effet, le géant AT&T a offert de favoriser l'accès d'Internet aux écoles élémentaires et secondaires des USA. C'est l'occasion idéale «*de faire des affaires avec les écoles et de montrer les nouveaux produits aux parents*»².

D'après une récente étude audimétrique, près de 23% de la durée totale d'émission vont aux séries et feuilletons. En deuxième place : les magazines et documentaires. Informations et reportages ne recueillent plus que 13% des parts de grille, alors que dix ans auparavant, infos et reportages menaient la danse avec 20%³.

***si nous faisons bien notre travail,
les gens seront vissés à leur siège***

Je n'ai pas l'honneur de connaître M. Edwin Artzt, président du principal annonceur du monde, Procter & Gamble.

Il a énoncé devant l'*American Association of Advertising Agencies* quelques considérations pleines d'intérêt. Les voici :

«Le premier support publicitaire fut l'imprimé. A l'apparition de la radio, nous avons dû acheter du temps, en plus de l'espace - il a fallu vendre avec des mots et de la musique, sans images - et nous, c'est l'industrie de la publicité, nous sommes emparés du contrôle de notre environnement. Nous avons ensuite créé la programmation. Nous avons façonné l'environnement pour qu'il réponde à nos besoins. Il n'était plus question de nous adresser uniquement à des journaux et à des magazines que les gens achetaient pour les lire quotidiennement. Le nouvel objectif, c'était de susciter la fidélité de l'auditeur aux programmes que nous financions. Nous avons inventé des feuilletons, des comédies, des émissions de variétés et des séries policières. Nous avons réussi à transformer en institution familiale les soirées radiophoniques du dimanche.»

2. *Le Monde diplomatique*, mai 1996.

3. F. Letist dans *Le Soir* du 29.07.96.

Après ce rappel aux résonances épiques, M. Edwin Artzt a poursuivi, conquérant :

«A nous de nous emparer à nouveau des réseaux électroniques et de forcer Internet de travailler dans notre intérêt. Cela ne se fera pas aussi facilement qu'avec la radio et la télévision, où tout jouait en faveur de l'annonceur. Maintenant, nous nous heurtons à la concurrence. Elle ne viendra pas seulement des médias traditionnels sponsorisés par la publicité, mais aussi des programmes indépendants - spectacles, loisirs, informations - qui vont représenter une source de profits radicalement différente pour les prestataires de contenu. Le danger est réel.(...)»

Mais...si la profession procède comme elle l'a déjà fait, cette menace, réduite à néant, va devenir une formidable occasion de réaliser des bénéfices.(...)»

Nous pourrions utiliser l'interactivité pour faire participer le consommateur à nos publicités. Nous pourrions susciter des réactions immédiates.(...)»

Nous pourrions cibler non seulement les groupes démographiques, mais aussi des foyers individuels. Une famille vient-elle d'avoir une naissance ? Nous lui montrerons une publicité vantant les mérites de Pampers... Si notre travail est bien fait, les gens seront vissés à leurs sièges devant leurs ordinateurs au moment de la pub»⁴.

Très longue, la citation a le mérite de souligner la continuité de la politique marchande au travers des péripéties technologiques.

la panacée de la communication

Cette politique n'est pas seulement vantée et pratiquée aux Etats-Unis. Au sein de la Commission européenne, M. Martin Bangemann, chargé des télécommunications, professe lui aussi que la société de l'information ne pourra voir le jour que *«si nous laissons agir les forces du marché»*.

Ces forces agissent vigoureusement. Sans freins, grâce aux dérégulations. Leur objectif n'est pas d'assurer l'harmonie et la fraternité, mais d'accumuler fric et pouvoir. Le danger de

4. Cité par Dan Schiller, professeur à l'Université de Californie, San Diego, dans *Le Monde diplomatique* de mai 96.

contagion n'est pas fantasmatique : le système Berlusconi a été battu électoralement en Italie, même si demeure l'essentiel de son pouvoir financier.

Le rêve de l'harmonie universelle via la communication est ancien. Jack London pensait que le cinéma abattrait les barrières de la pauvreté et de l'environnement et délivrerait un message d'éducation universelle, moyen de rééquilibrer la condition humaine.

Comme chaque fois que surgit une nouvelle technologie, un nouvel outil, la question-clé est : qui maîtrise ce nouvel outil et avec quels objectifs ?

Quand le G7 se réunit pour discuter des autoroutes de l'information et de la société du même nom, ce n'est pas avec des poètes, mais avec des grands industriels de l'audiovisuel et de la télématique.

Pour Riccardo Petrella, la cause est entendue : l'objectif véritable du capitalisme contemporain est la création de l'espace marchand mondial unique entièrement laissé au libre jeu des forces privées du marché. «*La techno-utopie de la société de l'information sert à la nouvelle classe dirigeante planétaire pour affirmer et faire accepter les enzymes forts de la mondialisation, c'est-à-dire la libéralisation totale de tout marché, partout dans le monde.*»⁵

Certes, le traitement de l'information à la RTBF, la place de la production originale dans ses programmes, son mode de financement ne sont pas directement conditionnés par la philosophie du groupe Procter & Gamble ou par la puissance de Microsoft. Mais ignorer la toile qui se trame autour des enjeux mondiaux de la communication⁶, céder sans cesse devant la logique marchande, c'est à coup sûr condamner la logique citoyenne, celle de la démocratie.

5. *Le Monde diplomatique*, mai 96.

6. Pour mémoire, à chaque nouvelle étape du feuilleton européen, on peut encore relire dans le récent numéro des *CM 201 (Luxembourg un échantillon d'Europe)* l'article de Lazslo Bannik, «La CLT, hydre ou pieuvre».

le néolibéralisme : pour ou contre quelle europe ?

interview de pierre jonckheer

A propos de la construction européenne, chacun sur le continent est invité, depuis quelques années, à recevoir une image un peu simplifiée, où les Anglais sont les mauvais, à la fois néolibéraux et anti-européens, mauvais élèves thatchériens de la classe. Image simplifiée et trompeuse, dans la mesure où l'Exécutif européen met en pratique des politiques néolibérales, même sans les Anglais, et où les hommes politiques qui se déclarent au contraire pro-européens, aboutissent à un résultat explosif pour l'Europe, à un recul de l'idée européenne. «Le grand marché» allait amener un bonus de deux millions d'emplois... La poursuite des critères de Maastricht entraîne une stagnation générale, les déséquilibres régionaux demeurent...

PJ. — L'opposition britannique est évidemment réelle, mais l'image est réductrice. Il y a au moins deux prémisses à une réflexion sur l'état de l'Europe et le futur de l'intégration européenne.



La première c'est que la négociation politique sur le plan européen s'opère à partir de dynamiques nationales. L'expérience montre en l'espèce qu'il y a des cultures européennes, des traditions européennes : les rapports de force entre patronat et syndicats, le rôle de l'Etat dans l'économie, etc., ne sont pas les mêmes dans les divers pays de l'Europe des 15. Il faut bien voir que la difficulté d'aller vers une intégration politique européenne provient pour une part de cette diversité. J'en donne un exemple immédiatement : la notion de service public, telle que nous l'entendons en Belgique, et qui est inspirée du droit français, n'a pas de correspondant strict dans un pays comme le Danemark, même si, évidemment, personne ne prétend qu'il n'y a pas de services collectifs bien développés au Danemark. C'est donc une des raisons pour lesquelles une définition européenne du service public est assez difficile à trouver.

Ma deuxième remarque préliminaire, c'est que la construction européenne n'existe évidemment pas en dehors des débats idéologiques et des paradigmes dominants.

Si on définit le paradigme néolibéral comme la conception politique qui consiste à faire du marché le principal régulateur et le principal révélateur des préférences collectives d'une population, alors la construction européenne est profondément néolibérale, parce que les forces politiques majoritaires sont profondément imprégnées de ce paradigme.

de la transition : sociaux-démocrates et néolibéraux

Il faut toutefois nuancer le propos. Car le paradigme néolibéral, sur le plan européen, s'est renforcé avec l'idée du Marché unique de 1985 et avec l'Acte unique de 1987, et paradoxalement, ce fut à l'initiative de Jacques Delors.

Lui-même a expliqué comment le consensus politique pour relancer la machine européenne s'est noué sur l'idée du marché unique européen : au moment où il est devenu président de la Commission - la précision historique mérite d'être notée - il a fait un tour de table des douze Etats-membres de l'époque, interrogé les chefs d'Etat ou les premiers ministres, afin de déterminer sur quel thème pourrait redémarrer la

construction européenne. Il en avait proposé plusieurs, comme par exemple la question de la défense.

C'était l'époque dominante du thatchérisme en Angleterre, et le consensus politique, à douze, s'est fait sur l'idée du marché unique européen, pour des raisons qu'on a entendues cinquante ou mille fois depuis lors : la nécessité de redonner une base compétitive à l'industrie européenne, etc.

L'accélération, la mise en œuvre concertée et élaborée du paradigme néolibéral ont pris le chemin du marché unique européen, en s'appuyant sur le Traité de 1958 qui, à l'origine était simplement d'inspiration libérale.

On a ouvert une boîte de Pandore ..?

PJ. — En tout cas, à ce moment là, en 1985-87, il y avait un consensus quasi général au sein des principales forces politiques, y compris les syndicats.

Des socialistes, comme Delors et d'autres, ont perçu le Marché unique comme un compromis honorable..?

PJ. — L'idée prévalait qu'il fallait «assainir» les bases de la croissance, que les économies européennes restaient trop cloisonnées entr'elles, que la croissance viendrait d'une accentuation des échanges entre ces économies, et que c'est à partir de là qu'on pourrait aussi financer l'Etat social.

A ce moment-là, cette appréciation a été assez peu mise en question : je pense qu'il n'y a que les écologistes, et quelques courants de gauche radicale mais assez minoritaires, qui ont questionné l'objectif de marché unique.

marché unique, monnaie unique

Le Marché unique traduit bien l'idéologie néolibérale, telle que je l'ai définie, parce qu'effectivement, pour le réaliser, on a procédé essentiellement par déréglementations sur le plan national, et par une réglementation minimale sur le plan européen. La formule est caricaturale, mais résume assez bien la démarche adoptée (*ndlr*: en invoquant en outre *a contrario* la complexité d'une éventuelle harmonisation).

Dans le cas des services publics, on a décidé que les activités qui étaient traditionnellement publiques, comme l'énergie, les télécommunications, tout ce qu'on appelle les entreprises de réseau, devaient être ouvertes progressivement à la concurrence (et ce n'est pas encore terminé: pour la téléphonie vocale, ce sera le 1^{er} janvier 98).

Le marché unique a aussi accéléré le phénomène des concentrations d'entreprises. Il a nécessité et permis des restructurations et des concentrations d'entreprises sur le plan européen et mondial, la constitution de gros groupes transnationaux, et donc mis en cause des entreprises publiques: par définition celles-ci sont des entreprises nationales, et pour s'allier les unes aux autres, elles se sont partiellement privatisées.

Tous ces phénomènes ont entraîné l'ouverture d'un certain nombre de marchés protégés.

Sur la monnaie unique, j'aurais un point de vue plus nuancé, pour éviter une confusion de langage et distinguer deux choses.

La monnaie unique peut être interprétée, sur un plan politique et dans les circonstances actuelles, comme un instrument de fédération définitive de l'Europe. Des courants fédéralistes peuvent revendiquer le choix qui s'est fait à Maastricht.

Il y a d'autre part une dimension néolibérale de la monnaie unique qui fait de celle-ci le prolongement naturel du marché unique: pour qu'un marché unique fonctionne bien, il ne faut pas qu'il y ait de dévaluations non-justifiées, compétitives, qui biaisent la concurrence. Par ailleurs, la compétition-coûts porte désormais sur les coûts intérieurs - les coûts salariaux au premier chef - entre des économies nationales dont les niveaux de protection sociale restent toujours assez différents. La pression à la flexibilisation va donc s'accroître.

La première approche de la monnaie unique prend acte du paradigme néolibéral, et cherche à faire avancer une idée plus politique et plus fédérale de l'Europe. La monnaie unique apparaît comme un moyen, notamment parce que, dans un cadre fixé, acquis - le Traité de Maastricht - va se créer une nouvelle institution fédérale, la Banque centrale européenne; parce qu'aussi, en termes d'efficacité instrumentale et en logique d'Europe-puissance, avoir une monnaie unique permet d'intervenir autrement, par rapport aux Etats-Unis ou au Japon, sur la scène internationale: ainsi s'affirmera un espace géopolitique dans les relations monétaires internationales.

Voilà une traduction du projet monétaire qui diffère de la simple vision néolibérale.

On peut donc être néolibéral et pro-européen ?

PJ. — Tout à fait. Ce qui explique d'ailleurs le consensus qui s'est noué autour de la monnaie unique, entre des grands groupes financiers internationaux, les milieux bancaires, et une classe politique qui a une vision moins absolument néolibérale. Je pense que le consensus ne s'est pas fait par hasard.

un enjeu : la réforme des traités

Ceci dit, il y a un troisième volet à la question, et son existence explique que souvent tout est mêlé: quelle politique monétaire mène-t-on? Le Traité de Maastricht prévoit une politique monétaire dont l'objectif est l'inflation zéro, la stabilité des prix. Il vise l'inflation la plus basse et contraint les politiques budgétaires des États nationaux avec un objectif de déficit budgétaire aussi égal à zéro. Ce type de politique macro-économique peut effectivement être qualifié de néolibéral.

Surtout si on a des taxations qui vont à zéro également...

PJ. — Surtout dans le sens où, effectivement, il n'y a pas de «gouvernement économique» européen. Sur le plan institutionnel, Maastricht a créé une Banque centrale européenne mais n'a pas permis la création - j'aime bien cette image de Delors - d'un Conseil de sécurité économique et sociale au niveau européen. Au fond, une instance politique où seraient discutés les moyens à mettre en œuvre en fonction d'objectifs intégrés en matière économique, sociale, et environnementale, et qui serait le pendant de cette Banque centrale européenne.

Là on est dans l'anti-étatisme européen...

PJ. — Oui, on est dans la dynamique où on a centralisé tout à fait la politique monétaire et où on laisse les États nationaux gérer leur politique budgétaire et leur système de sécurité sociale: il s'agit essentiellement d'une dynamique de concu-

rence - à la baisse - entre ces différents Etats nationaux, sans qu'il y ait un encadrement européen suffisant. C'est la bataille politique qui est maintenant en principe ouverte : la prochaine réforme des traités européens.

Si je récapitule chronologiquement, il y a eu une première étape qui a apporté le Marché unique et l'Acte unique, en 1985 et 87; la deuxième étape fut celle du Traité de Maastricht qui, sur les questions qui nous intéressent, est un mixte de la poursuite d'une pensée néolibérale affirmée, avec quelques éléments plus politiques : la monnaie unique, au sens indiqué, et on pourrait ajouter les tentatives très embryonnaires de politique extérieure, de sécurité et de défense, etc., qui montrent bien qu'il y a coexistence de dynamiques différentes.

La prochaine réforme des traités, qui est engagée et devrait en principe se clôturer dans un an (on y sera vite, et avant que soit décidée la liste des Etats pour la monnaie unique), devrait accentuer le caractère politique de l'Union, notamment en définissant de façon plus équilibrée les objectifs poursuivis - j'ai beaucoup de doutes sur la volonté politique de le faire - et en accroissant la capacité de décision au niveau européen : il semble y avoir un courant majoritaire, au sein des quinze gouvernements, pour faire jouer davantage la majorité qualifiée dans les décisions de politique économique et sociale. On pourrait imaginer au mieux que, par exemple en matière de fiscalité, on puisse également passer à la règle de la majorité qualifiée, mais cela ne signifierait pas encore qu'on aurait une politique fiscale européenne correspondant à nos désirs. Mais au moins, la condition institutionnelle serait-elle enfin rencontrée.

moins d'Etat, plus de région ?

Plutôt que l'anti-étatisme, ce qui est en cause dans la pensée néolibérale, c'est une conception de l'Etat minimal, le marché qui se substitue à l'Etat là où il y avait auparavant régulation publique.

On voit, au niveau national, les Etats mis en concurrence les uns avec les autres et, effectivement, une difficulté d'émergence au niveau européen.

Pour compléter le tableau - et en Belgique nous comprenons bien l'importance du triptyque entier - la réflexion prospecti-

ve sur un plan institutionnel implique d'articuler régions, Etats et niveau européen. Certes la demande est, en Belgique, liée aux questions communautaires, mais d'autres Etats européens aussi inclinent à faire jouer davantage une dimension régionale. J'estime que dans ce domaine, le jeu est ouvert, mais que la donne varie très fort d'un pays à l'autre. L'Espagne, par exemple, est un pays où il y a à la fois une forte tradition régionale et une volonté centralisatrice de l'Etat espagnol.

Comme en Allemagne, où il y a une forte compétence décisionnelle des *Länder*, et un cadre législatif et réglementaire fédéral tout aussi vigoureux.

PJ. — Tout à fait. Dans une prospective à moyen terme, les trois niveaux institutionnels vont devoir jouer, et il est important pour nous en matière sociale, en matière économique et en matière environnementale, de renforcer l'institution européenne, sa capacité de décision.

Mais tout ça ne résume pas la lutte contre la pensée néolibérale.

La difficulté a toujours été - parmi les écologistes - d'assumer la contradiction entre, d'une part le renforcement de la capacité de décision politique sur le plan européen, et d'autre part, le risque très réel de décisions européennes non souhaitées par ces mêmes partis. Nous en revenons en outre aux dynamiques nationales évoquées en préambule. Par exemple, pourquoi les Scandinaves sont-ils à certains égards très réticents à une intégration politique européenne renforcée ? Parce qu'ils considèrent qu'en matière de normes sociales et de normes environnementales, elle ne peut qu'affaiblir leurs acquis. Dans ces conditions, ils ne voient pas beaucoup l'intérêt d'un transfert de souveraineté de l'Etat national à l'Etat européen, cela paraît très compréhensible.

D'autre part il y a une espèce de discours incantatoire sur l'Europe : devant l'impuissance des Etats nationaux dans tel domaine, par exemple la politique d'immigration, le réflexe politique est de proposer qu'il soit communautarisé, géré au niveau européen, en plaidant qu'ainsi «ça ira mieux». Certes on peut communautariser, mais il n'en faut pas moins définir autrement l'objectif de politique d'immigration.

En somme, il faut se méfier des discours *a priori*, trop européens autant qu'anti-européens. Ainsi, pour en revenir à

la Grande-Bretagne, je pense que les Anglais soulèvent une série de questions pertinentes à propos des objectifs réellement poursuivis sur le plan européen. Les choses sont évidemment à nuancer.

l'europe marchande contre l'europe ?

Mais l'Europe en elle-même n'est-elle pas porteuse de contenu ? Les politiques annoncées ou initiées l'étaient au nom d'une culture européenne, de la défense des cultures européennes, au nom aussi d'une certaine vision de l'environnement qui « exigeaient » le niveau européen. Au contraire, la mécanique libérée par la séquence de décisions que tu as évoquée, n'a-t-elle pas enclenché des processus à effet boomerang ? Par exemple, dans la négociation de l'Organisation mondiale du commerce, les tentatives de défendre un espace pour les cultures européennes se sont trouvées ramenées à peu de choses, au nom d'une priorité de type libre-échange-libre-commerce. Reconnais-tu des effets pervers à la marchandisation de la vie sociale ?

PJ. — Si on désigne ainsi l'extension des relations marchandes à des sphères de la vie sociale ou politique qui étaient plutôt gérées hors marché, il y a plusieurs choses auxquelles je pense.

Le phénomène massif concerne l'avenir des systèmes de sécurité sociale : ce sont des systèmes d'assurance et de redistribution qui sont pour l'essentiel hors marché, comme l'enseignement par ailleurs. L'évolution progressive, la tendance, est effectivement à la privatisation, à la mise sur le marché. Ainsi pour les pensions, par exemple en Belgique, à la pension légale s'ajoutent un deuxième pilier, puis un troisième, assurances-groupe et assurances individuelles. Dans cette évolution, l'Europe en tant que telle, la politique menée au niveau des institutions européennes, à mon sens, n'ont pas joué un rôle premier. Ce qui est en cause à nouveau, c'est le paradigme néolibéral.

Par contre, la responsabilité du niveau institutionnel et politique européen dans la marchandisation est nettement plus marquée dans les secteurs qui faisaient traditionnellement, et font toujours partie pour certains des secteurs du service public. On le voit dans le domaine de l'énergie, des télécom-

munications, demain la poste, les transports ferroviaires. Il y a là un axe assez massif où on peut établir un lien de causalité entre les législations au niveau européen et les impacts sur le secteur public.

Pour en revenir aux systèmes de sécurité sociale, il me semble que les débats, par exemple au niveau du Parlement belge maintenant sur l'avenir des pensions - est ce qu'il faut passer d'un système de répartition à capitalisation, etc. - ne peuvent pas être liés aussi directement à l'impact des politiques européennes. Les contraintes, qui font que l'Europe pèse, s'exercent de façon plus indirecte, c'est un deuxième aspect pour les systèmes de sécurité sociale.

Inversément, si on veut un financement alternatif de la Sécurité sociale pour la maintenir, il est vrai qu'une fiscalité harmonisée sur le plan européen - taxation de l'énergie et du CO², harmonisation du précompte mobilier, suppression des paradis fiscaux internes - et en général la dimension européenne pourraient aider à élargir l'assiette du financement de la Sécurité sociale. Voilà un enjeu pour la réforme des Traités européens et des conditions institutionnelles à modifier.

J'ai envie d'évoquer un troisième point, à propos des industries audiovisuelles. Sur un plan politique, on pourrait dire qu'il y a des cultures européennes et des traditions européennes, mais au-delà de la diversité, ou traversant cette diversité, il y a néanmoins un fond commun : une certaine conception de la citoyenneté, de la solidarité, une certaine conception de l'Etat, qui se retrouvent *grosso modo* dans la plupart des Etats-membres de l'Union européenne.

Admettant cette hypothèse de conceptions communes par-delà les diversités culturelles, on aurait pu et on pourrait toujours imaginer tirer avantage de la dimension européenne, de l'intégration des marchés et de la future intégration politique, pour exprimer - c'est un terme utilisé dans le jargon communautaire - les préférences communautaires. Il s'agirait de faire en sorte que, dans les grandes négociations internationales de type OMC, demain à propos des questions monétaires ou des relations Nord-Sud (par exemple la Convention de Lomé), etc., joue la dimension géo-économique, géopolitique de l'Europe, que la région Europe dans le monde préserve en renouvelant, ou renouvelle et préserve, ses spécificités, que se maintienne une certaine diversité.

Il est vrai que de ce point de vue, les négociations du *GATT* et de l'Organisation mondiale du commerce ont été extrêmement décevantes. Parce que, à nouveau, ce qui a prédominé c'est le libre-échange. Outre les exemples les plus fameux de rejet de clauses sociales ou de clauses environnementales, la discussion sur l'audiovisuel et les matières culturelles n'a pas été conclue de manière cohérente : elle est mise entre parenthèses. Il est convenu «d'en reparler», dans le cadre de futures négociations au sein de l'OMC. Or, si on veut défendre l'espace public ou l'espace télévisuel au niveau européen, il est clair qu'il faut instaurer un système de quotas de diffusion. Maintenant.

La bataille n'est pas perdue, il y a des potentialités. Mais il est vrai que ce sera contre le courant dominant.

Le raisonnement ne vaut pas que pour les industries culturelles. La réforme des politiques agricoles, tant aux Etats-Unis qu'en Europe est loin d'être achevée : il y a là aussi un enjeu pour l'avenir. C'est également vrai pour les relations avec l'Afrique, avec les pays dits du Sud d'une façon générale. Par exemple l'Union européenne avait établi un système de préférences généralisées, et introduit une certaine conditionnalité dans l'octroi des préférences tarifaires : tout cela est remis en cause par l'Organisation mondiale du commerce, puisqu'il n'y a plus aucune conditionnalité.

On pourrait quand même espérer qu'un marché de 400 millions de consommateurs, mais aussi une entité politique en devenir de 400 millions de citoyens, puissent peser davantage que l'Union ne le fait aujourd'hui sur la scène internationale, dans une nouvelle régulation de la planète dont la nécessité s'impose de toute façon.

résister et/ou renouveler

Pour moi, la lutte idéologique est toujours la condition première. Tant qu'on reste, au niveau économique, politique, et culturel de masse dans une culture qui est, effectivement, monopolisée par la référence à l'échange marchand, à l'argent, il n'y aura pas de changement. Le politique ne bouge et ne joue dans une certaine direction que s'il y a une contestation culturelle de ce point de vue marchand. C'est simplement dialectique, ça joue dans les deux sens. On peut montrer des

prospectives d'avenir, on peut faire des projets politiques alternatifs, mais il faut évidemment qu'il y ait un répondant.

Or paradoxalement, on le sait bien, la crise sociale, les taux de chômage importants,... l'augmentation de la précarité, la fragmentation sociale, ne sont pas nécessairement, en eux-mêmes, des facteurs qui poussent à des alternatives. Au contraire, le néolibéralisme, dans la conduite de sa politique économique qui accentue la fragmentation sociale, en retour se voit conforté. Le résultat des élections dans les quinze pays de l'Union européenne - soyons aussi concrets - est frappant. Après environ vingt années - de 1975 à 95 - de crises, de mutations vers un ordre productif mondialisé, la stabilité politique est extraordinaire : on a, dans tous les pays européens de l'Ouest, soit un gouvernement de centre-droit, soit un gouvernement de centre-gauche, avec une belle alternance, et un consensus majeur sur les mêmes politiques.

La progression du chômage et celle de la précarité n'ont pas amené de révoltes politiques ni une expression politique satisfaisante favorisant un changement : ou bien on vote pour des acteurs connus qui ont géré dans la période précédente, la social-démocratie et la démocratie chrétienne, ou bien s'expriment des vues anti-politiques et des votes de rejet, mais plutôt d'extrême droite. A l'exception de quelques pays, le vote écologiste, quant à lui, reste jusqu'ici limité.

L'idéologie, la pensée néolibérale, paradoxalement, ne sont pas contestées par les gens qui en souffrent. Et les classes moyennes qui continuent à vivre sous l'inertie du système antérieur, votent globalement conservateur.

Face au néolibéralisme, la principale opposition politique est essentiellement conservatrice, et vise le maintien de l'acquis, comme les dernières campagnes du PS et du SP en ont donné l'image : le rôle du bouclier était très bien choisi à cet égard. Je suis pour ma part persuadé que le nouveau ne naîtra pas de l'ancien, et qu'il faut en fait une rénovation culturelle bien plus profonde pour affronter le futur du travail. On ne s'éloigne pas trop du sujet : oui, il y a une Europe néolibérale, parce qu'il y a des situations idéologiques et des politiques nationales néolibérales.

retour keynésien ou néolibéralisme pragmatique

L'idée que le chômage de masse ne constitue pas la meilleure conjoncture pour révéler des salariés combatifs n'est effectivement pas neuve. Mais à déconsidérer les batailles défensives comme conservatrices, on n'aurait simplement plus de bataille du tout, et un « progrès » des reculs. Quoi qu'il en soit, se pose la question des inflexions éventuelles des choix globalement néolibéraux de l'Europe. Comment interpréter des tentatives du type « plan Delors » de 93, celui-ci ayant manifestement de la peine à démarrer. S'agit-il d'hésitations, de tentatives de rectifier le tir ?

PJ. — Selon moi, le plan Delors, tel que formulé dans le *Livre blanc* publié fin 93 sous le titre *Emploi, compétitivité, croissance*, s'inscrit fondamentalement dans la logique néolibérale. On lui fait dire plus de choses qu'il n'en dit réellement. A le lire de plus près, il constitue un appui tout à fait explicite à la politique du gouvernement Dehaene, pour prendre un exemple belge.

Notons bien qu'il s'agit d'une analyse essentiellement économique, et non pas d'une analyse ni politique, ni culturelle, ni même sociale de la réalité européenne. Le constat de départ est certes celui d'un chômage important. Mais ce constat est suivi de recommandations qui s'inscrivent tout à fait dans une optique de déréglementation, de flexibilisation accrue des marchés du travail, d'acceptation d'une progression des inégalités de revenus dans les marchés du travail, etc., concrétisant à mon sens, la logique néolibérale.

Ce qui, à mon avis, a fait dire qu'il y avait un volet keynésien, encore que très limité, dans le *Livre blanc* même, c'est la proposition de grands travaux.

Sachant que sur longue période - sur trente ans - le taux de croissance moyen de l'économie européenne s'est affaibli de façon structurelle, Delors voulait que les gains du marché unique se traduisent en une croissance économique plus intense, plus forte. Selon lui, on peut mener une politique de l'offre basée sur la flexibilisation des marchés, mais il faut une contrepartie qui soutienne quelque part la demande d'investissements privé et public. Voilà le ressort des réseaux trans-européens, des grands travaux européens, mais sur un plan macro-écono-

mique ils ne représentent pas une relance keynésienne véritable, parce que leur ampleur quantitative est insuffisante.

A la vérité, parce que seule la volonté d'un consensus politique avait présidé à sa conception, le *Livre blanc* n'a pas convaincu les gouvernements, ou plutôt n'a convaincu que sur la partie qui était déjà bien engagée. Pour l'anecdote d'ailleurs, dans le *Livre blanc* il y a aussi un chapitre consacré au développement durable, à un nouveau modèle de développement. C'est une réflexion intéressante qui passe en revue divers points : le défi du XXI^e siècle est d'avoir une croissance qualitative; il y a lieu de re-réfléchir la composition de la croissance économique, la place du travail, des activités, la distribution des revenus dans une société où une mutation de l'ordre du travail tient au fait que les véritables gisements d'emploi se trouvent dans des sphères à très faible productivité et concernent une demande non solvable ou insuffisamment solvable; comment peut-on redistribuer des gains de productivité et la richesse produite d'un secteur marchand vers un secteur non marchand; etc.

Mais tout cela est à peine esquissé dans le *Livre blanc*, et dans la traduction politique concrète on n'est nulle part, ou plutôt on est toujours dans l'ordre ancien.

ou une autre europe

On est dans l'ordre ancien, car la réflexion sur les nouvelles formes du travail, sur un nouveau contrat social pour le XXI^e siècle, etc., me paraît encore dans un stade purement intellectuel, prospectif, elle n'a pas de traductions politiques.

Que ce soit sur le plan national ou sur le plan européen : à nouveau, je crois que s'il n'y a pas de dynamique sur le plan national, s'il n'y a pas d'acteurs nationaux qui sont plus convaincus et qui arrivent à imaginer des *scenarii* - où l'Europe a évidemment un grand rôle à jouer, compte tenu de la modernisation économique - la dynamique ne va pas venir un peu abstraitement du niveau européen.

Les gouvernements nationaux disent au plan européen ce qu'ils veulent entendre dire au plan national. N'y a-t-il pas eu, avec les fameux critères de convergence, un tel effet de resserrement des marges, y compris pour les projets nationaux, que cela conduit à une certaine autocritique, à des hésitations ?

PJ. — Il faut être lucide, les critères de convergence du Traité de Maastricht pour la politique budgétaire et pour le passage à la monnaie unique ne seront pas modifiés, ou en tout cas pas formellement. Si les gouvernements ont un peu d'ambition politique, ils feront la monnaie unique en respectant le calendrier, quitte à finalement être plus souples sur les critères, du moins pour les pays du noyau monétaire, et même s'ils sont tous à 3.5% de déficit budgétaire.

Voilà pour le court terme.

Mais on pourrait avoir à moyen terme une idée de convergence plus positive, du moins aux yeux de ceux qui cherchent davantage la cohésion sociale.

Puisqu'on sera dans une sphère de monnaie unique, cela suppose que les ajustements en termes de compétition ou de concurrence se feront sur les coûts intérieurs, et donc pour une large part sur les salaires : la convergence alors supposerait une négociation européenne des normes possibles d'augmentation des salaires réels, sur les moyens de récupérer des gains de productivité pour une politique plus massive de redistribution du temps de travail. Ce serait une dimension européenne positive et progressiste.

Cette perspective pose évidemment le problème des acteurs sociaux, qui sont dans une situation extraordinairement difficile : tant les autorités politiques nationales que les acteurs sociaux représentant les travailleurs - pour ne pas parler des associations de défense des exclus, etc.- sont profondément déstabilisés par la modernisation de l'économie.

La difficulté de se structurer sur un plan européen, déjà évoquée pour les Etats vaut évidemment aussi pour les acteurs sociaux.

Car la négociation d'un nouveau contrat social - qui doit partiellement être menée sur un plan européen, pour retrouver des marges de manœuvre, des degrés de liberté - requiert la constitution d'un acteur social structuré sur ce même plan, ce qui est très difficile à réaliser, mais c'est un objectif.

A ce propos, on peut apprécier des évolutions, comme celle des comités d'entreprise européens : pour les groupes transnationaux, la volonté d'avoir des conversations régulières se développe, mais on en est encore globalement à un stade très embryonnaire.

Dans la dynamique politique, sociale et culturelle il y a donc une bataille culturelle à mener, sur le plan européen, contre l'idéologie néolibérale. Il faut aller plus vite, et mon espoir est

que les formations politiques qui ne se retrouvent pas dans ce courant néolibéral intensifient leur intégration européenne en tant que telle, qu'émergent des partis politiques européens qui puissent mener la bataille culturelle et politique, et relancer ainsi des mécanismes de concertation sociale patronat-syndicat qui patinent en fait tant sur le plan national qu'euro péen.

Revenons à la Belgique. On a assuré que l'objectif principal des lois-cadres était de sauver le modèle social à la belge, «comme on l'a toujours connu». C'est un peu de la rhétorique, car le modèle de négociation - qu'il faut préserver évidemment - doit évoluer **et** sur le plan national **et** sur le plan européen pour donner à l'autorité politique un rôle d'initiative et d'impulsion beaucoup plus grand. Dépasser l'idéologie néolibérale, et l'Europe néolibérale, suppose une intégration européenne de forces politiques progressistes.

Comme représentant du courant écologiste, je pense que c'est à cela aussi que les écologistes européens et au niveau national veulent contribuer.

(Propos recueillis et transcrits par MG.)

à propos du néolibéralisme des élites centre-européennes

nicolas bárdos-féltoronyi

Au centre de l'Europe, le néolibéralisme apparaît comme le discours économique par excellence des nouvelles élites depuis quelques vingt ans. Expression d'une quête incessante de légitimité, ce discours se réfère à la vertu d'abord du marché, puis de la privatisation en tant que symbole et réalité de «l'ouverture à l'Occident» capitaliste et d'une «libéralisation» équivoque. Cette tentative de se légitimer se résu-mera par la formule suivante :

(MARCHE + PRIVATISATION) = BONHEUR à l'occidentale

Or, après l'abandon par étapes de toute intention planificatrice, les partis uniques ne conviennent plus pour arbitrer les conflits au sein des élites, qui croissent notamment dans le domaine socio-économique. A partir des années 1970, ces partis d'Etat sont, progressivement et selon les pays, en voie d'implosion. Donc, il s'agissait de trouver de nouvelles solutions pour légitimer, réguler et légaliser l'appropriation des avoirs acquis par les classes dominantes sous les régimes stalinien et néostalinien. A partir des années 1980-85, au slogan cité ci-avant s'ajoute celui qui revendique progressivement le multipartisme et les élections libres. La formule en extension deviendra ainsi plus complète, et désigne les nouveaux composants des discours :

(MARCHE + PRIVATISATION) +
 (MULTIPARTISME + ELECTIONS LIBRES)
 = BONHEUR à l'occidentale

Comme dans beaucoup de pays en voie de sous-développement, cette double revendication politique devient, au centre de l'Europe, la forme élégante et suffisante pour départager le pouvoir politique entre les divers courants des élites, en dispute sur des questions secondaires mais unies par un consensus solide sur l'essentiel. D'une part, ce consensus porte précisément sur la nécessité de légitimer, réguler et légaliser l'appropriation privée. D'autre part, il fait accepter l'idée et le fait de l'endettement extérieur souvent massif - envers les groupes financiers, les firmes industrielles et les Etats capitalistes - comme signe d'une «ouverture à l'Occident» et de «libéralisation» interne. Ces stratégies mènent depuis une quinzaine d'années à la tiers-mondisation socio-économique des pays concernés, sous l'égide des élites locales et dans le processus de l'internationalisation du capital mise en œuvre par les banques et firmes multinationales ainsi que par les Etats de la Triade.

A partir du début des années 1990, les discours se complèteront d'affirmations véhémentes concernant l'urgente adhésion aux entités euro-atlantiques telles l'OTAN et l'UE, cette adhésion étant conçue comme source de légitimation extérieure. Outre des nationalismes locaux opportunément entretenus, l'invocation de ces thèmes apparaît, à mes yeux, autant comme fuite en avant devant les échecs socio-économiques patents que comme la recherche d'une sorte de renforcement d'alliances de classes dominantes entre le Centre et l'Ouest de l'Europe. La formule définitive se présente dès lors comme suit :

(MARCHE + PRIVATISATION) +
 (MULTIPARTISME + ELECTIONS LIBRES) +
 (NATIONALISME LOCAL + ADHESION à l'OTAN et à l'UE)
 = BONHEUR à l'occidentale

En privilégiant le premier doublet de l'équation et pour pouvoir soutenir l'argumentation, il conviendra d'abord de resituer ce que j'appelle «le Centre de l'Europe», puis de montrer dans cette partie de notre continent le jeu des élites et de leurs discours, pour rappeler enfin les résultats politiques et économiques obtenus par les nouvelles élites/classes dominantes.

où se trouve et qu'est-ce que «l'Europe du centre» ?

Passant du fascisme et du nazisme au néolibéralisme et néo-conservatisme, en ayant «bénéficié» entre-temps, pendant quarante années, du stalinisme et du post-stalinisme, «l'Europe de l'Est» n'existe aujourd'hui plus en tant que telle. Elle est éclatée, morcelée et se trouve à présent divisée en deux : la Russie d'une part, et l'Europe du Centre de l'autre. Entre la Russie et l'Union européenne, l'Europe du Centre émerge progressivement et s'inscrit sur un territoire allant de la Baltique jusqu'à la Méditerranée ¹.

Fort vaste, elle n'est ni la *Mitteleuropa* bismarckienne ou hitlérienne, ni une reconstitution de la Monarchie austro-hongroise. L'une comme l'autre sont historiquement dépassées. A présent, elle est fragmentée, atomisée par la prolifération des Etats : depuis la fin des années 1980, on passe de sept à quelques vingt petites entités. Ce morcellement fait évidemment l'affaire des grands voisins.

Les pays de l'Europe du Centre sont historiquement et encore actuellement, à la fois : à la périphérie, par rapport aux «centres» séculaires du capitalisme international, d'où une position géopolitique «coincée» et des économies extraverties/dépendantes; en phase de libération ou de décolonisation depuis le début du XIX^e siècle; en modernisation tardive du point de vue de la sécularisation, de l'industrialisation et de l'urbanisation.

de l'ancien régime à ...

Dans cette partie de l'Europe, l'Ancien Régime ne s'achève qu'avec la Libération en 1944-45, par le passage de régimes plus ou moins forts ou fascistes à des régimes qui deviendront vite staliniens puis néo-staliniens. Géopolitiquement, depuis le XV^e ou le XVI^e siècle, les pays de la région n'ont pas le choix de leurs voisins impérialistes turcs ou russes, prussiens ou habsbourgeois : il en demeure, encore aujourd'hui, une attitude antirusse, qui ne fait qu'alterner avec un antigermanisme de force égale.

1. Je prends la liberté de renvoyer à quelques uns des articles que j'ai écrits sur ce thème. Voir en bibliographie.

Après plusieurs années de négociations, l'Acte d'Helsinki fut signé en 1975. Il garantit, dans l'esprit harmélien, les frontières d'après-guerre, soutient la paix par le désarmement et la coopération économique, et assure un développement culturel et politique par l'exercice des droits de l'homme. Par cet acte fondamental, le rapprochement des deux Allemagnes (à l'exclusion d'autres territoires allemands) et l'autonomie de l'Europe du Centre sont devenus possibles. Les peuples ne s'y trompent point et, devant ces évolutions, entament des efforts en vue de réformes. Aussi l'avènement de Jean-Paul II en 1979, et celui de Gorbatchev en 1985 accentuent-ils partout les pressions : comme dans le jeu de dominos, les gouvernements néo-staliniens s'affaiblissent l'un après l'autre et tombent d'une façon plus précipitée en 1989-90.... et nos médias se réveillent en découvrant des réalités déjà bien anciennes de cette partie de l'Europe.

Une chance pour l'Europe du Centre ? Bien sûr, elle avait connu ses heures de gloire mais, ces derniers siècles, elle n'a guère eu le choix des puissances qui l'envahissaient. Même aujourd'hui, elle demeure toujours fort dépendante de ses voisins de grande puissance telle l'UE, l'OTAN ou la Russie.

...une industrialisation, une sécularisation et une urbanisation retardées

Occupée, envahie et colonisée, l'Europe du Centre reste par ailleurs marginalisée par rapport aux «centres», tant à l'Est et au Sud que surtout à l'Ouest. Sa position «périphérique» l'a marquée depuis le début de l'époque moderne. Il en résulte un retard de la modernisation. Elle ne propose une réforme agraire sérieuse et n'entame sa véritable industrialisation qu'après 1945, au moment de sa libération par les Soviétiques et quelques cent à cent cinquante ans plus tard que nos pays d'Occident.

Le processus enfin lancé permet l'industrialisation, mais la société reste traditionnelle devant la modernité en termes politiques, culturels, sociaux, familiaux,.. avant comme après 1989. Le retard d'industrialisation a freiné l'urbanisation, qui a débuté seulement à la fin du XIX^e siècle. Or, pendant l'époque moderne, l'urbanisation semble bien être liée à une certaine organisation socio-politique plus démocratique. C'est donc seulement en 1944-45, à la Libération, que la sépara-

tion réelle entre l'Église et l'État est acquise et qu'un système d'enseignement général pour tous est mis en place. Malheureusement, ces évolutions positives mais récentes se réalisent dans un contexte de soviétisation.

Périphérique, coincée géopolitiquement, insuffisamment modernisée et décolonisée depuis peu, l'Europe du Centre telle qu'elle est aujourd'hui ne peut être qu'en recherche incessante d'identité. Cette recherche s'avère tantôt un facteur de libération, grâce au patriotisme, tantôt un facteur de tension par le nationalisme. A présent s'y répand l'antisémitisme, voire la xénophobie. S'y pratiquent la séparation ou la décomposition de pays. S'y développent des guerres civiles, des mafias et des corruptions multiples.

On observe de fréquents changements de gouvernements. L'élite, les dirigeants, mais aussi une partie des populations concernées aspirent à recréer de «grandes» Croatie, Serbie, Hongrie, Pologne, Lituanie, Grèce ou Albanie. Or, à peu d'exceptions près (les Basques, les Irlandais du Nord ou les communautés belges), l'Europe occidentale n'a surmonté que récemment les tensions du nationalisme et des différences religieuses. Et, il fallut pour cela passer par deux guerres mondiales atroces, accompagnées de quelques «épurations ethniques» de triste mémoire : les Juifs, les Tsiganes, les gens de gauche, les Allemands, les communistes, etc. Ce qui fut difficile pour l'Europe occidentale ne le serait-il pas autant pour le centre de l'Europe ou la Russie ? Combien de guerres faut-il mener pour que ces pays «entrent en Europe» ?

Une déstalinisation pénible, accompagnée d'une recomposition des élites, et l'affaiblissement de la croissance économique, joints à l'intrusion d'un capitalisme «sauvage» à partir de la fin des années 70 font qu'actuellement des pans entiers des économies centre-européennes se sont mis sous le contrôle de capitalistes/propriétaires occidentaux. Les populations locales n'en bénéficient que marginalement. Or le capital occidental craint l'évolution géopolitique de cette partie de l'Europe et investit peu. D'où crise économique, inflation énorme et chômage dramatique.

La question de l'État reste aussi posée. Après le fascisme et le nazisme d'avant 1945, et un système stalinien consécutivement à cette date, l'implosion des partis uniques entraîne

celle des structures étatiques, puis maintenant celle de la société. Ces pays connaissent non seulement des problèmes d'identité mais aussi celui de la légitimité. Il faut savoir que la composition des élites politiques, culturelles ou économiques n'indique guère de rupture en 1989. On peut estimer que les élites ne se sont renouvelées qu'à 10% : 90% appartiennent encore aux anciennes. Cela comporte peut-être des avantages, notamment celui de garantir une certaine et nécessaire continuité. Mais les classes dirigeantes manquent inégalement de légitimité.

D'où des crises et des bouleversements quasi constants, les nationalismes qui s'exacerbent. Ainsi personne ne s'étonne du retour des anciens communistes aux « affaires » : dans quinze pays sur une vingtaine ! Par rapport à la population déçue, l'élite cherche donc sa place, sa légitimité. Avec ce constat, nous sommes au cœur de la problématique à laquelle on reviendra ci-après.

la question géopolitique est aussi posée !

Entre l'Union Européenne et la Russie ne se développe-t-il pas un rapport de force à propos du contrôle de l'espace centre-européen ? Ou, suivant l'exemple des accords de Yalta, assisterait-on à un nouveau partage de l'Europe centrale et occidentale entre la Russie et les Etats-Unis d'Amérique ? S'orientent-ils vers une finlandisation, vers une sorte de neutralisation géopolitique de cette partie de l'Europe ?²

Malgré les souffrances et les folies collectives, cette sorte de neutralité serait-elle déjà obtenue en ce qui concerne le conflit yougoslave ? La réponse me semble négative si l'on songe aux derniers développements dans les Balkans. En dépit des efforts méritoires de la diplomatie de l'Union européenne, les autres grandes puissances nucléaires y interviennent massivement : le risque de balkanisation³ des Balkans ne fait que croître. Or aucune guerre n'a encore arrêté la guerre !

2. Voir, consacré aux thèmes géopolitiques, la revue *Transit*, Macht Raum Europa, Frankfurt a.M.-Wien, n°7, printemps 1994.

3. Balkanisation : le terme a désigné la stratégie des grandes puissances pour le partage d'influence dans une région du monde, tels que les Balkans historiquement, ou les pays centre-africains plus récemment.

Si l'on surmontait «à l'européenne» la crise balkanique, la neutralisation du Centre de l'Europe pourrait bien se réaliser en dépit de la volonté clairement exprimée des gouvernements concernés d'adhérer à l'OTAN ou à l'UE.

Quoi qu'il en soit, les populations centre-européennes aspirent, tous les sondages l'indiquent, à un peu de calme et de paix, à la fin de la paupérisation.

lutte des élites ou lutte des places ?

Dans la situation spécifique des pays centre-européens, la question sociale est posée, c'est-à-dire celle du contrôle de la société. Après avoir brièvement rappelé la signification des termes «élites» ou «classes dominantes», cette question sera abordée par le biais d'une analyse des élites centre-européennes et surtout des restructurations opérées en leur sein au cours des dernières décennies, restructurations qu'accompagnaient les divers discours mentionnés ci-avant⁴.

Convenons que le terme d'élites ou de classes dominantes désigne des groupes sociaux qui jouissent des positions dominantes, privilégiées ou élevées. De Pareto à Gaetano Mosca, on oppose les élites aux «masses» alors que, de Marx à Bourdieu, on évoquera des classes dirigeantes et leur rapport à la propriété - au capital économique, social ou culturel.

Il faut encore rappeler que la notion d'élite implique la supériorité d'une minorité, alors que la démocratie libérale semble supposer une égalité des conditions de tous.

Cette opposition radicale peut s'atténuer, certes faiblement, selon l'importance du renouvellement des élites. Cependant, ce renouvellement se trouve *ipso facto* limité du fait que l'héritage des positions d'élite reste encore très répandu dans la plupart des sociétés.

Les groupes de l'élite pratiquent, selon les circonstances et alternativement, des conflits d'intérêts, et des alliances défensives ou agressives par rapport aux autres groupes ou classes

4. Essentiellement et si le contraire n'est pas mentionné, les idées des paragraphes suivants se basent sur les publications locales des PECO et mon cours à l'UCL (IDRI 2109), *Analyse politique des pays de l'Europe centrale et orientale*, Ciaco, Louvain-la-Neuve, 1995, ainsi que sur la bibliographie qui y figure et sur celle qui est reprise en fin de cet article.

de la société en vue de garder leurs positions, voire pour en acquérir de nouvelles.

des sociétés en mouvements constants et leurs dirigeants

On aurait tort de considérer que «l'histoire» s'est mise en mouvement, en une fois, en 1989. Exceptée la brève période stalinienne (1947-8 à 1953) qui - succédant aux changements de régime de 1944-45 - fut caractérisée par un système totalitaire et tout à fait arbitraire, quelques dates importantes sont à retenir pour insister sur le fait que les sociétés centre-européennes ont été constamment en mouvement au cours des dernières décennies. Ces dates ont pratiquement toutes trait à des grèves ou des soulèvements importants, quoique de natures différentes.

1953	: soulèvement à Berlin
1956	: soulèvement à Poznan (Pologne) et Budapest (Hongrie)
1968	: soulèvement à Prague (Tchécoslovaquie) et Varsovie (Pologne)
1970-76	: grèves à Gdansk et Varsovie ainsi que pétition massive à Vilnius (Lituanie)
1977	: grèves dans la Vallée de Jiui (Roumanie)
1980-81	: Gdansk et Varsovie - <i>Solidarnosc</i>
1986	: soulèvement et grèves à Brasov (Roumanie)
1989	: fuite des Allemands de l'Est, chute du mur de Berlin et soulèvement de Timisoara (Roumanie)
1991	: mouvements populaires à Vilnius, Tirana (Albanie), Minsk (Biélarus) et Kiev (Ukraine).

De 1953 jusqu'à aujourd'hui on distingue, du point de vue des élites, trois périodes assez différentes.

De la mort de Staline en 1953 jusqu'au Printemps de Prague en 1968, la première période est celle du «dégel» pendant laquelle, au sein des partis uniques, une différenciation s'impose entre l'élite politique stalinienne et les réformistes.

Du début de l'*Ostpolitik* jusqu'à la fin des années 70, la seconde période se caractérise par l'apparition d'organisations d'opposants hors des partis uniques, où se côtoient des chefs syndicalistes, des intellectuels dissidents, de tout premiers écologistes, etc.

Enfin, depuis le début des années 80, et avec plus ou moins de décalage selon les pays, la troisième période a vu l'avènement de courants proprement politiques, qui s'inspiraient principalement des modèles traditionnels nés avant la prise de pouvoir stalinienne et qui ont appris à exister les uns à côté des autres.

Cette dernière période semble s'être terminée en 1994 ou en 1995 avec le retour des ex-communistes au pouvoir dans la plupart des «PECO» (pays d'Europe centrale et orientale).

Chacune de ces périodes a connu d'importants mouvements au sein des élites dirigeantes. Grâce à une certaine consolidation des régimes post-staliniens, leurs élites mirent en fait en place une distance entre «elles» et la société plus largement. Au fil du temps, une mince couche de la population de 1 à 2% est devenue riche et toujours davantage, le quart de la population a acquis progressivement une position de bien-être, certes modeste mais réellement confortable, et le reste, c'est-à-dire l'immense majorité de la société, qui a connu encore des améliorations tangibles jusqu'à la fin des années 70, subit l'exclusion et la dualisation sociales du système, qui devient de plus en plus «ouvert».

élites politiques et autres

S'attaquant à la question actuelle des élites ou classes dominantes, il est utile de distinguer celles qui sont proprement politiques (quelques milliers de personnes) et les autres. Les élites politiques centre-européennes s'activent dans les sphères des Etats et des partis uniques ou devenus multiples, et dans les domaines proches de la politique. Plus nombreuses, les autres élites se composent autant de nouveaux riches - capitalistes et possédants qui s'épanouissent dans «l'économie grise» (par exemple, «les barons verts» en Pologne, en Bulgarie ou en Hongrie dès les années 70) - que de dirigeants qui régissent la culture et la science, la santé et le droit, l'enseignement et la recherche, la foi (le fameux confesseur millionnaire de Lech Walesa) et l'idéologie, etc., ou qui se trouvent à la tête de mouvements sociaux (telles les Eglises et les organisations syndicales ou de jeunesse). Ces élites politiques s'articulent, actuellement, en plusieurs groupes ou partis. Elles sont plutôt en position conflictuelle.

Parmi elles, les survivants des communistes réformateurs ont fondamentalement une attitude anti-gauche et paternaliste qui a le ton du libéralisme conservateur du XIX^e siècle.

Venus du sein des partis uniques ou passés par la «dissidence», les intellectuels technocratiques ont joué, de leur côté, un rôle important dans les années 80, mais ils ont été éliminés dès que la lutte politique est devenue plus serrée, sauf en cas de reconversion dans une activité purement politique.

Les dirigeants populistes cherchent les contacts directs avec la population. Ils sont maîtres en simplification - «il n'y a qu'à» - et partisans de «l'unité» néoconservatrice référant à la nation. Ils rejettent, du moins en paroles, l'Ouest (capitaliste) tout en profitant de son soutien. Leurs discours sont souvent teintés de nationalisme et caractérisés par la démagogie socio-économique, les promesses faciles, qui mobilisent ainsi une partie des mouvements syndicalistes.

Ces trois premiers sous-ensembles de l'élite ont été fort souvent représentés dans les gouvernements centre-européens depuis 1989.

Par ailleurs, les «professionnels» technocrates sont majoritairement des anciens «jeunes communistes réformateurs». Ils recherchent le pouvoir pour le pouvoir en invoquant l'efficacité et surtout en prônant l'économisme parce que ces thèmes idéologiques sont à la mode. Ils peuvent être aussi bien radicaux de droite que libéraux ou écologistes.

Enfin, il existe des groupes hétéroclites tels des personnalités ou groupements néo-conservateurs, des membres des anciennes élites communistes, ou des nouveaux riches qui peuvent se permettre de faire de la «politique vraie et propre», en ne poursuivant en apparence plus aucun intérêt personnel.

Les changements sociaux, avant comme après 1989, sont des luttes des diverses élites à propos des partages des positions et des propriétés dans un contexte de mutations géopolitiques. Les rapports de force politiques comme les alliances s'établissent, à la sortie du régime précédent, entre les dirigeants des partis uniques, puis maintenant multiples, les grands fonctionnaires de l'Etat et de ses institutions, et les propriétaires ou les gestionnaires d'entreprises grandes et moyennes (privées ou publiques).

luttons et alliances

Il faut retenir que la plupart des élites centre-européennes actuelles proviennent de la formidable ascension sociale qu'ont permis les régimes de parti unique en cherchant à se consolider. Cette ascension s'est réalisée avant tout selon une volonté idéologique de former de larges couches de la population et d'y puiser pour les recrutements, en tout cas au début des régimes communistes. L'ascension fut tantôt strictement liée à l'appartenance au parti, tantôt et plus tard, dans les années 1980, pas du tout.

La formation des élites proprement politiques fut évidemment liée à l'appartenance au parti d'Etat jusqu'à la fin des années 80. En concentrant notre analyse sur la troisième période distinguée ci-avant et qui est toujours en cours, on observe que les «anciennes élites» staliniennes ou néo-staliniennes ont tiré des leçons différenciées du Printemps de Prague de 1968, et ont installé progressivement la «détente» externe et surtout interne. Ce qui a facilité leur élimination par l'avènement des élites nouvelles («les enfants ou les petits enfants de la révolution» d'après 1945).

Formées dans les meilleures universités de l'Est et surtout de l'Ouest, et choyées par leurs milieux familiaux privilégiés, ces élites nouvelles s'organisent, durant les années 1980, à l'intérieur des partis uniques ou comme «dissidents». Elles ne réfléchissent plus qu'en termes de réformes économiques et politiques. Leurs valeurs semblent être encore de gauche socialiste, d'orientation française ou allemande, ou de gauche libérale teintée d'un certain anti-étatisme. Ces élites se dispersent dans les différents secteurs économiques (souvent dans les banques), universités, mouvements ou partis à partir du milieu de la décennie pour revenir victorieusement au pouvoir, et au sommet cette fois, dans les années 90, avec le retour des «ex-communistes» aux gouvernements.

Nées de cette dispersion, les «élites néo-nouvelles» des années 80 et 90 partagent encore leur influence avec les «élites nouvelles» et occupent le pouvoir sous ses différents aspects, en attendant que les premiers gouvernements patriotiques ou conservateurs disparaissent. Leur préoccupation première n'est plus la démocratie. Leurs orientations politiques se réduisent à «l'ouverture à l'Ouest» et se traduisent

par une soumission entière aux intérêts internationaux. Elles sont dépourvues de programmes socio-politiques autres que ceux qui correspondent aux «ajustements» dictés ou suggérés de l'extérieur. Il ne leur reste dès lors qu'à suivre les tendances populistes, ce qui s'impose comme une des solutions pour se maintenir au pouvoir politique.

Une partie notable des élites au pouvoir établit des réseaux de type féodal à travers la société, dans les activités économiques, sociales ou culturelles. De cette manière, l'ensemble de ces élites contrôle la société et optimise les bénéfices qu'elles peuvent obtenir grâce à ce contrôle. Les conflits majeurs entre elles sont encore rares. Ils ne s'expriment que par certains discours, ici plus nationalistes que libéraux, là plus inspirés des slogans d'économie de marché que de politique de bien-être, plus humanistes que matérialistes, etc. Les quelques éliminations de leurs rangs concernent l'exclusion de quelques «excités» de divers ordres, tels les racistes déclarés, les anti-démocrates patents ou de véritables opposants.

la pologne : un exemple ?

A la lumière de ces quelques considérations, examinons, à titre d'exemple, le cas de la Pologne de *Solidarnosc*, et demandons-nous comment ces transformations d'élites peuvent être comprises, voire interprétées⁵.

Les auteurs observent d'abord que l'Europe du Centre connaît, à partir de 1980 environ, des mutations économiques, sociales et politiques d'une extrême gravité, plus importantes sans doute que celles des années 1920 et 30. Le régime dit communiste a créé une industrie dont les produits sont de plus en plus nombreux et assuré une large promotion sociale, la scolarisation, les changements de menta-

5. Voir en plus de la bibliographie :

Ash Timothy-Garton, *The Polish revolution, Solidarity*, Vintage Books, New York, 1985-1990; *La chaudière, Europe centrale 1980-1990*, Gallimard, Paris; et de fréquents articles in *New York Review of Books*, New York;

Michnik Adam, *Penser la Pologne, morale et politique de la résistance*, La Découverte/Maspéro, Paris, 1983, et *La deuxième révolution*, La Découverte/essai, Paris, 1990.

Modzelewski Karol, *Quelle voie après le communisme ?*, l'Aube, La Tour d'Aigues, 1995.

lité. A partir des années 70, chaque fois que les dirigeants prenaient des décisions peu populaires, ils rencontraient une opposition acharnée des travailleurs, c'est-à-dire de la majorité de la population.

Par comparaison et pour ne citer que cet exemple très illustratif à l'ensemble de la région, le plan néo-libéral de « choc » de Balcerowicz de 1989 eût été inconcevable en face de *Solidarnosc* en 1980.

En 1981, la loi martiale du général Jaruzelski ne réussit pas à détruire définitivement le mouvement, mais seulement à disperser les masses qui le soutenaient.

Lorsqu'en 1989 les dirigeants de *Solidarnosc* font leur retour sur la scène politique, le mouvement dispose d'un énorme crédit de confiance, sans être gêné par les revendications et par les résistances des travailleurs. Le plan appliqué - le fardeau de la transformation, de la crise et des inégalités croissantes - est mis principalement à charge des ouvriers industriels, des employés du secteur public, des retraités, des grandes familles et des paysans, soit quelques 80% de la population, mais ces gens ne sont plus organisés pour résister.

La question se pose évidemment de savoir pourquoi l'élite de *Solidarnosc* choisit le néo-conservatisme politique (nationalisme, une certaine forme de chrétienté, traditions, etc.) et le néolibéralisme économique (le marché, toujours le marché, et rien que le marché, c'est-à-dire le règne des possédants). On peut supposer que le choix politique convient de fait à l'Eglise catholique et à la droite classique, alors que le choix économique correspond aux exigences de l'*intelligentsia* libérale (qui sauve ainsi sa tête par l'usage abusif d'une idéologie à la mode) et des élites modernistes et réformistes de l'ex-parti unique. Réfugiées dans le monde des entreprises, ces dernières ont, à ce moment-là, tout intérêt à déréguler l'économie pour affirmer et légitimer leurs positions économiques.

Voilà pour le cas polonais. Comment les choses se sont-elles passées dans les autres pays ?

retours massifs des ex-communistes

De fait, les dirigeants arrivés ou revenus au pouvoir dans quinze pays centre-européens sur une vingtaine, proviennent des anciens partis uniques qui se sont transformés pour partie en partis socialistes ou sociaux-démocrates, et représentent pré-

cisément, dans la sphère politique, les «élites nouvelles et néo-nouvelles». Elles continuent de cette façon à maîtriser les moyens de production publics : soit en se les vendant à elles-mêmes ou avec elles-mêmes à des groupes étrangers, soit en les maintenant sous la houlette des pouvoirs publics et en restant à la tête des avoirs antérieurement déjà sous leur contrôle de type privé. En même temps, elles réussissent, par un comportement populiste ou nationaliste, à représenter politiquement ceux qui sont les perdants de leurs politiques conservatrices ou néolibérales ⁶.

Grandement aidées par la faiblesse et l'inexpérience des autres partis, leur «retour» a été rendu possible par cet assez extraordinaire amalgame composé de l'acceptation d'un néolibéralisme international, du maintien d'un secteur public puissant (dont on vend, ici et là, quelques perles à des amis étrangers), et d'un populisme ou d'un nationalisme prudent mais efficace. Les autres partis, qui ont gagné les premières élections libres, ont perdu le pouvoir après quelques années au gouvernement par excès de langage superpatriotique, par manque de compétence et par leur confiance aveugle dans les gouvernements occidentaux.

discours à la mode et combien efficace

Aujourd'hui, tant à l'Ouest qu'à l'Est, les discours s'uniformisent pour les élites au pouvoir. Le socialisme n'a, nous dit-on, plus aucune chance dans les pays ex-staliniens, ni ailleurs. Par défaut, ceci démontre la supériorité indiscutable du capitalisme. Celui-ci est assimilé purement et simplement à l'économie dite de marché, comme s'il n'y avait jamais eu de marché dans les pays ex-soviétiques, ce qui est manifestement faux, et comme si les marchés - si peu compétitifs que point - à l'Ouest n'étaient pas dominés par les grands agglomérats industriels et financiers. Il faut retenir que tous les pays à économie planifiée intégrèrent dans leur système des mécanismes

6. Voir, en plus de la bibliographie :

Drákulic Slavenka, «Nazis Among Us» in *The New York Review*, may 27, 1993;

Lengyel Zsolt, «Warten auf das Wunder» in *Zeitschrift für Politik*, Heft 3, september 1993;

■ *Le Monde*, «L'Europe des brasiers mal éteints», série d'articles parus entre les 25 et 31 octobre 1994.

de décentralisation pour ce qui concerne l'allocation des biens de consommation. Il faut aussi y ajouter évidemment l'allocation des revenus permettant d'acquérir ces biens, et le travail qui, sauf quelques années exceptionnelles, était resté librement mobile ⁷.

Au centre de l'Europe, un débat idéologique s'est construit dès les années 1980 à propos de la question de «l'économie de marché». Est-elle une économie où la propriété privée des moyens de production domine et reste réservée à moins de 5% de la population, comme c'est généralement le cas en Europe occidentale ? Ou s'agit-il, tout simplement, d'une économie décentralisée, comprenant des unités d'une certaine taille, et où la direction de chaque unité est, selon des règles bien précises, pleinement responsable sans être nécessairement propriétaire ? Ou encore, la privatisation est-elle une condition nécessaire ou un prétexte fallacieux ?

Le débat rapidement éliminé, le discours majoritaire a consisté à comparer l'évolution des économies dites socialistes avec celle des économies dites de marché et à affirmer que les premières ne fonctionnent pas d'une façon optimale, en sous-entendant que les secondes le font. Or, à partir des années 60, même les pays capitalistes les plus développés connaissent plus ou moins massivement la pollution. Et ensuite ils verront croître - les Etats-Unis d'abord, les divers pays européens plus tard au cours des années 70 - le chômage et la dualisation sociale, alors qu'en même temps les pays sous-développés qu'ils contrôlent, à quelques exceptions notables près, voient se détériorer leur situation. Il faut rappeler en plus que, jusqu'aux années 80, les taux de croissance restent élevés dans les pays de l'Europe du Centre.

Les «bons conseillers du Roi», sous la houlette du FMI ou de l'UE, promettent que les succès de la mise en place de «l'économie de marché» accompagnée de privatisations massives sont nombreux, notamment en Amérique latine. Or, dans les

7. Voir, en plus de la bibliographie :

Foucher M., *Fragments d'Europe*, Fayard, Paris, 1993;

Hobsbawm, Eric, «The New Threat to History», in *New York Review*, december 16, 1993;

Oschiels Wolf, «Bulgarien: Zwischen Not, Krise und vager Hoffnung», in *Ost-West Informationsdienst ZdK*, n°182, 24 Mai 1994.

rare pays latino-américains pour lesquels le mot succès a un sens, l'économie publique préside vigoureusement au développement, en opposition nette avec les recommandations des institutions internationales, et comme c'était le cas pour la plupart des pays européens aux XIX^e et XX^e siècles.

comment évaluer dès lors l'évolution politico-idéologique de l'Europe du Centre ?

y a-t-il une corrélation entre la question sociale négligée et la pagaille économique ?

Agathonos Mähr⁸ observe modestement que le coût social de la « transition » - initiée, bien avant 1989, par l'Occident autant que par les élites locales - est beaucoup plus élevé lorsque les processus de réformes et les « programmes d'aide » négligent totalement la dimension sociale. Il peut être tel qu'il met en péril l'ensemble de la reconversion visée. Tant dans les pays bénéficiaires qu'à l'échelon européen, les syndicats ont été délibérément exclus de la planification et de la mise en œuvre des processus et des programmes.

La foi opportuniste dans la toute-puissance des prétendus mécanismes du marché est devenue totale pour les classes ou élites locales et internationales. La politique économique se limite essentiellement à la privatisation qui, d'évidence, n'entraîne intrinsèquement aucune modification des structures; elle n'entraîne qu'un changement de propriété: le plus souvent, il ne s'opère qu'une substitution du monopole privé (national ou international) au monopole public, sans garantie de contrôle public et démocratique.

Le niveau de vie moyen est retombé à ce qu'il était au début des années 1980. Cet appauvrissement s'est opéré par une désorganisation de la production et du commerce, surtout extérieur. Jouant le rôle d'économies développées jusqu'il y a dix ans, les pays du CAEM (marché commun communiste) avaient eu une position favorable par rapport à l'URSS alors que, depuis, leur commerce extérieur prédominant avec

8. Agathonos Mähr, Bettina, *Les aspects sociaux des programmes d'assistance aux PECO et à la CEI*, Institut syndical européen, Bruxelles, 1992.

l'Occident les met dans une position de pays sous-développés. Il en résulte un chômage massif, un abaissement des prestations sociales et surtout une augmentation des prix accompagnée d'une politique restrictive en matière de salaires, d'allocations sociales et de pensions, et par contre aucune limitation ni taxation à l'explosion des revenus de la propriété. On prétend, comme chez nous, que les économies ne peuvent plus supporter les charges dites sociales. «On ne peut pas avoir une économie sous-développée et un système de Sécurité Sociale à la suédoise», dit-on : or, comme dans nos pays, l'introduction de la Sécurité Sociale dans les années 40 et 50 s'est faite à un niveau de développement deux à trois fois inférieur au niveau actuel.

Ce sont, faut-il le souligner, les femmes qui semblent être le plus durement touchées par les réformes puisqu'elles sont les premières à perdre leur emploi, à être renvoyées à leurs foyers ou à souffrir des réductions du niveau des dépenses sociales, lesquelles se concrétisent par la diminution du nombre de garderies et de jardins d'enfants, et menacent de réelle pauvreté les mères célibataires et les chômeuses. La santé des enfants en subit par ricochet les effets déplorables. L'UNESCO en fait d'ailleurs état. La Commission de l'UE se montre réticente même à l'idée de faire intervenir l'Organisation mondiale du travail - qui, comme on le sait, est tripartite (gouvernement, patronat et syndicat) - alors qu'elle développe avec les firmes capitalistes des relations dans le cadre de la coopération avec les PECO.

La plupart des politiciens du Centre-Est européen unissent leurs voix à celles des politiciens aux idéologies les plus conservatrices de l'Ouest pour décrier le rôle du secteur public et de la politique économique de l'Etat. Ils font tous comme si le développement économique des pays occidentaux n'était pas réalisé dans des économies mixtes ou comme si la privatisation et la dérégulation - accompagnée toujours de re-régulation - étaient des panacées en soi. L'attitude massivement négative des organismes multilatéraux publics, des firmes et banques multinationales privées et des gouvernements post-communistes locaux s'affirme à l'égard des organisations syndicales, du «dialogue social» et des questions sociales en général. Cette attitude suscite évidemment des difficultés supplémentaires et réduit l'adhésion de la population, même à propos des réformes d'ordre public indispensables. D'où la

tendance autoritaire à l'intérieur et la réponse «à la Schengen» de l'UE. La pagaille apparemment voulue s'accroît du fait de la rivalité incontestable entre l'UE et les Etats-Unis, notamment quant à la prédominance de l'un ou de l'autre à l'égard des pays en question.

est-ce le modèle fujomoriste ?

L'analyse de l'évolution du Pérou sous la direction de Fujimori permet, selon Laigneaux⁹, d'établir un modèle significatif et général de développement pour des pays «périphériques» au sein de «l'économie-monde capitaliste». A la place du modèle de substitution à l'importation par planification plus ou moins systématique et autonome, un nouveau modèle de modernisation tend en fait à se proposer. Il associe les vocables démocratie, privatisation et marché.

Nombreux ont été les observateurs qui pensaient arrivée la fin des oligarchies traditionnelles, de type *apparatchiks* ou aristocratiques.

Or, le modèle fujomoriste ne crée qu'une alliance entre la police, les forces armées, les représentants du patronat et les technocrates liés aux grandes institutions internationales ou aux groupes financiers et aux gouvernements de certains pays du «centre». Néanmoins, ce modèle rencontre simultanément un des intérêts majeurs de ces derniers groupes et aussi d'une partie - certes minoritaire mais notable - de la population : rétablir l'ordre, un quelconque ordre. Le processus en jeu consiste à opérer la modernisation exogène par le rétablissement de l'ordre interne, par la *democratadura* et sous la houlette des conseillers extérieurs. L'un se réalise par des mesures d'exception et des renforcements des forces de l'ordre, tandis que l'autre s'exerce par les conseils «insistants» de dérégulation, privatisation et recul de l'Etat dans toutes ses sphères traditionnelles d'action.

D'aucuns évoquent pour caractériser l'évolution des économies qui subissent ce type de modernisation, le terme de «transition vers l'économie de marché». Ce qui rend difficilement acceptable le concept de transition, c'est justement la persistance des élites de pouvoir et des intérêts qu'elles défendent. C'est d'ailleurs un discours idéologique et incohé-

9. Laigneaux A., «Autoritarisme facile, difficile modernité», in *La Revue Nouvelle*, avril 1995.

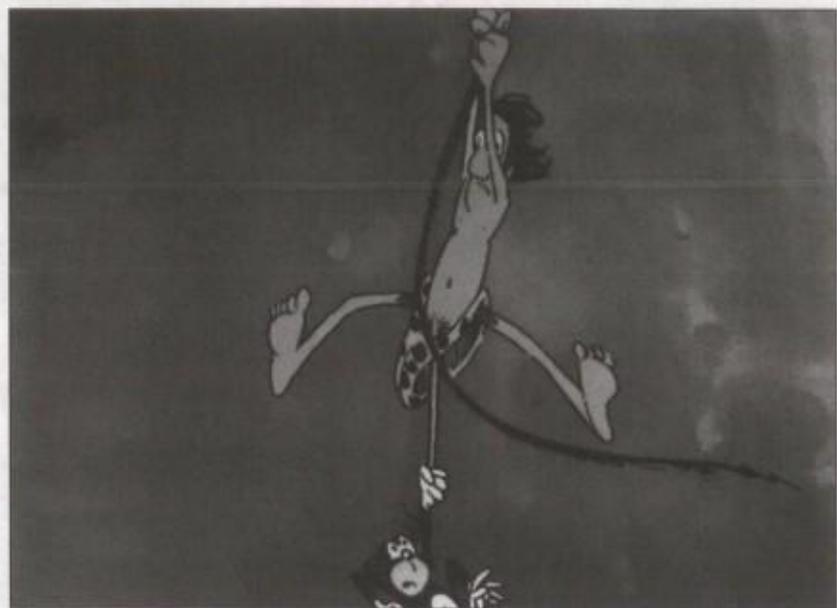
rent qui les trahit. Au nom de l'efficacité du marché, la misère de la majorité s'accroît et les gouvernements locaux perdent toute capacité d'intervenir, qu'il s'agisse de catastrophe naturelle ou des aléas de l'évolution socio-économique. A ces gouvernements, il ne reste plus qu'à mener des «guerres à faible intensité», contre leurs propres peuples ou contre leurs voisins.

S'agit-il de copier le mode de production néo-asiatique entendu comme une manière d'administrer la société d'un pays de la périphérie et ce, d'une façon qui soit favorable aux intérêts dominants, tant internes qu'externes ? S'agit-il de la néocolonisation dont on a tellement parlé dans les années 60 ? Ou s'agit-il d'une nouvelle manière d'intégrer massivement des économies entières à l'accumulation du capital à échelle mondiale ? Le nouveau modèle de modernisation combine en réalité le mode de production néo-asiatique, le néo-colonialisme et l'intégration massive, qui sont parfaitement compatibles entre eux.

Sur base de ces considérations, deux modèles de développement se conçoivent pour l'Europe du Centre. L'un correspondrait à l'absence de modernisation accompagnée de conflits d'éclatement et de fragmentation, à une sorte de tiers-mondisation par rapport au monde capitaliste et à un appauvrissement massif. L'autre serait une modernisation fujimoriste, une sorte de latino-américanisation autoritaire et soumise à l'extérieur. Le choix du modèle dépendra beaucoup des conditions géopolitiques.

une autre hypothèse

Il convient d'aller plus loin dans l'analyse et d'observer avec Peemans que *«la mondialisation est à voir autant comme un processus socio-politique que comme une fatalité économique et technologique. L'internationalisation croissante des conditions de l'accumulation contraste de plus en plus avec la responsabilité laissée aux Etats de gérer les séquelles de l'endettement encouru surtout dans les années 70, et qui a créé les conditions de cette accumulation internationalisée. Cette évolution est créée par la pression de nouvelles couches moyennes liées aux pôles performants du centre, et qui considèrent que leur prospérité ne dépend plus des initiatives*



de l'Etat, mais qu'au contraire celles-ci restreignent leur champ d'autonomie»¹⁰.

Le climat idéologique produit correspond au déploiement de la pensée libérale dans les domaines politiques et sociaux; dans le Tiers-monde, le retour de la démocratie parlementaire, basée sur le pluripartisme, a été vécu comme coextensif au renforcement de l'économie dite de marché, consolidé lui-même par la réaffirmation de la société civile face à l'Etat. Cette évolution idéologique permet, toujours selon Peemans, la mise en œuvre de l'idée envahissante de la compétitivité et de la performance. Plus de luttes de classes. Le conflit s'inscrit comme une lutte entre le passé et l'avenir. Le rôle de l'Etat est présenté comme un élément de rigidité institutionnelle qui freine le changement, c'est-à-dire la mondialisation du capital financier. La démocratie devient une des composantes institutionnelles requises par l'économie dite de marché.

C'est dans ce contexte qu'on peut interpréter la percée de l'idéologie de la «transition à l'économie de marché et à la démocratie» au Centre de l'Europe dans les années 80. Utilisant une nouvelle «langue de bois», les relais consentants, les élites locales dans les pays concernés jouent un rôle majeur à ce propos. Abandonnant les frontières nationales, les clivages reviennent entre les classes sociales, entre la *jet society* internationale et les larges couches populaires de différents pays. Ainsi, l'intégration à l'économie ouest-européenne ne peut correspondre, ici comme ailleurs, qu'à la destruction, la fragmentation, l'atomisation, la désarticulation, qu'à de multiples fractures politiques, culturelles, sociales et économiques.

Il suffit de rappeler les taux impressionnants d'abstention aux élections dans de nombreux pays de «nouvelle démocratie», à l'Est comme au Sud, où les populations étaient supposées désirer ardemment «la démocratie avec marché», ou le paradoxe du retour massif des élites des anciens partis uniques par la voie parlementaire dans les pays centre-européens. Le thème de «l'effondrement des régimes communistes» ou de «l'écroulement du totalitarisme» en 1989 est déjà un peu éculé, et ne fait que marquer l'embarras des commentateurs.

10. Peemans J-Ph., «Mondialisation et développement durable: 'meilleurs des mondes capitaliste' ou 'projet socialiste'», in *Cahiers Marxistes*, décembre 1994, pp. 43-70.

La mondialisation induit aussi un «déficit identitaire» croissant à un moment où l'Etat-Nation, ici et là-bas, affaibli par les politiques d'adaptation «aux exigences du marché internationalisé», n'est précisément plus capable de rendre crédible ses promesses.

La demande de démocratie et de marché est une demande visant essentiellement à supprimer les excès de contrainte politique et économique qui perturbent profondément les conditions de reproduction de la vie sociale. Après 1945, la tâche de l'accumulation fut attribuée à l'Etat, surtout dans les pays de l'Europe du Centre. Cette évolution a progressivement affaibli les capacités de résistance de la sociabilité populaire face à la montée d'une couche de gestionnaires, membres des partis d'Etat. 1989 n'est, selon Peemans, qu'une péripétie d'un processus conflictuel de longue période entre ces gestionnaires et le reste de la population. En fait, dès les années 70 ou 80 selon les pays, une majorité de ces anciens *apparatchiks* se reconvertissent en *managers* performants et procèdent à la privatisation et au démantèlement clandestins, puis ouverts des usines et des coopératives.

les conseillers ne sont pas les payeurs

Les PECO sont envahis par des milliers de conseillers, économistes ou du moins se présentant comme tels. Ces conseillers sont fréquemment ceux qui se sont reconvertis du travail au Tiers-monde. Lendvai¹¹ met en évidence qu'ils connaissent admirablement les arcanes des institutions internationales qui distribuent des contrats de coopération, de conseil et d'expertises. Remarquables subsidéologues (ou «subsidéologues»!), ils ont souvent beaucoup étudié une et une seule des théories économiques : la théorie néoclassique de l'équilibre général, dont les présupposés n'ont aucun rapport avec le monde capitaliste du passé ni celui qui actuellement s'internationalise, voire se mondialise.

Ils ont, parfois, une connaissance de l'économie américaine ou atlantique mais cette connaissance s'avère sans utilité, qu'il s'agisse du Tiers-monde ou des pays centre-européens. Enfin, cependant, comme beaucoup de dirigeants de ces pays, surtout les dirigeants qui proviennent d'élites des partis

11. Voir bibliographie.

uniques, ils ont aussi été formés de la même façon, dans les mêmes universités. Aussi la complicité s'établit-elle aisément entre les conseillers étrangers et les gouvernants locaux. Certes, ni les uns ni les autres ne sont les «payeurs», mais bien la majorité des peuples en termes de chômage, régressions sociales, démantèlement de la Sécurité sociale, migrations quasi-forcées, inflations, etc.

le nationalisme comme instrument de pouvoir

A côté des discours de type néolibéral, il y a parfois également des discours d'inspiration nationaliste ou néoconservatrice. Qu'il s'agisse du discours patriotique ou nationaliste, il est intéressant du point de vue politique de repérer la façon dont les identités ethniques ou nationales sont socialement construites, et par quelles parties de la population concernée¹². Le patriotisme insistera sur une histoire commune et populaire pour que la nation puisse exister, alors que le nationalisme n'est que l'instrumentalisation des appartenances ou des quêtes identitaires par des élites en vue d'exercer le pouvoir.

La «décolonisation» de l'Europe du Centre était probablement impensable sans les patriotismes qui ont permis l'auto-définition collective, et pas nécessairement agressive (voir la révolution dite de velours en ex-Tchécoslovaquie). Néanmoins, les événements de caractère nationaliste en ex-Yougoslavie mettent en évidence les méfaits d'une **ethnification des rapports sociaux** et de la **démonisation de l'Autre**. On peut assister ainsi à l'utilisation du discours totalement maîtrisé de l'efficacité économique, du nationalisme ou de l'ethnicité comme

12. Voir, en plus de la bibliographie :

Colovic Ivan, «Les mythes politiques du nationalisme ethnique», in *MIR-IRG Info*, n° 1 & 2, Avril 1995;

L'état du monde, Annuaire économique et géopolitique mondial, La Découverte, Paris (publication annuelle);

Franq Bernard, «Les identités nationales et leurs rapports à l'Etat», propos autour du thème 'L'Etat-nation: crise ou mutation', colloque à l'UCL des 13, 14 et 15 mai 1993, in *Recherches Sociologiques*, vol. XXV, n° 1, 1994;

Judt Tony, «The New Old Nationalism», in *New York Review*, May 26, 1994;

Sellier A. & Sellier J., *Atlas des peuples d'Europe centrale*, La Découverte, Paris, 1991;

Sked Alan, «Nationalism in the 'fin de siècle' Habsburg monarchy», *European Review*, vol. 2, n°3, 1994.

moyen d'accès combiné au pouvoir et à la domination. Les élites vont manœuvrer en accord avec leurs intérêts et avec ceux des groupes ethniques ou de classes qu'elles sont censées représenter. Tout devient dès lors un instrument politique entre les mains des élites.

Pour cette partie de l'Europe comme pour d'autres pays plus ou moins pauvres, les pressions politiques des «bailleurs de fonds» publics et privés sont accompagnées de l'imposition de programmes dits d'ajustement structurel, auxquels s'ajoutent les exigences spécifiques et massives des firmes et groupes financiers privés, souvent plus importants que les pays en question. Or ces programmes et ces exigences provoquent de la misère dans les populations, mais aussi un réveil identitaire - à connotation souvent ethnique - dominé par la violence. De plus, comme Lendvai le montre, la majorité des élites intellectuelles procèdent, par nécessité ou opportunisme, à une (re)nationalisation de la culture - les arts, la pensée, la mémoire, l'histoire, etc.- et fournissent ainsi le soubassement idéologique du nationalisme transmis par les médias.

Inscrites dans un contexte international, les élites dirigeantes ne se contentent pas d'afficher une ouverture démocratique, elles font aussi subir les effets des ajustements structurels. Il en résulte que la société s'ajuste aussi en termes nationalistes et xénophobes. La société est devenue démocratique, parce qu'existent désormais les partis multiples et le droit de vote, mais en réalité elle est porteuse d'exclusion et même d'extermination des populations qui peuvent déranger le processus et les intérêts des privilégiés.

La légitimité ultime des dirigeants est essentiellement extérieure : l'UE et l'OTAN. C'est à Washington, Paris, Bonn ou Bruxelles qu'ils vont présenter leurs programmes et que, sous le vocable de la privatisation, ils peuvent vendre, sans projet social quelconque, le patrimoine économique de leurs pays aux groupes privés occidentaux et justifier leurs acquisitions propres. Le nationalisme de l'agir politique interne se combine donc avec une **légitimisation dénationalisée**.

La réaffirmation des phénomènes identitaires et leur manipulation sont l'indicateur par excellence d'un mal-développement et d'instabilité politique. L'une comme l'autre entraînent la marginalisation progressive de franges importantes de la popula-

tion autant que celle des régions périphériques. Il existe ainsi un cercle vicieux qui, partant de la faiblesse de l'Etat moderne, conduit à adopter les politiques d'ajustement structurel. Moins d'Etat et plus d'économie favorisent l'émergence des nouvelles élites qui se vouent à gérer les transformations de leurs sociétés dans le but de répondre aux normes du capital internationalisé.

Contrairement aux thèses néolibérales, les manifestations identitaires exacerbées résultent de la délégitimation de l'Etat car, présentement, celui-ci devient incapable d'imposer l'identité citoyenne sur l'ensemble de son territoire et à l'ensemble de la population. Le malaise de celle-ci, qui est en quête d'une nouvelle identité et libérée de l'imposition d'une identification citoyenne forte et protectrice, peut être manipulé par des politiciens sans autre projet politique. Cette catégorie de politiciens tente la dérive du succès aisé et quasi garanti dans le domaine ethnique ou intégriste.

du discours néolibéral au mal-développement, en passant par la victoire des élites locales

La paupérisation des populations centre-européennes se poursuit depuis le début des années 80 et sous le slogan de «l'ouverture à l'Ouest». Comme dans la plupart des pays du monde, cette régression est variable selon la pénétration des firmes ou groupes financiers.

L'internationalisation du capital signifie spécifiquement pour les pays centre-européens deux choses. D'une part, il s'agit d'arrivages modestes de capitaux sous forme essentiellement de **prises de participation en vue du contrôle économique par la propriété**. Il n'y a que peu d'investissements véritables, et dès lors les prises de participation n'impliquent que rationalisation et diminution de l'emploi. D'autre part, comme la revue *CEPII*¹³ le montre, leurs exportations vers les pays de l'ancien CAEM et vers les pays non-européens de l'OCDE régressent, alors que celles orientées

13. *CEPII*, L'Europe centre-orientale et l'Union Européenne : du commerce à l'intégration, n°127, septembre 1994; Relations euro-méditerranéennes : une nouvelle donne ?, n°130, décembre 1994;

vers l'UE augmentent d'une façon vigoureuse. Ceci compensant en volume largement cela. Ce qui signifie que dans les domaines du commerce extérieur où les pays centre-européens avaient antérieurement une position de force, ils la perdent en voyant leurs économies devenir **extraverties, dépendantes et déstructurées, voire «sous-traitantes»**.

Ainsi les exportations sont-elles toujours davantage basées sur des industries traditionnelles à basse rémunération, et notamment celles des matières premières. Les ventes du Centre de l'Europe aux pays de l'UE dépendent d'une façon croissante des opérations de sous-traitance. *«Ces opérations de délocalisation sont source de revenus et d'emplois pour les PECO, mais ces apports demeurent éminemment précaires et volatiles (...) et laissent un maximum de flexibilité aux donneurs d'ordre. On peut envisager une évolution (...) où les économies d'Europe centrale s'aligneraient progressivement sur un modèle de commerce intra-industriel, aidées par leur intégration dans des réseaux de production des firmes multinationales»* souligne l'Institut de Vienne pour l'économie comparée.

A part la Hongrie, la Bulgarie et l'Estonie, tous ces pays sont, de plus en plus, importateurs nets en matière agricole. Il y a à cela deux raisons : les privatisations souvent maladroites dans le secteur agricole et l'emprise croissante du capital étranger. Celui-ci s'impose par un quasi *dumping* dans les filières agro-industrielles, où les coûts se comparent avec l'agriculture la plus développée des pays de l'UE ou avec celle des pays méditerranéens du Sud à salaires de misère. Quasi partout, le secteur industriel est gravement atteint. Ainsi assiste-t-on à une politique que l'on pourrait appeler la **substitution de l'importation à l'économie locale**, ce qui est proprement dramatique; d'où d'ailleurs des difficultés de balance des paiements et des augmentations d'endettement parfois fulgurantes.

(suite de la note 13)

Futuribles, Perspectives économiques de l'Europe centrale et orientale, n°182, décembre 1993;

Laurent P.-J., «L'aide d'urgence ou l'urgence de penser l'autre», in *La gazette du Sped*, UCL, Louvain-la-Neuve, 1995;

Wiener Institut für Internationale Wirtschaftsvergleiche - WIIW, divers cahiers, Wien, 1994-95.

Le service des dettes est tel que, quelle que soit la croissance économique réelle, les économies régresseront sous le poids de la charge de la dette extérieure. Voulu pour résoudre le problème de la dette, une accélération des exportations diminue inéluctablement le volume des biens et services disponibles à l'intérieur de ces pays. Les succès des plans de «transition» sont particulièrement modestes, qu'il s'agisse de méthodes de «chocs» ou «graduelles», ou encore de celles préconisées par les dirigeants locaux ou par les instances dites internationales. Il suffit d'observer les régressions en termes réels autant que les chiffres d'inflation et de chômage.

C'est donc le parfait succès du discours néolibéral. Et c'est une garantie du maintien quasi total des élites antérieures au pouvoir. C'est par voie de conséquence le développement du sous-développement, l'accentuation du caractère périphérique des économies et la dualisation des sociétés.

orientation bibliographique

Bárdos-Féltoronyi Nicolas & Sutton Michael (dir.), *L'Europe du centre, 50 années révolues ?*, De Boeck, Bruxelles, 1991;

Berliner Jahrbuch für osteuropäische Geschichte, Soziale Träger der Modernisierung in Osteuropa, n°2, 1995;

Blotnicki Laurence, «La restructuration agraire en Europe centrale et orientale», in *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. XXIV, n°2, juin 1993;

Castellan G., *Histoire des peuples d'Europe centrale*, Fayard, Paris, 1994;

Castellan G., *Histoire des Balkans*, Fayard, Paris, 1991;

Lendvai Paul, «Zwischen Hoffnung und Ernüchterung, Reflexion zum Wandel in Osteuropa», *Jugend & Volk*, Wien, 1994;

Maurel M-C., «La résistance des paysans d'Europe centrale», in *le Monde Diplomatique*, avril 1993;

Mink G. & Szurek J-Ch., «Anciennes et nouvelles élites en Europe centrale et orientale», in *Problèmes économiques et sociaux*, n°703, Documentation française, 30 avril 1993;

Modzelewski Karol, «Ce qui est arrivé à Solidarité», in *Le Monde Diplomatique*, novembre 1994;

Potel J.-Y., « Quel contrat social pour l'Europe de l'Est ? », in *Le Monde Diplomatique*, novembre 1994;

Schreiber *et al.*, *L'Europe centrale et orientale*, Documentation Française, Paris, publications annuelles 1989-1995;

Szalai Erzsébet, « La nouvelle élite », in *Cahiers Marxistes*, n°173, avril-mai 1990.

publications récentes de l'auteur

- « Les frontières qui deviennent des murettes de cimetière... ou la question du nationalisme en Europe Centrale », in *Cahiers Marxistes*, n°173, avril-mai 1990;
- « Géopolitique de l'Europe Centrale : incertitudes ou solidarités, instabilités ou coopération ? », in *L'Entreprise et l'Homme*, n°3, mai 1990, pp. 93-100;
- « L'Europe centrale, centripète, centrifuge... », in *Revue Nouvelle*, n°5-6, mai-juin 1990, pp. 8-25;
- « Quelques repères pour l'histoire économique centre-européenne » in Bárdos-Féltoronyi Nicolas & Sutton Michael (dir.), *L'Europe du centre, 50 années révolues ?*, De Boeck, Bruxelles, 1991;
- « Quelle géopolitique pour l'Europe centrale », in *Nations et Frontières dans la nouvelle Europe* (dir. d'E. Philippart), Interventions-Complexe, Bruxelles, 1993;
- « Face à l'Europe centrale, l'Allemagne entre le IV^e Reich et l'UE », *Objectif Europe*, n° 31-32, 1994;
- « Une minorité oubliée au centre de l'Europe : les Eglises », in *Cahiers Marxistes*, n°197, février-mars 1995;
- « Un mur de Berlin à travers l'ex-Yougoslavie ? », in *Sentiers de la Paix*, octobre-novembre 1995;
- « La géopolitique et les PECO », in *Bulletin de liaison de Rencontres pour la Paix*, décembre 1995.

nécessaire retour de l'état

yves de wasseige

le pacte social, 1945-1974

En 1945, au lendemain de la guerre, tous les courants qui forment nos démocraties, entreprises, organisations syndicales, partis politiques, ont pensé et voulu une société où des conflits mondiaux ne pourraient plus survenir.

Ce fut la création de l'ONU et de ses organismes associés, UNESCO (éducation et culture), FAO (alimentation et agriculture), OMS (santé), UNICEF (enfance). Ce furent aussi les accords de Bretton Woods (1944), établissant un système de changes fixes sur base de la convertibilité du dollar et organisé autour du Fond monétaire international et de la Banque mondiale chargée d'aider les pays en retard de développement.

En Europe, les démocraties avaient identifié une des causes fondamentales de l'expansion du nazisme en Allemagne, comme d'ailleurs du fascisme en Italie : le chômage et la situation de pauvreté de la classe ouvrière et paysanne.

Sous l'effet des programmes sociaux-démocrates, qui s'étaient amorcés dans les années 30 avec l'arrivée au pouvoir de fronts populaires dans plusieurs pays, ou de la participation au pouvoir de partis socialistes, comme aussi sous l'effet des partis communistes qui avaient joué un rôle important dans la résistance à ces dictatures, la volonté s'est clairement manifestée en faveur d'un système économique et social qui assure le plein emploi et donne une sécurité à tous.

Cette volonté était partagée par un large éventail politique, et l'ouvrage de Lord Beveridge *Le plein emploi dans une société libre* résume fort bien cette option. Avec des modalités particulières à chacune, les démocraties européennes se sont engagées dans un pacte social.

Aux entreprises revenait le domaine économique de la production; aux organisations syndicales, reconnues et acceptées comme interlocuteur, la défense des travailleurs, salaires, conditions de travail, notamment. Employeurs et travailleurs s'engageaient à partager les fruits des accroissements de productivité par la négociation et à cotiser, les uns et les autres, pour assurer le financement d'un système de sécurité sociale qui couvrirait tous les travailleurs : assurance maladie, invalidité et accident de travail, assurance chômage, allocations familiales, pensions.

L'Etat apportait sa contribution en acceptant de cautionner les conventions collectives librement négociées et la sécurité sociale. Il y apportait d'ailleurs sa part au financement, en fait la solidarité des citoyens.

L'objectif affirmé était d'assurer la croissance économique, base indispensable du progrès social, et d'assurer le plein emploi. L'Etat jouait un rôle fondamental de régulateur de l'activité économique, relançant l'activité ou la freinant par des politiques de type keynésien. On attendait de lui aussi qu'il assure la croissance, notamment par le développement des grandes infrastructures et par la prise en charge de l'enseignement et de la formation.

Ce pacte social a été le fondement de la société de l'après-guerre. Il a permis l'expansion économique et le progrès social considérable des trente années 1945-1974.

Certes plusieurs autres facteurs ont contribué à cette croissance. Parmi eux, l'exploitation coloniale et des pays du Tiers-monde, le développement de l'URSS présenté comme une menace, le développement des technologies militaires (armes atomiques, sous-marins nucléaires, fusées et satellites) stimulant la recherche technologique.

N'empêche que le capitalisme de cette époque a vu son intérêt à admettre une certaine régulation par le pouvoir politique, principalement en Europe. On parle aujourd'hui de «capitalisme rhénan», comme modèle type de cet accommodement entre le pouvoir économique et le pouvoir politique, entre la sphère de l'économie et la sphère du politique.

le néolibéralisme

Les choses vont basculer en peu de temps entre 1971 et 1974; en 1975 ce sera la «crise»et le début d'une autre période. Le dollar abandonne la convertibilité en or en 1971 et les parités fixes avec les autres monnaies en 1973; on entre dans un système de changes flottants : Bretton Woods est mort.

Pendant les trente années de forte croissance, des groupes multinationaux puissants se sont constitués dans les principaux domaines industriels : pétrole, pétrochimie, alimentation, médicament, automobile, informatique, aéronautique, espace, etc., mais aussi dans des domaines commerciaux tels que ceux des principales matières premières : métaux non-ferreux, laine, coton, café, cacao, blé, huile, etc.

Le secteur financier a aussi pris une extension considérable : banques, assurances, opérations de bourse, organismes de placement, caisses d'épargne, etc. Ce marché est devenu mondial avec la libéralisation complète de la circulation des capitaux. Il est très largement spéculatif : à titre d'exemple, on traite chaque jour sur les marchés de change 35 fois plus de capitaux que ceux qui sont nécessaires aux besoins liés aux mouvements de marchandises et services entre pays.

La puissance économique et financière des groupes multinationaux s'est accompagnée d'une efficacité économique souvent remarquable, il faut le reconnaître.



Parallèlement, sous l'influence des grandes universités des *USA*, en particulier de l'Université de Chicago, «la science économique» allait tendre à dominer sur toutes les autres sciences humaines : philosophie, sociologie, anthropologie ou ethnologie. Elle prétend être la seule «science» parce qu'elle s'appuie sur des concepts dont il est possible de tirer des «lois» : la loi de l'offre et de la demande, la loi des coûts décroissants, loi des débouchés, etc., et parce qu'elle peut formaliser le fonctionnement économique dans des modèles mathématiques.

L'économie allait imposer sa loi, non seulement aux autres sciences humaines mais surtout au champ politique. Elle accrédite l'idée, actuellement largement répandue sans aucune critique, qu'on n'échappe pas aux lois du marché.

Le néolibéralisme issu de ce courant renverse les rôles et les responsabilités. La cause du chômage, comme de l'inflation d'ailleurs, tient aux interventions de l'Etat, à la présence de services publics en situation de monopoles, à l'Etat-providence lui-même, responsable d'un manque de dynamisme, d'une non-volonté de travailler et de rigidités des salaires.

Cette pensée néolibérale arrive à son apogée dans les années 70, elle va désormais conditionner tous les comportements politiques. Les prix Nobel d'économie - massivement attribués à cette école de pensée dite de l'Université de Chicago : huit depuis 1969 - renforceront le prestige et le poids de l'ultralibéralisme dans les milieux politiques.

L'économie envahit le champ du politique au point de restreindre celui-ci à peu de choses. Les modèles de cet envahissement sont incarnés par Ronald Reagan, Président des *USA* de 1981 à 1989, et Margaret Thatcher, Premier Ministre du Royaume-Uni de 1979 à 1990.

Les succès économiques et financiers de la plupart des multinationales semblent bien leur donner raison, au moins en apparence. Cette apparence est suffisante pour accréditer la valeur du néolibéralisme auprès des opinions et du monde politique.

Cette pensée unique néolibérale, faisant du marché le seul régulateur de la société, sera largement reprise par la plupart

des universités européennes et formera la doctrine de toutes les instances internationales, FMI, Banque mondiale, Organisation de coopération et de développement économique et Union européenne, pour ne citer que les principales.

Elle trouvera des relais de poids dans le monde politique : les partis libéraux conservateurs et les partis démocrates-chrétiens en sont des partisans avérés et avoués. Beaucoup de partis socialistes succomberont eux-aussi à la tentation de prouver qu'ils savent être de «bons gestionnaires», à savoir qu'ils peuvent appliquer des politiques d'austérité budgétaire, de privatisation - larvée ou totale - des services publics et de faveurs aux groupes capitalistes industriels et financiers, en se contentant de défendre certains «acquis sociaux» comme le noyau essentiel de la sécurité sociale.

L'Europe s'est construite dès le départ sur la notion de marché et de concurrence : l'acier et le charbon d'abord, le nucléaire ensuite, un marché commun de toutes les marchandises quelques années après.

L'Acte unique européen, assurant la libre circulation des capitaux (juillet 1992), marchandises et services (janvier 1993) va renforcer encore la base économique de la construction européenne.

L'intérêt des groupes multinationaux et la pensée dominante des Commissaires européens, Jacques Delors en particulier, devaient nécessairement conduire à une monnaie européenne unique. Elle deviendra réalité par le Traité de Maastricht (1992). Celui-ci, une fois de plus, ne retient que des critères monétaires et budgétaires pour déterminer les conditions d'entrée de chaque monnaie nationale dans la monnaie unique européenne : taux d'inflation, taux de change, déficit budgétaire, niveau de la dette publique.

Ces choix s'avèrent désastreux pour la croissance économique et provoquent une régression sociale dans tous les pays où ils sont appliqués ¹.

1. La construction européenne n'étant pas l'objet du présent article, la réflexion à ce sujet ne sera pas poussée plus loin.

les limites du néolibéralisme

inégalités sociales et chômage

Il devient de plus en plus évident que les inégalités s'accroissent dans la société, non seulement les inégalités de revenus mais aussi les inégalités sociales : santé, éducation, logement, culture. Ces inégalités sont d'autant plus profondes et graves que l'économique a pris plus de place face au politique ou - autre manière de dire les choses - que le politique a laissé faire le capitalisme.

Il devient de plus en plus évident que le chômage devient permanent et touche de plus en plus de personnes de toutes qualifications. De plus en plus évident aussi que les recettes néolibérales pour réduire le chômage - diminution des salaires (sauts d'index, blocage des revenus), diminution des charges de sécurité sociale ou primes d'embauche - n'ont qu'un effet dérisoire voire même un effet nul pour soutenir ou augmenter l'emploi.

Les fractures sociales sont de plus en plus larges et profondes. Elles atteignent aujourd'hui les enfants de certaines catégories sociales dès leur plus jeune âge.

la rente prime sur le travail

Le critère majeur imposé par les entreprises et repris par la plupart des Gouvernements est la compétitivité. Au nom de celle-ci, tout devient permis : licenciements, mesures de flexibilités, statuts précaires, restructurations, délocalisations, fermetures d'entreprises. La compétitivité ne joue que sur le seul coût du travail, l'emploi est le dernier des soucis des grandes entreprises.

Les Gouvernements sont confrontés à la gestion des conséquences sociales de cet acharnement compétitif. Ils affirment l'emploi comme une priorité et tentent d'y porter remèdes.

Malheureusement, ils appliquent seulement les recettes proposées par l'économie néolibérale : mesures de flexibilité du travail, travail à temps partiel, prépensions, précarité des statuts d'une part, freinage des salaires, primes d'embauche, diminution des charges sociales patronales d'autre part.

Toutes ces mesures ont un effet dérisoire sur l'emploi mais elles opèrent des transferts de revenus importants. Les profits et les dividendes des entreprises augmentent et la charge en est reportée sur les seuls travailleurs, ayant un emploi ou le perdant. La répartition du revenu national le montre à l'évidence partout. En Belgique par exemple, de 1980 à 1994, les revenus réels du patrimoine revenant à des particuliers ont augmenté de 120%, les revenus revenant aux salariés ont augmenté de 12% et ceux des indépendants de 20%.

les impasses du néolibéralisme

Une simple analyse des mécanismes de marché dans une économie capitaliste montre que le marché, aussi parfait soit-il, n'exerce aucun effet sur la distribution des revenus. Ce n'est pas le marché qui fixe les barèmes suivant les qualifications, mais les habitudes sociales et les rapports de force sociaux.

Dans des processus de production complexes et intégrés, rien ne permet d'affirmer que la productivité d'un surveillant de machine est plus ou moins élevée que celle d'un ingénieur, d'un contremaître ou du mécanicien d'entretien. Rien ne permet d'affirmer que la productivité d'un travailleur de 30 ans est plus élevée que celle d'un travailleur de 28 ans.

Les prétendus mécanismes du marché perpétuent les clivages entre groupes ou classes sociales, accentuant les privilèges des uns et les servitudes des autres.

Pour la science économique, l'emploi n'est jamais un objectif. Il est un résultat : les entreprises n'embauchant jamais que le nombre de travailleurs dont elles ont besoin dans chaque qualification. Il y a longtemps que Lord Keynes a démontré qu'une économie pouvait trouver son point d'équilibre en sous-emploi. Les économistes néolibéraux ignorent ses leçons et les taxent de dépassées.

En clair, on commence à reconnaître que, contrairement à ce que prétend le néolibéralisme, l'économie est incapable d'assurer la régulation de l'ensemble de la société, en particulier d'assurer l'emploi et la répartition des revenus. Elle ne peut donc pas résorber les fractures sociales qu'elle provoque, ni y mettre fin.

Pendant vingt ans, l'économie a envahi le champ du politique, se substituant à lui sous prétexte d'une plus grande efficacité, voire même d'une plus grande équité. Aujourd'hui, on constate que cette prétention s'avère fautive. On ne peut sortir des impasses actuelles que par un retour du politique, un retour de l'Etat.

retour de l'Etat, oui mais quel Etat ?

des mutations politiques

Pour une part, l'économie s'est mondialisée et l'impact se diffuse dans l'ensemble des économies locales à des degrés divers et difficilement mesurables.

De grandes zones économique-politiques de libre-échange se créent : l'Union européenne et l'Espace économique européen (EEE); la Zone nord-américaine de libre échange (*NAFTA*); le Pacte andin (*MERCOSUR*) ou le Marché commun centre-américain en Amérique du Sud; l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est, par exemple.

Il faut en outre tenir compte de pays comme l'Inde (850 millions d'habitants) ou la Chine (1.2 milliard d'habitants), qui forment chacun une zone.

Parallèlement, une organisation politique sur base des régions se manifeste dans les pays antérieurement fortement centralisés. Pour les uns, il s'agit de décentralisation, pour les autres de fédéralisation, mais le mouvement est analogue. C'est particulièrement sensible en Europe occidentale comme dans l'ancienne URSS, mais le mouvement n'est pas seulement européen.

Dans la mesure où l'Etat-nation transfère certains pouvoirs vers des autorités supranationales, il est aussi amené à concéder des pouvoirs à des autorités régionales représentatives de collectivités ou de communautés basées sur des liens sociaux et culturels, la nation n'étant plus perçue comme un lien social suffisant à lui seul.

éclatement du travail

Nos sociétés européennes et nord-américaines d'ailleurs procèdent d'une même origine : le capitalisme s'y est développé sur le substrat d'une bourgeoisie catholique ou protestante selon les situations, mais imprégnée des mêmes valeurs morales.

Le travail y tient une place centrale depuis trois siècles. On peut dire qu'il est devenu l'élément qui crée le lien social par lequel les citoyens se sentent appartenir à une société et qui détermine le statut de chaque citoyen dans la société.

Ce lien social que constitue le travail est occupé à éclater pour deux raisons.

D'une part, les inégalités croissantes, la persistance d'un chômage important - 20% de la population active - et qui affecte particulièrement certaines catégories : les jeunes, les femmes, les plus âgés. L'inquiétude d'un grand nombre quant à la stabilité de leur emploi, et l'incertitude des étudiants accédant à la vie active quant à la possibilité de trouver un emploi sont autant de raisons qui distendent le lien social que constituait l'emploi.

D'autre part, la place de l'argent dans la société est devenue centrale. Ce qui compte aujourd'hui c'est la rente, le placement d'une épargne ou d'un patrimoine rapporte beaucoup sans efforts. Dans la période précédente, le travail était la base des revenus, aujourd'hui on considère de plus en plus que c'est la rente.

droits individuels ou collectifs ?

L'individualisme est le fondement de l'économie libérale comme de la conception bourgeoise de l'Etat. Tant que l'agriculture a tenu une place relativement importante, tant que les travailleurs des ateliers et fabriques se trouvaient en masse devant des conditions de travail analogues, tant que les artisans et commerçants portaient un savoir-faire transmis par l'apprentissage, les classes sociales étaient une réalité faisant contrepoids à l'individualisme ambiant.

Les classes sociales se sont diversifiées en groupes sociaux différents ayant moins une conscience de classe qu'une conscience corporative. Encore ces groupes ne concernent-ils que celles et ceux qui ont un emploi, les autres se retrouvant isolés, sans liens sociaux. On les appelle d'ailleurs de ce mot terrible «des exclus», même plus des marginaux.

Ce qui est «marginal» se trouve encore sur la page, mais hors du texte en attendant d'y retourner; ce qui est exclu ne se retrouve plus du tout sur la page et ne reviendra pas ni à la marge, ni dans le texte.

les partis politiques

Les partis politiques ont perdu une partie de la confiance des citoyens. On en voit généralement la cause dans les «affaires». Les raisons sont sans doute plus profondes.

En devenant des gestionnaires de l'économie en faveur des entreprises, tout particulièrement des entreprises capitalistes importantes plutôt que des PME locales ou des indépendants, en axant toutes les politiques sur des finalités budgétaires - la norme de 3% - ou monétaires, les partis politiques s'occupent des moyens et non d'objectifs pour la société. Les moyens sont devenus objectifs et les citoyens ne savent plus vers quel avenir la société est conduite.

Le système démocratique lui-même évolue. Au XIX^e siècle on était dans une démocratie des notables; au début du XX^e siècle on est entré dans la démocratie des partis politiques. Nous y sommes toujours, mais les citoyens veulent prendre dans les décisions qui les concernent une part plus importante que celle du seul bulletin de vote.

Tant que la quasi totalité des citoyens avaient un emploi et se trouvaient bien représentés par leurs organisations professionnelles, syndicales, de classes moyennes ou patronales, et tant que l'essentiel des problèmes de société tournaient autour du travail et de l'emploi, les citoyens pouvaient estimer avoir leur mot à dire.

Aujourd'hui, les problèmes concernent directement les citoyens dans leur vie de tous les jours: environnement,

école, garde d'enfants, déplacements, sports et loisirs, aménagements du quartier urbain ou rural, etc.

L'importance qu'ont pris les mouvements associatifs, les associations de défense des citoyens contre tel projet d'aménagement, les mouvements d'entraide locaux ou internationaux, les ligues des droits de l'homme, la défense des animaux, bien d'autres sujets encore, sont signes d'une évolution de la société. Le politique n'a guère intégré ces demandes dans son action, ni fait participer les mouvements associatifs à la gestion politique.

le politique demain

une conception de la société

Nos sociétés occidentales, surtout les sociétés latines, conçoivent la société comme une juxtaposition d'individus décidant de vivre ensemble : c'est la notion du contrat social.

Mais cette notion doit se concilier avec la notion de peuple, de communauté de vie préexistant à la naissance de tout homme et contribuant à façonner ses valeurs autant que sa personnalité.

Autrement dit, les libertés individuelles ont à se concilier avec les intérêts collectifs.

La pensée politique trop écrasée par la pensée économique devrait pouvoir s'élaborer en tenant compte de cette double réalité.

des structures d'Etat à inventer

L'Etat-nation reste encore la base de la structure du pouvoir politique; c'est un constat. Mais l'Etat-nation doit se transformer : il n'est plus l'élément totalisant dans lequel le citoyen pouvait s'identifier parce qu'il pouvait y trouver réponse à toutes ses aspirations.

En cédant partie de ses pouvoirs à des autorités supranationales (en particulier à l'Union européenne mais aussi à des organismes internationaux auxquels il adhère ou est soumis comme la Banque des règlements internationaux, l'Organisation mon-

diale du commerce ou le Fonds monétaire international), et partie aux autorités régionales ou décentralisées, l'Etat central a peine à se redéfinir un terrain d'action spécifique et une identité. Il reste ainsi un héritier de l'Etat-nation qu'il tend à prolonger ou même à proroger, sans plus avoir les compétences suffisantes.

Il viendra sans doute un moment où les régions ayant acquis une autonomie et une identité sociale (sociétale pour mieux se faire comprendre) seront le pôle principal. On pourrait alors assister à des recompositions d'Etats sur des bases fédératives ou confédératives. Ce mouvement semble être, en Europe, un courant de fond à développement lent mais permanent.

La construction politique de l'Europe est en retard, c'est devenu une banalité de le dire. Cette insuffisance politique laisse le champ libre à une technocratie néolibérale sans contrôle sérieux sur ses orientations et ses politiques.

Enfin, les grandes zones de libre-échange devraient pouvoir se rencontrer non pas sur la seule base du développement de leurs échanges commerciaux mais principalement sur une base politique. Les USA ont commencé à le faire avec leurs partenaires asiatiques.

Une approche vers «une gouverne mondiale», comme le propose Ricardo Petrella dans l'ouvrage collectif qu'il a dirigé (*Limites à la compétitivité*), devient indispensable. Faute d'une telle gouverne mondiale, les zones et les pays qui les composent vont entrer dans une véritable guerre économique et commerciale qui risque d'épuiser les plus pauvres et les plus faibles, sans, pour autant, assurer une croissance et un progrès social aux autres.

Les services publics sont à recomposer, que ce soit sur une base supranationale ou que ce soit sur une base régionale. La privatisation à laquelle on assiste dans beaucoup de pays s'inscrit directement dans une vision néolibérale et va à l'encontre d'un nécessaire retour de l'Etat.

Où sont les forces porteuses de ces transformations ?

Ce ne peut être que des forces qui croient au politique et savent être critiques à l'égard de l'économie de marché capitaliste et financière.

Par son histoire et par les doctrines qui l'ont forgé, le socialisme dans ses divers composantes paraît être le seul qui puisse peser sur cette évolution. Les autres courants politiques comme le libéralisme ou la démocratie chrétienne ont d'abord le souci de l'économique. Pour eux, le politique n'est pas premier.

Mais le socialisme doit retrouver sa force de critique du système économique capitaliste, sa capacité d'invention du politique et sa puissance de mobilisation pour des objectifs clairement perceptibles.

Découvrez un nouvel espace de diffusion culturelle à Bruxelles

Au 110 boulevard Adolphe Max, à deux pas de la rue Neuve et de la Place de Brouckère. A l'emplacement exact où en 1905 s'ouvrit le Théâtre du Cinématographe, la première salle de cinéma de la capitale.

Centré sur le cinéma et le multimedia, l'architecture et le design, l'éducation et les arts, sans oublier le département Europe Centrale et Orientale, il propose plus que des produits: un véritable accueil, un service, une sélection de qualité.

Animations et expositions y sont d'ores et déjà prévues.

Livres - Albums -
CD - Vidéos - CD Rom -
Affiches - Cartes postales -
Dossiers &
programmes pédagogiques

110 Boulevard Adolphe Max
1000 Bruxelles
Tél.: 02/223.15.21 • Fax: 02/223.26.52

Ouvert du lundi au samedi inclus,
de 10H à 19H.

Bruxelles
LUMIERE



LIBRAIRIE

MULTIMEDIA



Les Cahiers Marxistes
sont déposés
dans les librairies suivantes :

- AGORA Liège
Rue des Carmes, 7 - 4000 Liège
- AGORA Louvain-la-Neuve
Agora, 11 - 1348 Louvain-la-Neuve
- A LIVRE OUVERT
Rue St Lambert, 116 - 1200 Bruxelles
- BIBLIO-REGENCE
Rue de la Régence, 53 - 4000 Liège
- CLUB ACHILLE CHAVEE
Rue Abelville, 34 - 7100 La Louvière
- F.N.A.C.
City II, rue Neuve - 1000 Bruxelles
- L'AVENIR
Rue St Léonard, 102 - 4000 Liège
- LA DERIVE
Grand'Place, 10 - 4500 Huy
- LE LIVRE INTERNATIONAL
Bd. Lemonnier, 171 - 1000 Bruxelles
- L'ILE AUX CHATS
Rue Faider, 121 - 1050 Bruxelles
- LIBRAIRIE NOUVELLE - HERMAN
Passage de la Bourse, 4/6 - 6000 Charleroi
- LIBRAIRIE ANDRE LETO
Rue d'Havré, 35 - 7000 Mons
- LIBRIS - TOISON D'OR Espace Louise
Av. de la Toison d'Or, 40/42 - 1060 Bruxelles
- LUMIERE 110
Bd. Adolphe Max, 110 - 1000 Bruxelles
- PRESSES UNIVERSITAIRES DE BRUXELLES
Av. Paul Héger, 42 - 1050 Bruxelles
- TELE-LIVRES
Court St Michel - 1040 Bruxelles
- TROPISMES
Galerie des Princes, 11 - 1000 Bruxelles

REVUE BIMESTRIELLE ISSN : 0591-0633

Editeur responsable :
Pierre Gillis
6, rue N-D Débonnaire
7000 - Mons

Membre de l'Association des Revues
scientifiques et culturelles

Dépôt: Bruxelles X

200 F.